



# Les défis de l'éducation aux médias et à l'information

Marie-Pierre Gariel

2019-30

NOR : CESL1100030X

mercredi 11 décembre 2019

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mercredi 11 décembre 2019

## LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Marie-Pierre Gariel

Au nom de la

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 13 novembre 2018 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis intitulé : *Les défis de l'éducation aux médias et à l'information*. La section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Xavier Nau a désigné Mme Marie-Pierre Gariel comme rapporteure.

<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>I - ÉTAT DES LIEUX</b>	<b>12</b>
<b>A - Un enjeu de démocratie face aux mutations du monde des médias ....</b>	<b>12</b>
1. Un monde des médias en mutation appelant une nouvelle réponse de l'éducation aux médias et à l'information	12
2. Une relation ambivalente avec les médias et les journalistes	21
3. La désinformation, un phénomène qui s'amplifie mais pour quels effets ?	25
<b>B - L'éducation aux médias et à l'information : des réponses variées face aux mutations en cours</b>	<b>30</b>
1. Des politiques publiques impulsées par plusieurs ministères et centrées sur les jeunes	31
2. Une multiplicité de dispositifs et d'actions portés par des acteurs associatifs et privés	39
3. Une préoccupation internationale et européenne	44
<b>II - PRÉCONISATIONS</b>	<b>48</b>
<b>A - Éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique</b>	<b>48</b>
1. Mieux coordonner les actions d'EMI et élargir leur cible à tous les publics	49
2. Développer et étendre les actions d'éducation aux médias et à l'information en faveur des jeunes	50
3. Créer davantage de dispositifs et d'actions d'éducation aux médias et à l'information en faveur des adultes et des personnes âgées	53
4. Créer une émission télévisée dédiée à l'EMI	55
5. Soutenir les lieux ressources proposant des activités relatives à l'éducation aux médias et à l'information	56
<b>B - Mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine</b>	<b>59</b>
1. Davantage formaliser la formation des formateurs et des formatrices à l'EMI	59
2. Faire évoluer la formation des professionnels intervenant dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information	59
3. Mieux intégrer l'éducation aux médias et à l'information dans la formation des journalistes	60
<b>C - Soutenir l'évaluation et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information</b>	<b>61</b>
1. Évaluer les effets des politiques publiques et des dispositifs en matière d'éducation aux médias et à l'information	61
2. Développer un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information	61
<b>D - Accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie</b>	<b>62</b>

---

<b>DÉCLARATIONS/ SCRUTIN</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>85</b>
N°1 Composition de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication à la date du vote.....	86
N°2 Liste des personnes auditionnées et entendues en entretien privé.....	88
N°3 Bibliographie.....	91
N°4 Table des sigles .....	93





# *Avis*

Présenté au nom de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication

**L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité**

## **LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION**

Marie-Pierre Gariel

# Synthèse de l'avis

---

Les dix-neuf préconisations de cet avis plaident pour le développement d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) accompagnant les individus, tout au long de leur vie où qu'ils soient, dans l'acquisition d'une solide culture médiatique et numérique, participant de leur émancipation individuelle et collective et concourant à un débat démocratique éclairé. Leur but est aussi de participer à rétablir un lien de confiance entre les médias et le grand public et de proposer des solutions adaptées aux transformations du monde des médias.

Ces préconisations s'articulent autour de quatre grands axes : éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique ; mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine ; soutenir l'évaluation et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information ; accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie.

## **Éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique**

**Préconisation n° 1** : le CESE préconise que l'État crée des instances nationale et régionales, pilotées par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), réunissant les principaux acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (les différents ministères concernés, les collectivités territoriales, le CLEMI, les associations, les instances représentatives du secteur presse et médias...) afin de coordonner leurs actions, d'élargir leur cible à tous les publics (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées) et sur tous les territoires y compris les Outre-mer et d'en développer de nouvelles en favorisant les synergies.

**Préconisation n° 2** : le CESE préconise de renforcer les moyens financiers et humains du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information et de systématiser dans chaque académie la désignation d'au moins un coordonnateur à temps plein ayant le statut de délégué académique. Ceux-ci doivent disposer des ressources nécessaires pour mener leurs missions de formation et d'accompagnement auprès des personnels (enseignants et enseignantes, documentalistes, cheffes et chefs d'établissement, corps d'inspection...), mais aussi des acteurs locaux, au plus près du terrain.

**Préconisation n°3** : le CESE préconise que les ministères concernés tirent un premier bilan de l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information au collège et au lycée. Sur la base de ce bilan et pour mieux identifier cet enseignement, il pourra être envisagé de renforcer les dispositifs existants ou d'en créer de nouveaux : référentiel dédié, parcours spécifique, etc.

**Préconisation n°4** : le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture co-construisent avec les acteurs concernés et mettent en place, en le dotant de moyens adaptés, un plan systématisant la création de médias (journal, web-radio, télévision, etc.) par et pour les jeunes ou la mise en place d'un événement lié à l'éducation aux médias et à l'information, organisé avec les élèves, dans chaque établissement scolaire et universitaire. La mise en œuvre de ce plan s'appuiera sur les équipes éducatives, les radios et télévisions associatives à but non lucratif et les autres acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (associations, journalistes, médias, parents, etc.) et favorisera les jumelages entre établissements.

**Préconisation n°5** : afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, le CESE préconise de mieux faire connaître les dispositifs d'éducation aux médias et à l'information existants en direction des familles et de les doter de moyens pour qu'ils se développent, au travers de partenariats mis en œuvre sur les lieux de présence des parents (accueil des enfants, espaces parents, travail, maisons de quartiers, tiers lieux, etc.).

**Préconisation n°6** : le CESE préconise que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® devienne la Semaine des médias et de l'information pour toutes et tous avec un volet scolaire et un volet grand public.

**Préconisation n°7** : le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture et les collectivités territoriales consacrent davantage de moyens aux associations accueillant les volontaires du Service Civique pour mener des missions dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information.

**Préconisation n°8** : considérant le sous-dimensionnement des projets en matière d'éducation aux médias et à l'information en direction des étudiants, des adultes et des personnes âgées, le CESE préconise que les ministères concernés lancent un appel à projets sur ce thème à destination de ces publics qui pourront s'appuyer sur des pratiques inter-générationnelles et les savoirs de chacun.

**Préconisation n°9** : le CESE préconise que le cahier des charges des chaînes du service public intègre la diffusion d'une émission télévisée, à une heure de grande écoute, dédiée au décodage de l'information et à la fabrication des contenus médiatiques. Elle devra être accessible en replay sur Internet et conçue de façon à être visionnable sur tous les supports.

**Préconisation n°10** : le CESE préconise que les Espaces Publics Numériques mettent en place régulièrement des activités d'éducation aux médias et à l'information. Celles-ci, menées au sein de leurs locaux mais aussi en dehors, doivent reposer sur la pratique, en partenariat avec les acteurs de leurs territoires agissant dans ce domaine.

**Préconisation n°11** : le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre du deuxième acte du Plan bibliothèques, dédié à la transformation des bibliothèques/médiathèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique, développent dans ces structures davantage d'activités d'éducation aux médias et à l'information reposant sur la pratique et en partenariat avec les acteurs locaux agissant dans ce domaine.

**Préconisation n°12** : le CESE préconise que le ministère de la Culture amplifie le déploiement des résidences de journalistes à l'attention de tous les publics sur tous les territoires y compris dans les Outre-mer.

**Préconisation n°13** : le CESE préconise que le ministère de la Culture soutienne et développe les médias associatifs en garantissant leurs canaux de diffusion notamment au moment du renouvellement de l'attribution des fréquences.

# Synthèse de l'avis

---

## **Mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine**

**Préconisation n° 14** : le CESE préconise que la formation des formateurs à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) soit mieux définie en termes de contenus, de méthode et de durée et adaptée à la diversité des personnes formées (enfants, jeunes, adultes y compris les parents, personnes âgées). Cette réflexion doit être menée collectivement avec tous les acteurs (CLEMI, universitaires, associations, collectivités territoriales, syndicats de journalistes et organisations professionnelles du secteur presse et médias, etc.) intervenant dans le domaine de la formation à l'EMI.

**Préconisation n°15** : le CESE préconise que la formation initiale et continue des enseignants, des professeurs documentalistes, des chefs d'établissements, des personnels du secteur socio-culturel public ou associatif et des bibliothécaires prennent mieux en compte l'éducation aux médias et à l'information en allant au-delà de ce qui est déjà mis en place. Il s'agit notamment de s'assurer de l'existence d'une offre de formation à l'EMI dans tous les plans nationaux et académiques de formation.

**Préconisation n°16** : le CESE préconise qu'une sensibilisation à l'éducation aux médias et à l'information soit systématiquement intégrée dans la formation initiale et continue des journalistes.

## **Soutenir l'évaluation et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information**

**Préconisation n°17** : Le CESE préconise le lancement d'un appel à projets universitaire afin d'évaluer les effets des politiques publiques et des dispositifs en matière d'éducation aux médias et à l'information, préalable indispensable à l'amplification et à l'adaptation des actions à mener en direction de tous les publics (les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées).

**Préconisation n° 18** : le CESE préconise de développer, dans le cadre de la prochaine loi de programmation relative à la recherche, un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information en particulier sur la thématique de la réception de l'information et de mieux faire connaître les résultats de la recherche dans ce domaine.

## **Accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie**

**Préconisation n°19** : le CESE préconise la création d'un fonds dédié au financement des actions d'éducation aux médias et à l'information, de la formation des acteurs et de la recherche dans ce domaine. Ce fonds sera abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques dite « taxe GAFA ».



## Introduction

Une parole de sagesse attribuée à Socrate préconisait de toujours passer ce que l'on a à dire à travers le filtre de trois tamis : est-ce vrai ? Bon ? Utile ? Marc Bloch, dans son texte sur les « fausses informations » de la Grande Guerre, soulignait que « *L'erreur ne se propage, ne s'amplifie, ne vit enfin qu'à une condition : trouver dans la société où elle se répand un bouillon de culture favorable* ». Quant à la rumeur, l'essayiste Jean-François Revel la qualifiait de « *plus vieux média du monde* ». C'est dire que la diffusion et la circulation de l'information ne constituent pas des questions nouvelles. Mais elles trouvent une résonance particulière du fait de l'évolution des technologies, de la multiplication des supports d'information, de l'accélération du temps, réinterrogeant les notions de liberté d'opinion et d'expression, de responsabilité, de développement de la démocratie et de dialogue entre les citoyens.

Depuis près de deux décennies en effet, on assiste à une transformation profonde du monde des médias et des pratiques médiatiques : apparition continue de nouveaux vecteurs d'information (Internet, réseaux sociaux numériques, etc.), possibilité offerte à chacun d'être émetteur et récepteur de l'information, crise du modèle économique et concentration des médias, dégradation des conditions de travail et précarisation des professionnels de l'information, climat de méfiance vis-à-vis des médias mais aussi de façon plus générale envers la parole politique, certaines institutions ou expertises scientifiques.

L'élargissement de l'offre médiatique, la multiplication de ses formats et la diversité de ses contenus alimentent un flux d'information désormais continu, instantané, planétaire. De nouveaux espaces de discussion et de connaissance enrichissent le débat démocratique. Mais, ces changements ont également fragilisé l'existence de certains médias et produit des dérives. Cet avis s'inscrit aussi dans un contexte législatif important, avec la récente loi sur les fake news et celle à venir sur la réforme de l'audiovisuel, qui montrent que les pouvoirs publics s'emparent de ces questions.

Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) doit permettre aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées d'acquérir, sans pour autant devenir des professionnels, des connaissances et des compétences leur permettant de s'informer, d'émettre, de diffuser, d'analyser et de partager des informations de façon responsable. Elle apparaît comme un défi majeur pour préserver et vivifier la démocratie mais aussi comme une opportunité de rendre concrète l'éducation à la citoyenneté. En effet, elle concourt à développer le discernement et l'esprit critique nécessaires pour décrypter les médias et l'information et pour exercer sa liberté d'opinion et d'expression. Sur le plan étymologique, « éduquer » signifie « conduire hors de », donc apprendre à grandir, à accéder à une autonomie responsable. L'éducation aux médias et à l'information, véritable enjeu de démocratie, s'inscrit donc dans une vision globale d'éducation populaire et d'exercice de la citoyenneté, à l'ère du numérique reposant sur de nombreux dispositifs et acteurs.



---

Les préconisations de cet avis plaident pour le développement d'une éducation aux médias et à l'information qui accompagne les citoyens et les citoyennes tout au long de leur vie, participant de leur émancipation individuelle et collective, leur permettant d'être libres et responsables face à l'information et contribuant à un débat démocratique éclairé.

## I - ÉTAT DES LIEUX

### A - Un enjeu de démocratie face aux mutations du monde des médias

#### 1. Un monde des médias en mutation appelant une nouvelle réponse de l'éducation aux médias et à l'information

Le monde des médias et les pratiques médiatiques sont en mutation profonde depuis une quinzaine d'années. Ces évolutions rendent nécessaire une éducation aux médias et à l'information renouvelée et tournée vers tous les publics.

##### 1.1. De la presse écrite aux réseaux sociaux numériques, un flux d'information désormais continu

La presse écrite a longtemps détenu le monopole de l'information d'actualité. Ce monopole a progressivement été remis en question par l'émergence de nouveaux moyens de diffusion de l'information : la radio, la télévision, l'Internet, les réseaux sociaux numériques, etc. Comme l'a souligné Patrick Éveno<sup>1</sup>, au fur à mesure de leur apparition, ces différents vecteurs d'information se concurrencent, se superposent, se complètent, développent des modes spécifiques de traitement de l'information mais ne disparaissent pas. Finalement, ils convergent, s'hybrident, élargissent l'offre médiatique tout en modifiant ses formats et ses contenus et alimentent un flux d'information désormais continu. La masse énorme des informations peut entraîner le zapping. Le clic ou la circulation de l'information, en tant qu'ils alimentent le modèle économique de certains acteurs, deviennent parfois plus importants que l'information elle-même. Il est donc primordial de donner à toutes et tous le discernement, le recul, et l'esprit critique nécessaires dans leur rapport aux médias et à l'information.

##### *(a) Des changements engagés bien avant l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux numériques*

Comme l'a analysé Alexandre Joux<sup>2</sup>, bien avant l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux numériques, les médias qualifiés aujourd'hui de « traditionnels » (journaux, radio, télévision) ont introduit toute une série d'innovations, reposant bien souvent sur l'emploi de nouvelles technologies, et modifiant le rapport à l'information. Ils ont aussi bénéficié des effets de la libéralisation des médias audiovisuels au début des années 1980 et des moyens mis en place pour favoriser leur développement<sup>3</sup>. Ainsi « *alors que les émissions de radio et les articles de presse ont traité l'information de manière complémentaire, la radio ayant l'avantage du direct et la presse celui de la profondeur, le journal télévisé (JT), innovation de la télévision, est allé plus loin en transformant le rapport du public à l'information* ». Cette capacité d'innovation dans le domaine de

<sup>1</sup> Audition de M. Patrick Eveno, professeur émérite à l'université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire des médias, au CESE, le mardi 21 mai 2019.

<sup>2</sup> L'information audiovisuelle à l'heure du numérique, Alexandre Joux, Directeur de l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM), page 59, in Cahier Français n°406, septembre-octobre 2018.

<sup>3</sup> On peut citer par exemple le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale créé en 1982.

l'information s'est aussi illustrée dès 1980 par la création de Cable News Network (CNN), une chaîne américaine de télévision d'information en continu plaçant le direct au cœur de la programmation et visant une diffusion internationale. L'actualité est alors traitée sous la forme de points d'information. En France, la radio sera précurseuse dans ce domaine avec le lancement de FranceInfo: en 1987, tandis que les chaînes françaises d'information en continu arriveront dans les années 1990 avec les premières offres de télévision par satellite, puis à partir de 2005 avec la télévision numérique terrestre (TNT) : LCI (groupe TF1-1994), i-Télé (groupe Canal +, 1999 - renommée CNEWS en 2017), BFM TV (groupe NextRadioTV- 2005), France 24 (France Médias Monde - 2006) et FranceInfo: (2016). Faute d'une actualité constamment forte, ces chaînes doivent trouver les moyens de retenir l'attention de leurs téléspectateurs, d'où un « *effort de spectacularisation et d'approfondissement pour que le spectateur comprenne l'intérêt d'une image en continu par rapport à ce que lui offre la radio* »<sup>4</sup>. Cette recherche de sensationnalisme entraîne de facto un manque de recul regrettable pour le traitement des informations.

La nécessité de retenir l'attention se retrouve ainsi dans la multiplication de débats sur un plateau télé, émission dont le coût de production est plutôt faible et où des chroniqueurs font du buzz comme l'a résumé Patrick Eveno<sup>5</sup>. De même, le journaliste est de plus en plus mis en scène, micro à la main, sur le lieu de tournage, tout entier mobilisé par l'imminence d'un événement. Enfin, dans les émissions d'infodivertissement où l'information est mélangée à la satire et à l'humour, les frontières entre le journalisme et le divertissement, entre faits et opinions, sont de plus en plus difficiles à cerner.

Les changements dans la façon de produire et de transmettre de l'information ont contribué à amplifier les flux d'information désormais continus, à brouiller les frontières entre ce qui relève de l'information et ce qui n'en relève pas. Les informations sont désormais foisonnantes, vérifiées ou non, voire quelquefois volontairement manipulées. Ces changements ont également suscité des recherches et des réflexions en matière d'éducation aux médias et à l'information afin d'aider leurs différents publics (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées) à les décrypter, à mieux recevoir les informations et à disposer de repères. Ces efforts, bien souvent concentrés sur les jeunes, doivent être maintenus, amplifiés et élargis à tous les publics en prenant mieux en compte dorénavant Internet et les réseaux sociaux numériques dans la vie de chacun.

---

<sup>4</sup> La Folle du logis, La télévision dans les sociétés démocratiques, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, Gallimard, 1983, page 279.

<sup>5</sup> Audition de M. Patrick Eveno, professeur émérite à l'université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire des médias, au CESE, le mardi 21 mai 2019.

## (b) L'arrivée d'Internet

Avec le haut débit, l'accès à Internet se déploie massivement au milieu des années 2000 tandis que l'Internet mobile s'impose à la fin de cette décennie et au début des années 2010 grâce au succès du smartphone et de la 3G. *"L'accès permanent au réseau a une conséquence immédiate en matière d'information : l'annonce de l'évènement, historiquement prise en charge par la radio, puis par les chaînes d'information en continu, se déporte désormais vers les sites web, qui actualisent en permanence leur page d'accueil, et surtout vers les applications mobiles qui permettent, grâce aux notifications, de « pousser directement l'information auprès de leurs abonnés »*<sup>6</sup>. De nouveaux formats écrits (les blogs, les chats, etc.) mais aussi vidéo adaptés à l'Internet, se développent, en particulier sur YouTube (2005), Dailymotion (2005) ou Instagram (stories apparues en 2016) et véhiculent des infographies, des cartes dynamiques, des images réelles ou en réalité virtuelle, etc. qui exercent une influence notamment sur les chaînes d'information en continu. Ce sont autant de formats que tout un chacun devrait apprendre à repérer et à comprendre. Parmi les tendances impulsées par Internet, on peut aussi citer le développement de la radio filmée qui interroge les pratiques des professionnels, femmes et hommes, dont on peut penser qu'ils ont choisi de travailler à la radio et qui d'une certaine façon se retrouvent à la télévision.

Dans le même temps, l'arrivée d'Internet a bousculé les équilibres économiques de nombreux médias en captant une grande partie de leurs recettes publicitaires. Les médias "traditionnels" ont également saisi les opportunités offertes par l'Internet pour se renouveler afin de conserver et de rajeunir leur public mais aussi de pérenniser leur existence. Des médias, dits "pure player", intégralement diffusés en ligne, sans support extérieur à Internet, sont apparus : *Rue 89* (2007), *Mediapart* (2008), *Slate* (2009), le *HuffPost* (2012), etc. De nombreux journaux, magazines, radios et télévisions ont ouvert un site Internet et misent sur la délinéarisation<sup>7</sup> avec des podcasts dédiés à l'information. En 2013, en France, 61 % des personnes de 15 ans et plus ont ainsi utilisé l'Internet pour lire des articles de journaux en ligne (53 % dans l'UE27 et au Royaume Uni et 47 % en Allemagne)<sup>8</sup>.

## (c) L'irruption des réseaux sociaux numériques

Dans son rapport et avis *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen* <sup>9</sup>, le CESE constate que si *"les réseaux sociaux numériques utilisent l'intelligence collective dans un esprit de collaboration en ligne, ils ont également transformé la circulation de l'information, traditionnellement verticale voire pyramidale en une transmission qui se veut horizontale. Chaque internaute peut produire du contenu et devient un émetteur-récepteur de l'information. [...] Des communautés numériques peuvent désormais produire des contenus qui seront*

<sup>6</sup> L'information audiovisuelle à l'heure du numérique, Alexandre Joux, Directeur de l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM), page 62, in Cahier Français n°406, septembre-octobre 2018.

<sup>7</sup> La délinéarisation désigne le passage d'une consommation d'émissions en direct, selon une grille de programmes établie, à une consommation en différé, à un moment choisi par l'utilisateur.

<sup>8</sup> Source : Eurobaromètre 2013/DEPS-Ministère de la culture et de la communication (2014).

<sup>9</sup> Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?, rapport et avis du CESE dont Mme Agnès Popelin et M. Gérard Aschieri sont les rapporteurs, janvier 2017, page 8.

*commentés, transmis, diffusés, enrichis, quasiment en temps réel. Alors que jusqu'à peu la diffusion de l'information était régulée par des professionnels, professionnelles, des journalistes, éditeurs et éditrices, se référant à des normes déontologiques, Internet et singulièrement les réseaux sociaux, en offrant la possibilité de publier, de partager voire, de cautionner une opinion, une information, une émotion, ont levé le filtre et le contrôle a priori des gatekeepers ». Toutefois, si les réseaux sociaux numériques ont transformé la circulation de l'information, l'accès de cette information à l'espace grand public dépend encore de facteurs comme « le relais d'un ou plusieurs médias ou personnalités traditionnels (presse écrite, radio, télévision, artistes leaders d'opinion), mais également des e-influenceuses ou influenceurs, ces personnalités du Web social (bloggeurs ou bloggeuses, twittos de fil d'actu, YouTubeur ou YouTubeuses, animateurs ou animatrices de Web radios, Web télévisions...) »<sup>10</sup>.*

De plus, si le fonctionnement des réseaux sociaux numériques comporte des potentialités intéressantes, il recèle également des risques et des biais : *« on ne peut ignorer combien les utilisateurs et utilisatrices dans les réseaux sociaux sont encadrés et voient leurs possibilités limitées et formatées de façon subreptice par des algorithmes dont le plus souvent ils ignorent tout. Propositions d'interlocuteur/interlocutrices (amis et amies, followers, etc.), propositions de contenus ou de produits, messages qui apparaissent sur le fil d'actualité, tout cela est régi par des algorithmes qui établissent un profil des utilisateurs et utilisatrices et orientent subrepticement leurs choix. Et cela peut produire des phénomènes d'enfermement »*<sup>11</sup> dits dans des "bulles" allant jusqu'à favoriser l'enracinement d'idées fausses et de certitudes contestables.

Ce constat est conforté par Mme Amandine Kervella<sup>12</sup> : *« l'orientation que l'on constate des pratiques médiatiques d'information de plus en plus vers les réseaux sociaux numériques pose un certain nombre de questions spécifiques puisque ces usages, par exemple, vont avoir tendance à invisibiliser les sources émettrices des messages médiatiques et à questionner les régimes de valeurs de l'information »*. Ces deux derniers phénomènes rendent d'autant plus nécessaire d'apprendre à juger la crédibilité et la pertinence d'une information et de développer, notamment via l'EMI, une culture numérique commune permettant à chacun de penser le pouvoir prescriptif des plateformes numériques, que ce soit par leur modèle économique, leur design ou leurs algorithmes.

---

<sup>10</sup> Voir note de bas de page n° 9, page 10.

<sup>11</sup> Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?, rapport et avis du CESE dont Mme Agnès Popelin et M. Gérard Aschieri sont les rapporteurs, janvier 2017, page 10.

<sup>12</sup> Audition de Mme Amandine Kervella, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille I, au CESE, le mercredi 13 juin 2019.

L'irruption d'Internet et des réseaux sociaux numériques dans le domaine de l'information a eu des conséquences sur la présentation et sur la circulation de l'information dont l'utilisateur peut perdre la maîtrise. Elle a impulsé une diversité des formats et leur hybridation. Elle a aussi changé les représentations sur la façon de s'informer. Certains considèrent qu'il y aurait une bonne manière de s'informer *via* les médias traditionnels et une mauvaise, *via* Internet et les réseaux sociaux numériques. Mais cette dichotomie simpliste a tendance à minimiser les problèmes liés à la première et les possibilités offertes par la seconde d'autant qu'Internet et les réseaux sociaux numériques deviennent aussi des sources d'information pour les médias traditionnels. Le développement du recours à Internet et aux réseaux sociaux pour s'informer pose aussi la question de la lourde empreinte écologique<sup>13</sup>, en expansion continue, du numérique dans son ensemble<sup>14</sup>. Tous ces changements nécessitent de donner à toutes et tous les clefs pour décrypter, évaluer et comprendre les informations quels que soient leurs supports.

## 1.2. Tous et toutes récepteurs, producteurs potentiels et diffuseurs d'information

Avec l'arrivée d'Internet et des réseaux sociaux numériques mais aussi d'outils comme le smartphone, les tablettes, etc., tout le monde est devenu récepteur, porteur, émetteur potentiel et diffuseur d'informations. Comme l'a signalé Mme Amandine Kervella<sup>15</sup>, les projets de médias (journal, web-radio, blog, etc.) créés par des jeunes ou des adultes « *dans la lignée du développement des médias dits alternatifs dans les années 2000 [...] prouvent aux individus qu'ils peuvent être des producteurs de l'information, ouvrent la voie à d'autres formes d'expression et de manières de faire vivre la liberté d'expression, ce qui semble fondamental lorsqu'il s'agit de penser une démocratie réelle et vive* ». Ces projets peuvent aussi contribuer à la diversité de la presse et à la vitalité de la démocratie en faisant circuler dans l'espace public dominant des discours « *que l'on peut qualifier de contre-hégémoniques* » par rapport à des représentations parfois simplificatrices portées par certains médias sur des thématiques aussi variées que les quartiers populaires, les femmes, les jeunes de banlieue, les personnes en difficulté sociale, en situation de handicap. Parfois mis en œuvre par des groupes peu ou mal pris en compte par les médias (habitantes et habitants de quartiers prioritaires de la politique de la Ville par exemple), ces projets de médias permettent à ceux-ci de se réapproprier leur représentation médiatique mais aussi de s'exprimer sur tous les sujets afin de s'ouvrir à leur environnement et pallier le risque d'enfermement. Comme l'a expliqué Emmanuel Vaillant<sup>16</sup>, le travail effectué par la *Zone d'Expression Prioritaire* s'inscrit

<sup>13</sup> Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?, rapport et avis du CESE dont Mme Agnès Popelin et M. Gérard Aschieri sont les rapporteurs, janvier 2017, pages 26 et 27.

<sup>14</sup> Pour une sobriété numérique, rapport du groupe de travail dirigé par Hugues Ferreboeuf pour le think tank The shift projet – octobre 2018.

<sup>15</sup> Audition de Mme Amandine Kervella, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille I, au CESE, le mercredi 13 juin 2019.

<sup>16</sup> Audition de M. Emmanuel Vaillant, directeur de la rédaction de la Zone d'Expression Prioritaire, au CESE,

dans cette démarche qui consiste à accompagner des jeunes mais aussi des adultes dans des ateliers d'écriture en partie basés sur l'expression de soi, la réappropriation de leur propre image et de publier certains de ces récits dans des médias comme *Libération*. De même, *Le Labo 148*<sup>17</sup> est une agence de production de contenus originaux à la lisière entre pratiques artistiques et journalistiques portées par la *Condition Publique* à Roubaix. Sa rédaction mêle des jeunes engagés, curieux, initiés ou non au journalisme, passionnés par l'image et les médias. *Le Labo 148* a pour ambition de générer des formats innovants, au ton spontané, sur des thématiques de société qui sont au cœur des préoccupations des jeunes, et pouvant être diffusés aussi bien sur Internet, les réseaux sociaux ou France 3 Régions. Ces projets sont aussi une source de valorisation et de motivation pour les personnes impliquées, d'autant plus lorsque leur production médiatique est diffusée.

Certains médias font aussi appel à leur audience pour obtenir de l'information et jouent la carte de l'interactivité avec leurs lecteurs/auditeurs en accompagnant leurs programmes d'espaces d'échange en ligne sur *Facebook* ou *Twitter* par exemple. Ce mouvement avait été anticipé dès le début des années 2000 par *Skyrock* qui avait réussi à discuter avec son jeune audiorat grâce au site de blogs *Skyblog*. Cette pratique n'est toutefois pas nouvelle. Ainsi déjà en 1914, la revue *Le Miroir* faisait appel à ses lecteurs et lectrices pour la transmission de photos du Front moyennant rétribution.

### 1.3. Des médias en situation de crise

L'objet du présent avis ne porte pas directement sur la crise des médias. Pour autant, les effets durables de la crise des médias rendent plus que jamais nécessaire de s'interroger, dans le cadre de l'EMI par exemple, sur les difficultés du modèle économique des médias, sur leur degré de concentration, sur la présence accrue de médias étrangers concurrents en langue française, sur les conditions concrètes de production de l'information.

#### (a) Une crise ancienne du modèle économique des médias

Les médias (presse écrite, radio, chaînes de télévision, « pure players », etc.) sont depuis de nombreuses années en proie à de profondes difficultés : financières, économiques, d'intérêt, de légitimité. Les causes de ces difficultés sont plurielles : l'essor d'Internet et des plateformes numériques qui ont capté une grande partie des recettes publicitaires y compris celles liées aux petites annonces, l'avènement du gratuit (Internet ou papier), l'érosion de l'audience, le modèle économique difficile à trouver, etc.

Dans certains secteurs du monde des médias, la crise est parfois ancienne. Ainsi le recul de la presse écrite est bien antérieur à l'arrivée d'Internet : les journaux (payants) ont perdu près de la moitié de leurs lectrices et lecteurs quotidiens depuis

---

le mercredi 26 juin 2019.

<sup>17</sup> [www.labo148.com](http://www.labo148.com)



le début des années 1970<sup>18</sup>. Tandis que 55 % des français lisaient un quotidien tous les jours ou presque en 1973, ce n'est plus le cas que pour 29 % d'entre eux en 2008<sup>19</sup>. Les lectrices et lecteurs de quotidiens sont en outre de plus en plus âgés. Toutefois, comme le souligne Heidi Tworek, « *Les journalistes analysant la crise qui touche les médias depuis 20 ou 30 ans ne se réfèrent que très peu à l'histoire des médias depuis quatre siècles. Leur période de référence s'étend de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. En conséquence, la crise actuelle est généralement perçue comme une situation nouvelle, et comme une crise existentielle pour les médias. Or, si l'on replace la crise actuelle dans une perspective de plusieurs siècles, on observe que la période prise comme référence par les journalistes, de 1940 à 1980, représente en fait, une exception dans l'histoire des médias* »<sup>20</sup>.

La crise actuelle du modèle économique de nombreux médias les a également conduits à innover et à se transformer pour tenter de mettre en place de nouveaux modèles économiques dont la formule reste à définir. Ces innovations et transformations pourraient permettre de garantir leur indépendance, leur diversité, leur pérennité, notamment en monnayant mieux les contenus qu'ils fabriquent, en renouvelant leur manière d'informer, en développant l'abonnement et en réinvestissant le lien avec les abonnés, comme l'a souligné M. François-Xavier Lefranc<sup>21</sup>.

## *(b) Une concentration importante des médias en France*

En France, comme l'a souligné Nils Solari<sup>22</sup>, l'essentiel des moyens privés de production de l'information écrite, télévisuelle et radiophonique ainsi que leurs sites Internet est aujourd'hui contrôlé par une trentaine d'entreprises. A titre d'exemple, on peut citer Altice (I24, Libération, l'Express, BFM TV, BFM business, etc.), le groupe Bouygues (TF1, LCI, TMC, etc.), le groupe Dassault (Le Figaro, le Figaro Magazine, la Lettre de l'Expansion, etc.), LVMH (les Echos, le Parisien, etc.), Czech Media Invest (Marianne, Elle, etc.), le Monde SA (Le Monde, la Vie, Télérama, Courrier international, etc.) contrôlé par Xavier Niel, Matthieu Pigasse et Daniel Kretinsky, le groupe Bolloré (Canal plus, C8, CNews, etc.), etc<sup>23</sup>. Dans la presse régionale, on est passé de 150 titres en 1945 à une soixantaine à peine aujourd'hui. D'après *La Croix*, « *derrière ces journaux locaux se cachent en réalité à peine une dizaine de groupes*

<sup>18</sup> Les Chiffres Clés 2019 - Statistiques de la culture et de la communication, page 102.

<sup>19</sup> Les Chiffres Clés 2019 - Statistiques de la culture et de la communication, page 105 - Français de 15 ans et plus - Enquête Pratiques culturelles dont l'édition 2018 sera disponible au deuxième trimestre 2019.

<sup>20</sup> Entretien avec Heidi Tworek, L'âge d'or des médias : une exception historique ? La revue des médias, INA, 2018.

<sup>21</sup> Entretien de la rapporteure avec M. François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef du Journal Ouest-France, le mardi 24 septembre 2019.

<sup>22</sup> Entretien de la rapporteure avec M. Nils Solari, représentant de l'association ACRIMED, le lundi 16 septembre 2019.

<sup>23</sup> Ces données sont issues d'un document intitulé Médias Français : qui possède quoi ? élaboré par le Monde diplomatique et l'association ACRIMED, version décembre 2018.

de presse. Le groupe Ebra concentre, par exemple, l'ensemble de la presse quotidienne régionale de l'Est français, après le grignotage progressif des titres par le Crédit Mutuel, principal actionnaire du groupe, depuis 2006 ». Chaque groupe de presse régionale se retrouve ainsi en position de monopole sur plusieurs départements. Comme le souligne l'étude *Qui possède les médias*<sup>24</sup>, « la recherche met en évidence la très grande complexité et le manque de transparence de l'actionnariat des médias [...] Parmi les entreprises privées possédant des médias, le secteur des activités financières et d'assurance est surreprésenté. ». Cette concentration des médias pose problème au regard de leur rôle dans la démocratie française : méfiance des hommes et des femmes envers les médias, fragilisation du pluralisme de l'information d'autant que certaines entreprises propriétaires de ces médias sont parfois bénéficiaires de contrats commerciaux avec l'État.

(c) *Une présence accrue de médias étrangers en langue française*

La multiplication des canaux pour s'informer repose aussi sur l'apparition récente de nouveaux médias en langue française liés à des États étrangers. On peut citer à titre d'exemple les chaînes de télévision *Being sport*, *JA +*, *RT* (anciennement *Russia today*), l'agence de presse *Sputnik*, etc. Ainsi, *RT* est une chaîne de télévision d'information internationale en continu depuis 2005, financée par l'État russe et très présente sur YouTube. La version française existe depuis décembre 2017. Ces nouveaux médias en langue française liés à des États étrangers élargissent l'offre médiatique, font concurrence aux autres médias mais suscitent de fortes interrogations sur leur indépendance dans le traitement de l'information.

(d) *Une dégradation préoccupante des conditions de travail dans les médias*

La dégradation des conditions matérielles de production de l'information liée en particulier à la crise économique des médias et à la précarisation du métier de journaliste (réduction des effectifs, moins de temps pour travailler un sujet, etc.) peut aussi jouer un rôle dans la production d'une information fiable et respectueuse des règles déontologiques. Si le métier de journaliste reste attrayant, il est devenu de plus en plus précaire. Les représentants et représentantes des syndicats de journalistes entendus en entretien ont insisté sur cette préoccupante évolution<sup>25</sup>. De même, la dernière enquête de la *Société civile des auteurs multimédia* (SCAM)<sup>26</sup> montre une dégradation de leurs conditions de travail et une précarisation de la profession, ressentie par les trois quarts des répondants. Selon cette étude, les entreprises recourent davantage à l'auto-entrepreneuriat, aux droits d'auteurs ou au paiement sur facture. Les conditions d'emploi conduisent 26% des journalistes à exercer des activités extra-journalistiques, et les chiffrant atteignent 41% pour ceux qui n'ont pas un emploi permanent, situation compliquant l'obtention de la carte de presse. Cette

<sup>24</sup> Qui possède les médias ? Une analyse de l'actionnariat des médias, étude du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP-Sciences Po), décembre 2017. L'équipe de recherche est coordonnée par Julia Cagé (Assistant Professor au Département d'Économie, affiliée au LIEPP) et Olivier Godechot (Directeur de recherche CNRS, OSC). Collaborateurs : Etienne Fize, Maria Camila Porras Rivera, Charlotte Coutand.

<sup>25</sup> Entretien de la Rapporteuse avec M. Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ CGT et Mme Calorie Drulle (mercredi 10 juillet 2019), avec M. Vincent Lanier, secrétaire général du syndicat SNJ (mardi 18 septembre 2019), avec M. Christophe Pauly, secrétaire national F3C (mardi 24 septembre 2019).

<sup>26</sup> Enquête conduite par la SCAM en 2018 auprès de 3 700 journalistes.

précarisation fragilise la qualité de l'information et les libertés d'information et d'expression, alliées fondamentales du débat démocratique. Aborder la question des conditions concrètes de production de l'information en termes de temps de travail, de moyens disponibles, de statut, de rémunération concourt à faire comprendre le contexte dans lequel l'information est fabriquée. Le rôle des journalistes pour expliquer leur métier au grand public est donc primordial.

#### 1.4. La place du secteur public audiovisuel en matière d'information

L'audiovisuel public en France est l'acteur historique du secteur audiovisuel comme dans la plupart des pays européens. Il a profondément évolué depuis une quarantaine d'années. Perdant son statut de monopole<sup>27</sup> au début des années 80 en France avec l'ouverture du secteur à la concurrence, le secteur public de l'audiovisuel, est défini dans le titre III de la loi<sup>28</sup> n° 86-1067 du 30 septembre 1986 sur l'audiovisuel<sup>29</sup>. Il voit ses missions de service public précisées de façon pérenne dans l'article 43-11 de cette loi, missions que l'on peut résumer à quelques principes, dont l'obligation d'informer, d'éduquer et de divertir, de proposer une programmation diversifiée et pluraliste qui reflète la diversité de la société française. Il a aussi pour mission d'assurer « *l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information ainsi que l'expression pluraliste des courants d'opinion* ». Il est aujourd'hui structuré autour de France Télévisions, Radio France, Arte, TV 5 Monde, France Médias Monde et de l'Institut national de l'audiovisuel. Son financement provient principalement de la contribution à l'audiovisuel public. Les obligations de « service public » attendues de chacune des entreprises du secteur public de l'audiovisuel sont précisées dans leur cahier des charges et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec leur ministère de tutelle, le ministère de la Culture.

L'exigence d'une programmation diversifiée de qualité fait partie des attentes du public. De même, il souhaite de plus en plus disposer d'une information fiable dans un moment où la confiance dans les médias est remise en cause. A l'initiative de France Télévisions et Radio France, une consultation citoyenne<sup>30</sup> a été menée en ligne sur l'avenir des radio et télévision intitulée « maradiodemain » et « matélédemain ». Ses résultats indiquent que les attentes les plus citées vis-à-vis de ces médias portent sur « l'information » (68%) ; viennent ensuite « la culture » (43%) et « le soutien à la création » (38%). Un autre enseignement de cette consultation porte sur la lutte contre les infox (fact checking) qui fait partie des attentes en première

---

<sup>27</sup> Une ordonnance de 22 juin 1944 crée une direction de la radiodiffusion rattachée au ministère de l'information et deux ordonnances du 23 mars 1945 confirment le monopole d'État sur le radio et la télévision et la réquisition des stations privées. La loi n°82-652 du 29 juillet 1982 met fin au monopole d'État de la programmation.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Cette loi est actuellement en cours de réécriture au Parlement.

<sup>30</sup> 127 000 personnes ont répondu à la consultation lancée conjointement par Radio France et France Télévisions, entre le 8 octobre et le 4 novembre 2018, pour évoquer les contours de la radio et de la télévision publiques de demain.

position suivi du décryptage de l'information. Des actions dans ce domaine sont d'autant plus nécessaires que plus d'un français sur deux (52%) est convaincu qu'il y a beaucoup d'informations erronées dans les médias traditionnels et que 46 % seulement pensent que les télévisions et radios agissent avec de bonnes intentions<sup>31</sup>. France Télévisions et Radio France ainsi que l'INA réalisent déjà de nombreuses opérations de décryptage et de lutte contre la désinformation. Or, à l'exception de « *L'instant M* », sur France Inter, du lundi au vendredi, dédiée à la vie des médias et qui peut aborder le décryptage de l'information, de « *La fabrique médiatique* » le samedi sur France Culture (toutes deux d'une durée de 18 minutes), de la série diffusée sur Arte « *Mystère d'archives* » consacrée aux événements historiques, il n'existe pas d'émission télévisée consacrée au décryptage des médias et de l'information comme avait pu l'être l'émission « *Arrêt sur images* ».

## 2. Une relation ambivalente avec les médias et les journalistes

L'information est devenue un élément de la vie quotidienne de tous et toutes. Pourtant selon le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF<sup>32</sup>, les partis politiques (12 %), les banques (28 %), les syndicats (30 %) et surtout les médias (25%) ont connu les plus bas taux de confiance au cours de la décennie 2009-2019.

### 2.1. Comment s'informe-t-on aujourd'hui ?

La connaissance de la façon dont s'informent aujourd'hui les citoyens et citoyennes selon leur âge, leur niveau de vie et leur lieu d'habitation est importante. En effet cette connaissance est indispensable pour développer une EMI qui s'appuie sur les pratiques réelles des personnes, leurs représentations en matière d'information et qui prenne en compte leurs attentes. Cette connaissance est néanmoins lacunaire et la recherche peut apporter des réponses dans ce domaine.

L'information est devenue un élément omniprésent de la vie quotidienne. Auparavant, on allait la chercher alors que maintenant elle arrive à nous et on n'a probablement jamais autant consommé d'information qu'aujourd'hui : 98 % des personnes de plus de 18 ans s'informent dont 90 % au moins une fois par jour. Parmi ces personnes, 63 % s'informent plusieurs fois par jour. Le choix des supports d'information offerts aux personnes est complètement inédit dans l'histoire de l'information : journaux, revues, radio, télévision, Internet, réseaux sociaux numériques, etc. Comme le rappelle le baromètre 2018 de la confiance des Français dans les médias<sup>33</sup>, les personnes interrogées attendent en priorité des médias « *qu'ils*

<sup>31</sup> Etude conduite du 25 janvier au 8 février 2019 dans 27 pays dont la France. IPSOS.

<sup>32</sup> 2009-2019 : la crise de la confiance politique, Madani Cheurfa - Flora Chanvrlil, janvier 2019.

<sup>33</sup> Le baromètre sur la confiance des Français dans les médias, réalisé tous les ans par Kantar Public et Kantar Media pour La Croix, décrit l'évolution des pratiques en matière d'informations des Français et évalue la crédibilité qu'ils accordent aux différents moyens d'information depuis 1987. Les personnes interrogées, en face à face, ont 18 ans et plus - édition 2018, page 17.

*fournissent une information fiable et vérifiée* ». De son côté, Mme Nathalie Sonnac<sup>34</sup> a souligné que les pratiques individuelles de consommation de l'information prennent le pas dorénavant sur les modes collectifs.

Selon, le baromètre 2019<sup>35</sup>, 67 % des personnes interrogées suivent avec un grand intérêt les informations diffusées par les médias (presse, radio, télévision et Internet). L'intérêt n'est pas le même chez les 18 à 24 ans dont seulement la moitié déclare s'intéresser à l'actualité. Toujours selon ce même baromètre, les personnes interrogées répondent qu'en général elles sont informées sur l'actualité nationale ou internationale par la télévision (46 %), par Internet (26 % et plus précisément 18 % via le smartphone), par la radio (18 %) et par la presse écrite « papier » (1 %). De manière générale, pour approfondir certains sujets de l'actualité nationale ou internationale, les personnes interrogées se tournent vers les journaux des chaînes généralistes (52 %), les chaînes d'information en continu (32%), la radio (23 %), les sites Internet ou les applications mobiles de la presse écrite (20 %), les grands titres nationaux de la presse quotidienne (14 %), les réseaux sociaux (11 %), les sites d'information uniquement sur Internet (10 %), etc.

L'étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire<sup>36</sup> (Cnesco) menée auprès des jeunes en collège et lycée apporte un éclairage complémentaire et met en exergue un ensemble de données intéressantes. Les élèves interrogés indiquent majoritairement s'informer sur l'actualité politique, sociale ou économique en France. Dès la classe de troisième, plus d'un élève sur deux (54 %) déclare s'informer sur l'actualité et ces chiffres augmentent au lycée, où 68 % des élèves de terminale s'y intéressent. Parmi les sources d'information, le rôle de l'entourage est prépondérant. Celui-ci est à la fois la première source d'information des élèves de terminale (90% des élèves de terminale déclarent s'informer auprès de leur entourage, contre 83% des élèves de troisième) et celle en laquelle ils ont le plus confiance. La télévision est également une source d'information importante, 92% des élèves de troisième et 89% des élèves de terminale la citent. Puis viennent ensuite les réseaux sociaux avec 71% de citation pour les élèves de troisième et 84% des élèves de terminale. Paradoxalement, la presse écrite et la radio qu'ils consultent le moins est la source en laquelle ils ont le plus confiance. 71% des élèves de troisième et terminale accordent leur confiance aux journaux écrits et un peu plus des deux tiers des élèves de troisième et de terminale à la radio. Les nouveaux médias (réseaux sociaux et vidéo en ligne) ont un indice de confiance faible auprès de ces mêmes jeunes (un quart des élèves ont confiance dans les réseaux sociaux et un tiers dans les vidéos en ligne). Cependant l'intérêt pour l'actualité, les sources d'information utilisées, et la confiance accordée à chacune d'elles sont marqués par un certain socio

---

<sup>34</sup> Entretien de la rapporteure avec Mme Nathalie Sonnac, docteur es économie et membre du CSA, mardi 24 septembre 2019.

<sup>35</sup> Source déjà citée en note 33 - édition 2019.

<sup>36</sup> Education aux médias et à l'actualité : comment les élèves s'informent-ils ? Le Zoom du CNESCO #1 – 21 Février 2019.

déterminisme. En effet, les élèves socialement défavorisés ont tendance à beaucoup moins s'informer, font moins confiance aux médias « traditionnels » et plus confiance aux réseaux sociaux.

## 2.2. Une faible crédibilité des médias

Selon le baromètre 2019 sur la confiance des Français envers les médias<sup>37</sup>, la crédibilité de la radio, de la presse et de la télévision est de nouveau en baisse en 2019 après un léger rebond l'an passé :

- La radio reste la source d'information la plus crédible aux yeux des Français (50 %) et ce depuis 1990, puis viennent le journal (44 %), la télévision (38 %) et Internet (25 %). Toutefois, ces niveaux de crédibilité sont faibles. Ainsi pour 45 % des personnes interrogées *"les choses se sont passées à peu près comme la radio les raconte"* tandis que pour 34 %, *« il y a sans doute pas mal de différence entre la façon dont les choses se sont passées et la façon dont la radio les raconte »*.

- Le journal : il y a presque autant de personnes interrogées (41 %) qui pensent que *« les choses se sont passées à peu près comme le journal les raconte »* que de personnes (40 %) qui estiment qu'il *« y a sans doute pas mal de différence »*.

- La télévision : 46 % des personnes interrogées considèrent qu'il *« y a sans doute pas mal de différence entre la façon dont les choses se sont passées et la façon dont la télévision les raconte »* tandis que 35 % pensent que *« les choses se sont passées à peu près comme le journal les raconte »*.

- Internet : sa crédibilité en matière d'information est médiocre avec 39 % des personnes interrogées qui pensent qu'il *« y a sans doute pas mal de différence entre la façon dont les choses se sont passées et la façon dont Internet les raconte »* et 17 % estiment que *« les choses ne se sont vraisemblablement pas passées du tout comme Internet les raconte »*.

Cette faible crédibilité des médias questionne leurs actions pour la restaurer et celles qui pourraient être conduites par l'éducation aux médias et à l'information auprès de tous les publics pour améliorer leur confiance envers les principaux supports d'information.

## 2.3. Une faible confiance dans les réseaux sociaux en matière d'information

Les réseaux sociaux numériques suscitent une faible confiance en matière d'information. Selon, le baromètre 2019 sur la confiance des Français dans les médias<sup>38</sup>, parmi les personnes interrogées, 37 % utilisent les réseaux sociaux numériques (comme *Twitter* ou *Facebook* par exemple) plusieurs fois par jour, 16 % plusieurs fois par semaine, 9 % moins souvent et 37 % n'utilisent pas les réseaux sociaux.

Parmi les personnes interrogées, 67 % n'ont pas confiance dans les informations qui circulent sur les réseaux sociaux quand elles sont publiées par un ami et 48 % quand elles proviennent d'un site d'information d'un média de la presse écrite ou

<sup>37</sup> Source déjà citée en note de bas de page numéro 33 - édition 2019.

<sup>38</sup> Source déjà citée (voir note 32) - édition 2019, pages 35 et 36.

audiovisuelle. Parmi les utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux, seule une minorité de 17 % répond "*ne pas partager d'information sur les réseaux sociaux*", 72 % fait "*toujours ou souvent*" attention à l'émetteur de l'information, c'est à dire la personne ou le média qui l'a publiée en premier et 71 % lit "*toujours ou souvent*" la totalité de son contenu.

## 2.4. Journaliste, une profession dévalorisée mais toujours attrayante

Les journalistes font régulièrement l'objet de critiques. On leur reproche à la fois des erreurs, de ne pas être représentatifs de la population française, de relayer les informations au prisme de leurs opinions, de les tronquer, d'être trop proches du pouvoir ou au contraire de chercher à le déstabiliser, de trop s'intéresser à telle information et pas assez à telle autre. Ainsi, selon le baromètre 2019 sur la confiance des Français dans les médias, 69 % des personnes interrogées estiment que les journalistes ne sont pas indépendants parce qu'ils ne résistent pas « *aux pressions des partis politiques et du pouvoir* » et 62 % parce qu'ils ne résistent pas « *aux pressions de l'argent* ». Cette absence de confiance d'une partie des citoyens et des citoyennes envers les journalistes, principaux pourvoyeurs d'information, interroge sur la possibilité d'exercer pleinement sa citoyenneté en l'absence d'information fiable. Elle interroge également sur la méconnaissance des règles déontologiques qui s'imposent aux journalistes, règles exprimées dans la Charte d'éthique professionnelle des journalistes et au niveau européen dans la Charte de Munich. Comme le souligne le journaliste David Prochasson « *je suis conscient que les médias en prennent régulièrement pour leur grade. Pour autant, comment prendre des décisions importantes dans sa vie ou voter si l'on n'est pas informé ?* »<sup>39</sup>.

Sonia Devillers, journaliste à France Inter et animatrice de l'émission *L'instant M* consacrée à l'actualité des médias, note cependant "*S'il y a de la défiance, il n'y a pas d'indifférence*" tout en ajoutant « *Avec les réseaux sociaux, chacun a un compte personnel à régler avec les voix ou les images des gens de la télé et de la radio. Il y a un procès fait en permanence au journaliste de ne pas être comme on veut qu'il soit [...]. C'est quelque chose de très émotif, de très affectif.* »<sup>40</sup>. Il faudrait donc que les utilisateurs et utilisatrices des médias soient davantage en capacité d'appréhender l'information avec plus de distance et moins de passion. Enfin, Mmes Valérie Patrin-Leclère et Anne Lefèvre, lors de leur audition<sup>41</sup>, ont souligné que le nombre de candidatures pour recevoir une formation de journaliste se maintenait à un niveau élevé, signe de l'intérêt des jeunes pour ce métier. Il y a donc une certaine ambivalence dans la relation entre les journalistes et le public des médias.

<sup>39</sup> Des journalistes « en résidence » pour faire tomber les préjugés, article de Florence Pagneux, dans La Croix, le 28 mai 2017.

<sup>40</sup> Pourquoi déteste-t-on les journalistes ? Article de Mme Pauline Verduzier, sur Slate.fr, le 3 mai 2018.

<sup>41</sup> Auditions de Mme Valérie Patrin-Leclère, enseignante-chercheuse au CELSA, responsable de la chaire CELSA pour l'innovation et fondatrice du département Médias et de Mme de Mme Anne Lefèvre, directrice du projet régional d'éducation aux médias porté par l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, au CESE, le mercredi 12 juin 2019.



### 3. La désinformation, un phénomène qui s'amplifie mais pour quels effets ?

Selon, le baromètre 2019 sur la confiance des Français dans les médias<sup>42</sup>, 46 % des personnes interrogées disent qu'elles sont « *confrontées à des informations qui déforment la réalité ou qui sont même fausses* », « *une fois par semaine ou même plus* » et 16 % « *deux ou trois fois par mois* ». Toujours selon cette enquête, les principaux acteurs qui devraient agir contre la propagation des fake news<sup>43</sup> sont les journalistes (36 %), les organismes de contrôle des médias comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ou le Centre d'Étude des Supports de Publicité CESP<sup>44</sup> (34 %), les citoyennes et les citoyens eux-mêmes (31 %) ou le Gouvernement (23 %).

#### 3.1. Rumeurs et théories du complot

La rumeur, information non vérifiée et dont la source est non identifiée, peut alimenter le « complotisme », c'est-à-dire la méfiance de « *quelqu'un qui récuse la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active* »<sup>45</sup>. La rumeur et le complotisme ne sont pas des phénomènes nouveaux mais ont pris de l'importance avec le développement d'Internet, des moteurs de recherche<sup>46</sup>, des réseaux sociaux numériques, de Youtube, etc., autant de supports qui permettent une diffusion plus large géographiquement et plus rapide de ce type d'information mais aussi d'« *accumuler des traces* » pour étudier ces phénomènes comme l'a souligné Pascal Froissard<sup>47</sup>. Leur diffusion sur ces supports est facilitée par un contexte de forte défiance à l'égard de la « parole officielle » dont les médias « traditionnels » sont souvent considérés comme des relais. Ces phénomènes ont repris de l'ampleur notamment à partir des attentats de 2001 aux États-Unis et de 2015 en France. Une enquête réalisée en décembre 2018 par la Fondation Jean-Jaurès et Conspiracy Watch note que « *si deux Français sur trois sont relativement hermétiques au complotisme, 21 % des personnes interrogées se déclarent cependant « d'accord » avec 5 énoncés complotistes parmi les 10 qui leur ont été soumis. Les moins de 35 ans, les moins diplômés et les catégories sociales les plus défavorisées demeurent*

<sup>42</sup> Source déjà citée (voir note 33), édition 2019, pages 43 et 44.

<sup>43</sup> Selon le baromètre 2019 sur la confiance des Français dans les médias, "les informations qui déforment la réalité ou qui sont fausses sont appelées « fake news »", plusieurs réponses étaient possibles c'est pourquoi le total des pourcentages est supérieur à 100, page 44.

<sup>44</sup> Les principales missions confiées au CESP par l'interprofession sont d'auditer et de contrôler les études médias en France. Les travaux d'audit du CESP concernent tous les médias et leurs supports notamment Presse, Internet, Télévision, Communication Extérieure, Radio, Cinéma.

<sup>45</sup> Définition issue du Petit Larousse.

<sup>46</sup> Fnac, Amazon... Pourquoi leurs moteurs de recherche valorisent des ouvrages complotistes, article de Damien Leloup, le Monde, lundi 16 septembre.

<sup>47</sup> Entretien avec Pascal Froissard, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, université de Paris VIII / Vincennes Saint-Denis. CESE le 2 juillet 2019.

les plus perméables aux théories du complot »<sup>48</sup>. Le mécanisme de la théorie du complot qui profite selon Rudy Reichstadt<sup>49</sup> aux « extrémistes et aux extrémismes » a un impact sur l'opinion publique et peut être délétère pour la démocratie. Ainsi « *si l'attachement à la démocratie reste nettement majoritaire dans l'opinion, il diminue à mesure qu'augmente le degré d'adhésion aux théories complotistes*<sup>50</sup> ». Toute la difficulté réside pour la société à trouver une réponse adaptée pour enrayer ce mécanisme. Selon Pascal Froissart, la dynamique de décrédibilisation des rumeurs ou des théories du complot est compliquée à mettre en œuvre y compris par les médias qui agissent dans ce domaine. France Culture a lancé en septembre 2019 une série de podcasts originaux sur les mécanismes du complotisme<sup>51</sup>. Pour Sandrine Treiner, directrice de France Culture, « *c'est l'une des manières dont France Culture peut participer à la réflexion sur la désinformation. Et le podcast, par sa forme et sa consommation, est particulièrement adapté aux jeunes générations qu'il est essentiel de sensibiliser à ce sujet* ». Pascal Froissart estime qu'il est important de faire prendre conscience aux jeunes les enjeux de l'information en les faisant participer à des activités de production de l'information. Il s'agit aussi de sensibiliser au fonctionnement des algorithmes et en particulier des algorithmes des moteurs de recherche mais aussi des réseaux sociaux numériques.

### 3.2. Fake news ou infox

Les infox constituent une information mensongère délivrée dans le but de manipuler ou tromper un auditoire. A l'ère d'Internet et des réseaux sociaux numériques, elles ont pris une importance considérable et suscitent une forte inquiétude. Toutefois comme l'a souligné Dominique Cardon lors de son audition et dans un article récent<sup>52</sup>, « *la panique sur les effets des fake news est très largement exagérée et les technologies numériques, à elles seules, ne peuvent être rendues responsables de phénomènes politiques globaux* ». Ce constat est également celui des auteurs de l'ouvrage *Network Propaganda*<sup>53</sup> consacré à une analyse d'ensemble des turbulences de l'espace public américain lors de l'élection de Donald Trump en 2016. Dominique Cardon propose "d'extraire cinq résultats des études les plus solides afin de nuancer notre tendance immédiate à doter les technologies du web d'effets forts sur les publics numériques". Le premier résultat est que les grands nombres du numérique sont désormais partout et qu'il faut les prendre en compte avec prudence : « *sur Facebook, les vingt infox les plus partagées lors de la campagne électorale qui a élu Donald Trump, l'ont été 8 711 000 fois, alerte Buzzfeed. Le chiffre impressionne mais il correspond à 0,006 % des informations partagées sur Facebook aux États-Unis pendant la même période* ». Le deuxième

<sup>48</sup> Enquête complotisme 2019 : les grands enseignements, article de M. Rudy Reichstadt, 6 février 2019. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet de débats entre universitaires.

<sup>49</sup> Fondateur du site Conspiracy Watch (Observatoire du conspirationnisme et des théories du complot).

<sup>50</sup> Enquête complotisme 2019 : les grands enseignements, article de M. Rudy Reichstadt, 6 février 2019.

<sup>51</sup> Mécanismes du complotisme : Les Attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Série réalisée par Thomas Dutter et produite par Roman Bornstein (5 x 15 minutes).

<sup>52</sup> Pourquoi avons-nous si peur des fake news, Dominique Cardon, article publié en deux parties dans la revue AOC (Analyse, Opinion, Critique), juin 2019.

<sup>53</sup> Network Propaganda: Manipulation, Disinformation, and Radicalization in American Politics, Yochai Benkler, Robert Faris et Hal Roberts, novembre 2018.

résultat « est que les infox n'ont pas arrosé indifféremment l'ensemble des internautes américains, mais ont principalement été diffusées vers un petit segment du public numérique. Sur Twitter, 1% des utilisateurs a été exposé à 80% des fake news lors de la campagne présidentielle américaine. [...] Troisième résultat, les études rencontrent les plus grandes difficultés du monde à montrer que la publicité politique a un effet mesurable sur ceux qui y sont exposés [...] Quatrième résultat, on sait très mal comment les infox sont reçues, interprétées et les raisons pour lesquelles elles sont partagées sur les réseaux sociaux. [...] ». Enfin, cinquième résultat : « vu depuis les individus et non pas depuis les plateformes, les publics accèdent aux informations par des canaux de plus en plus divers et nombreux que dominant toujours très largement la télévision et la radio. [...] Pour les États-Unis – les chiffres sont semblables en France – seulement 14% de la population répondent que les médias sociaux sont leur principale source d'information<sup>54</sup>. ».

Des chercheurs des universités de Princeton et de New York ont analysé les partages durant la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis, d'environ 1 200 personnes ayant déclaré utiliser Facebook et ayant accepté de partager leurs données une fois l'élection passée<sup>55</sup>. Les scientifiques ont comparé les liens partagés par ces personnes avec plusieurs listes de sites Internet connus pour partager de fausses informations, dont une liste élaborée par le média *BuzzFeed*. Leurs conclusions vont à l'encontre de plusieurs clichés. Premier constat, les internautes qui relaient des infox ne sont pas si nombreux. Seulement 8,5 % des sondés ont partagé au moins un contenu d'un site publiant des informations peu fiables. Deuxième conclusion, ce sont les personnes âgées qui sont les plus enclines à partager ces fausses informations, ce qui va à l'encontre des préjugés que l'on a en direction des jeunes. Les internautes de plus de 65 ans en relaient sept fois plus que les 18-29 ans, selon l'étude, et 2,3 fois plus que le groupe d'âge des 46-65 ans. Les chercheurs avancent deux explications. La première est une question de génération : nés avant le développement de l'informatique, les Américaines et Américains de plus de 65 ans ont une moindre culture numérique que le reste de la population et n'auraient pas le niveau d'initiation aux médias numériques nécessaire pour déterminer correctement la fiabilité des informations rencontrées en ligne. La seconde explication a trait au vieillissement lui-même : l'altération de la mémoire et la perte de confiance en soi s'accompagnent en général d'une possible plus grande crédulité. Les personnes âgées sont ainsi moins bien armées pour distinguer les sources fiables des autres. On peut aussi noter qu'ils disposent de davantage de temps libre. Les rédacteurs de cette étude constatent que les « recherches sur l'âge et les médias numériques sont souvent axées sur l'acquisition de compétences chez les jeunes et sur le fossé entre « natifs numériques » et « immigrants numériques », mais nos résultats suggèrent de recentrer l'attention sur les cohortes les plus âgées ».

---

<sup>54</sup> Pourquoi avons-nous si peur des fake news ?, Dominique Cardon, revue AOC (Analyse, Opinion, Critique), juin 2019.

<sup>55</sup> Less than you think : Prevalence and predictors of fake news dissemination on Facebook, Andrew Guess, Jonathan Nagler et Joshua Tucker, article dans Sciences advances, le 9 janvier 2019.

### 3.3. Deepfake ou vidéos truquées

Après les faux articles, les photos retouchées ou sorties de leur contexte, les vidéos tronquées sont apparues les *deepfake*, les vidéos truquées. Elles se basent sur une technologie très élaborée, mélange d'intelligence artificielle et de reconnaissance faciale. Elles permettent de « faire dire » ou de « faire faire » n'importe quoi à n'importe qui de façon hyperréaliste. Cette nouvelle forme de manipulation de l'information a trouvé un certain écho sur des sites Internet ou encore sur les réseaux sociaux numériques où les contenus les plus spectaculaires sont souvent les plus viraux. Une façon de lutter contre les *deepfake* est de recourir à la technologie en mettant au point des outils qui permettent de les détecter. Ainsi Vincent Nozick, chercheur au laboratoire en informatique de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée a développé un logiciel appelé *Mésonet* qui analyse le « bruit » des vidéos<sup>56</sup>. Ce logiciel prend en compte un groupe de pixels dans une image et est capable de savoir si ce groupe représente des incohérences notamment au niveau des couleurs, un signe aujourd'hui caractéristique d'un *deepfake*. D'autres approches existent, auxquelles participe par exemple l'Agence France Presse (AFP) via son médialab : projets *InVid* ou *we verify*. Toutefois, la réponse technologique ne pourra pas être l'unique réponse. Comme le souligne Vincent Nozick dans une vidéo<sup>57</sup> : « *Quel crédit peut-on apporter aux vidéos qu'on verra dans quelques années ? Là, je pense que c'est une question d'éducation. En fait, je pense que maintenant cela ne gêne plus personne de voir une image qui a été photoshopée. C'est quelque chose d'assez courant. Et quand on voit une image, on a une protection mentale : on se dit "peut-être c'est une vraie, peut-être c'est une fausse" [...] Il va falloir s'habituer. Maintenant quand on verra une vidéo, on aura appris qu'elle peut être fausse comme les images, c'est juste une question d'éducation* ».

### 3.4. Quels effets de la désinformation ?

Rumeurs, théories du complot, infox, *deepfake*, etc. la désinformation peut prendre de multiples visages et doit être combattue en prenant en compte la spécificité des méthodes qu'elle utilise. Dans ce combat, les travaux de recherche sont indispensables et doivent irriguer davantage l'éducation aux médias et à l'information afin qu'elle puisse apporter les réponses les plus efficaces. Ces travaux pourraient ainsi approfondir la question de la réception de l'information et mieux mesurer l'effet des différents biais. De plus, certains chercheurs pointent l'absence de déterminisme technologique, l'importance des comportements individuels et donc la nécessité d'accorder des moyens à l'éducation.

#### (a) Des biais à prendre en compte dans la réception et la diffusion de l'information

Une même information n'est pas reçue et comprise de la même façon par tout le monde. En effet, chaque personne reçoit et comprend une information selon son propre vécu, ses croyances, etc. Il existe des biais qui ont une influence dans la réception et la diffusion d'une information et sur le jugement et les décisions des personnes notamment dans le partage d'informations. Ces biais sont nombreux : l'effet d'ancrage et le poids de nos idées *a priori*, le coût lié au fait d'abandonner ses

<sup>56</sup> Face aux *deepfake*, les chercheurs se mobilisent, article d'Harold Grand, Le Figaro, mardi 23 juillet 2019.

<sup>57</sup> Interview vidéo de Vincent Nozick sur Internet in le Blob, l'extra-média.

croyances, le biais de confirmation, l'influence de nos émotions, la difficulté de notre cerveau à appréhender les statistiques et les chiffres, l'attirance pour des explications simples et causales ou le biais d'autorité. Parmi tous ces biais, le rôle des émotions, de la peur mais aussi de l'envie de « bien faire » ainsi que l'image que l'on souhaite donner de soi-même<sup>58</sup>, jouent parfois un rôle important dans la compréhension ou la diffusion de certaines informations y compris par certains médias qui privilégient la recherche ponctuelle du sensationnel ou de l'émotion sur celle d'une information objective et complète. Comme le rappelle le baromètre 2018 de la confiance des Français dans les médias<sup>59</sup>, parmi les utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux qui partagent de l'information, 44 % le font principalement « *parce qu'il s'agit de quelque chose qui les touche* », 31 % « *parce qu'il s'agit d'une information importante* » et 21 % parce qu'ils veulent que « *cette information atteigne beaucoup de monde* ». Lors de son entretien<sup>60</sup>, M. Olivier Gérard a également souligné que les personnes vont plutôt chercher une information qui les rassure (biais de confirmation) et qu'elles ont plus de difficulté à recevoir une information qui va à l'encontre de leurs représentations.

L'éducation aux médias et à l'information devrait amener les personnes à prendre conscience de leurs biais afin qu'elles puissent améliorer leur façon de recevoir et de comprendre l'information.

(b) *Effets forts ou limités des médias ?*

Ce n'est pas parce que des discours relatifs à l'information (théories du complot, infox, etc.) vont circuler, qu'ils vont avoir des conséquences durables. Il y a bien souvent, comme le souligne Mme Amandine Kervella, une surestimation des effets directs des médias en particulier sur des groupes comme la jeunesse et les classes populaires qui sont souvent perçus dans les représentations sociales ordinaires comme apathiques voire manipulés par les médias. Comme le rappelle aussi Dominique Cardon : « *En l'absence de recherches permettant de le contredire, le discours ambiant a ranimé une conception des « effets forts » des médias que l'on croyait depuis longtemps enterrée. Que ce soit à propos des « bulles de filtres », de la personnalisation publicitaire ou des « effets » des fake news, on ne cesse de supposer que les informations circulant au sein des médias numériques influencent fortement ceux qui s'y exposent. Rien ne permet de le dire et il est plus que probable que la réalité des réceptions numériques est tout sauf « forte<sup>61</sup> »* ».

<sup>58</sup> Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?, rapport et avis du CESE dont Mme Agnès Popelin et M. Gérard Aschieri sont les rapporteurs, janvier 2017.

<sup>59</sup> Source déjà citée en note 33, édition 2018, page 36.

<sup>60</sup> Entretien de la rapporteure de l'avis avec M. Olivier GERARD, responsable du Pôle Médias et usages du numérique à l'UNAF, au CESE, le mercredi 18 septembre 2019.

<sup>61</sup> Pourquoi avons-nous si peur des fake news, Dominique Cardon, revue AOC (Analyse, Opinion, Critique), juin 2019.

## B - L'éducation aux médias et à l'information : des réponses variées face aux mutations en cours

Entendus comme l'ensemble des moyens de diffusion de l'information, les médias sont des acteurs majeurs de la démocratie. En effet, ils contribuent à satisfaire le droit à l'information, à animer le débat démocratique et à éclairer les enjeux de la décision politique, en apportant des éléments de pédagogie, de compréhension et d'analyse, ou en faisant valoir les points de vue divergents. Ils permettent ainsi aux citoyennes et aux citoyens de construire leurs propres opinions. Leur rôle démocratique justifie les règles éthiques auxquelles ils sont astreints : exactitude de l'information, vérification des sources, respect de la vie privée et de la présomption d'innocence. L'existence de cette liaison intrinsèque entre les médias, la production et la diffusion de l'information et la démocratie pose la question de l'éducation des citoyennes et des citoyens aux médias et à l'information.

Comme l'a rappelé Serge Barbet<sup>62</sup>, Condorcet pose dès 1791, dans les *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, le débat et les conditions pour que l'école puisse être à la fois le lieu où se transmettent les savoirs et où l'on se forme en qualité de citoyenne et de citoyen libre et éclairé. Dans ce contexte, l'éducation aux médias et à l'information doit être reconnue comme l'un des piliers de l'éducation à la citoyenneté, qui est l'une des missions importantes de l'école.

Comme l'ont souligné Mme Amandine Kervella et M. Emmanuel Vaillant<sup>63</sup>, les attentats de 2015 marquent une étape importante quand il s'agit de comprendre les évolutions récentes dans la manière dont l'EMI a pu se développer au sein et autour de l'Éducation nationale. Ces attentats de 2015, et en particulier celui de janvier contre le journal Charlie Hebdo ont vraiment mis au cœur des réflexions le débat autour de la liberté d'expression. Ils ont fait prendre conscience aux actrices et acteurs engagés dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information de la nécessité de trouver de meilleures solutions et de mener cette éducation dans le cadre des établissements scolaires de façon plus forte mais d'investir également les temps péri et extrascolaires.

Il existe aujourd'hui une multiplicité d'actions et de dispositifs qui concourent à l'éducation aux médias et à l'information. Ces derniers, en grande partie centrés sur les jeunes, sont portés par différentes politiques publiques et mis en œuvre par de nombreux acteurs sans véritable cohérence d'ensemble et sans évaluation du nombre de leurs bénéficiaires et encore moins de leurs effets.

---

<sup>62</sup> Audition de M. Serge Barbet, directeur délégué du CLEMI, au CESE le mardi 21 mai 2019.

<sup>63</sup> Audition de Mme Amandine Kervella, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille I, au CESE, le mercredi 13 juin 2019 et audition de M. Emmanuel Vaillant, directeur de la rédaction de la Zone d'Expression Prioritaire, au CESE, le mercredi 26 juin 2019.

## 1. Des politiques publiques impulsées par plusieurs ministères et centrées sur les jeunes

Dans le cadre des politiques publiques qu'il impulse, l'État, bien souvent en lien avec les collectivités territoriales, les associations, les journalistes, des écoles de journalisme, etc. met en œuvre ou soutient des actions ou des dispositifs d'éducation aux médias et à l'information. Le nombre important de ministères qui interviennent dans ce champ interroge la coordination et l'efficacité des actions menées et souligne l'importance d'une évaluation de la politique publique en la matière.

### 1.1. L'action du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Au tournant des années 70, des chercheurs, des sociologues, des philosophes, des intellectuels, mais aussi un certain nombre de journalistes spécialisés sur les questions d'éducation mènent une réflexion sur ces nouveaux médias et supports médiatiques que sont alors la télévision et la radio en fort développement. Il s'agit d'apprendre aux élèves, dès l'école, à être capables d'exercer un regard critique sur ce nouveau monde des télévisions et des radios et de mettre à distance les contenus qu'ils diffusent. En 1983, pour mener notamment cette mission, l'Éducation nationale se dote d'un outil tout à fait particulier et singulier dans sa forme : le Centre de liaison de l'éducation et des médias d'information (CLEMI) dont les missions sont décrites à la fin de cette partie.

La loi de refondation de l'École de la République de juillet 2013 considère désormais les compétences et les connaissances de l'EMI comme des composantes à part entière du socle commun de connaissance de compétences et de culture devant être acquises par les élèves au sortir de leur scolarité obligatoire. C'est une étape importante. A partir de cette date, l'Éducation nationale prend en compte l'EMI pour ce qu'elle est, un enseignement fondamental avec la nécessité de former les enseignants/enseignantes et mettre à leur disposition des référentiels pour les accompagner dans le déploiement de cet enseignement. D'ailleurs, comme le souligne le baromètre 2018 sur la confiance des Français dans les médias, 71 % des personnes interrogées estiment que c'est « tout à fait » ou « plutôt » le rôle de l'Éducation nationale d'organiser un enseignement d'EMI à tous les élèves. Toutefois, comme l'a souligné Serge Barbet<sup>64</sup>, faire passer l'EMI d'une action de sensibilisation à une action qui doit s'enseigner dans le cadre de la classe et des enseignements est un sujet complexe.

L'EMI, historiquement en France, se construit comme une matière non pas disciplinaire comme peuvent l'être l'histoire ou les mathématiques mais comme un enseignement transversal dont tous les enseignants/enseignantes de toutes les disciplines peuvent s'emparer. Il revient plus particulièrement aux professeurs documentalistes de mettre en œuvre cette éducation soit en propre dans leur CDI,

---

<sup>64</sup> Audition de M. Serge Barbet, directeur délégué du CLEMI, au CESE le mardi 21 mai 2019.



soit dans l'accompagnement de leurs collègues dans les différents champs disciplinaires pour leur permettre de développer des projets. Les réformes récentes (réforme du programme du collège en 2015) ou en cours (réforme du programme du lycée) ne remettent pas en cause cette approche. Certains portent d'autres points de vue. Ainsi, dans le rapport d'information sur *L'école dans la société du numérique*<sup>65</sup>, Bruno Studer, président et rapporteur, recommande de « *conforter la dimension disciplinaire de l'EMI et, en conséquence, bâtir un programme autonome d'éducation aux médias et à l'information, centré autour de la notion de citoyenneté numérique* ».

L'EMI qui pendant longtemps existait au travers de recommandations concernant l'utilisation de la presse par les enseignantes et les enseignants et sous forme de mentions diffuses dans les programmes de plusieurs disciplines, sans réelle visibilité, y figure désormais de façon formelle et fait partie des objectifs d'acquisition de compétences du socle commun de connaissances, de compétence et de culture pour tous les élèves des écoles à la fin du collège depuis 2016. Elle est également une composante du parcours citoyen pour la défense des valeurs de la République qui s'appuie sur l'enseignement de l'éducation morale et civique de la maternelle à la terminale. L'EMI est conçue pour permettre aux élèves, dans le cadre d'une démarche active, de développer une pratique citoyenne des médias en ayant une lecture critique et distanciée des contenus, d'apprendre à chercher de l'information et à en identifier la source, de comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et d'en produire en utilisant les outils adaptés et contemporains. Au cycle 2 (du CP au CE2), « *l'éducation aux médias et à l'information permet de préparer l'exercice du jugement et de développer l'esprit critique* »<sup>66</sup>. Les élèves s'initient à la recherche et à la lecture en provenance de différentes sources d'information, ils observent et expérimentent divers moyens d'expression et de publication, ils sont sensibilisés aux règles de communication numérique et aux conséquences et risques de l'usage des médias. Au cycle 3 (CM1 à la 6ème), dans la continuité du cycle 2, les élèves approfondissent les connaissances et compétences initiées au cycle 2 et gagnent en autonomie dans leur démarche de recherche et de questionnement. Ils développent leur esprit critique, selon une approche pédagogique active à partir de situations réelles<sup>67</sup>. A partir du cycle 4 (de la 5ème à la 3ème), l'EMI est présente dans tous les champs disciplinaires. A travers des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires, les élèves sont amenés à travailler quatre domaines de compétences : utiliser les médias et les informations de manière autonome, exploiter l'information de manière raisonnée, utiliser les médias de manière responsable, produire, communiquer et partager des informations<sup>68</sup>. La réforme des programmes

---

<sup>65</sup> L'école dans la société numérique, rapport d'information de l'Assemblée nationale, n° 1296, déposé le mercredi 10 octobre 2018, Bruno Studer, président et rapporteur.

<sup>66</sup> Annexe 1 Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2). Arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015.

<sup>67</sup> Annexe 2 Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3). Arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015.

<sup>68</sup> Annexe 3 Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). OR : MENE1526483A

du lycée appliquée à compter de la rentrée scolaire 2019, introduit et renforce l'EMI dans toutes les disciplines, en rénovant les programmes existants mais également en créant une nouvelle discipline pour tous les élèves de seconde générale et technologique, *Sciences numériques et technologie* qui met l'accent sur le poids croissant du numérique dans la société et incite les élèves à adopter un usage réfléchi et raisonné des technologies numériques<sup>69</sup>. Les thématiques de ce programme sont évoquées de façon transversale, sous différents angles, l'angle scientifique ou historique et sous celui de l'impact sur les activités humaines (ex. la circulation des fausses informations, l'utilisation massive des données numériques personnelles). Dans l'enseignement professionnel, les cours, principalement de français, d'histoire-géographie ou éducation morale et civique participent à la construction des compétences et des connaissances nécessaires à l'EMI.

Dans les nouveaux programmes la place du professeur documentaliste est réaffirmée. Il est un membre de l'équipe pédagogique<sup>70</sup> et participe aux côtés des enseignants à l'acquisition par les élèves des compétences en information-documentation, il les forme à un usage raisonné et critique des ressources médiatiques numériques et physiques. Il appuie les équipes pédagogiques dans la construction des projets éducatifs et la mise en œuvre d'enseignements faisant appel à des ressources documentaires et informationnelles. On note toutefois à travers l'écriture des nouveaux programmes, qu'il y a une volonté de réaliser une véritable éducation aux médias (les médias sont un objet d'étude), et de dépasser la pratique d'une éducation par les médias. Il s'agit là d'un écueil qui est réel. Il est notamment révélé par l'enquête *Ecole et citoyenneté* menée par le Cnesco en 2018 : « *l'éducation aux médias, en tant qu'objet d'étude, n'est abordée que dans la moitié des collèges et lycées. Celle-ci semble se résumer, le plus souvent, à une éducation par les médias* »<sup>71</sup>.

La réussite de l'EMI, enseignée de façon transversale, nécessite selon Michel Reverchon-Billot, IGEN-EVS<sup>72</sup>, un pilotage qui repose en partie sur une implication forte des chefs d'établissements pour construire au sein du conseil pédagogique, avec les professeurs de disciplines et les personnels d'éducation, une forme de progression, de programmation des apprentissages tout au long de la scolarité<sup>73</sup>.

---

arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015

<sup>69</sup> Programme d'enseignement de sciences numériques et technologie de la classe de seconde générale et technologique. Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019.

<sup>70</sup> Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n° 2017-051 du 28/03/2017 MENESR-DGESCA.

<sup>71</sup> Education aux médias et à l'actualité : comment les élèves s'informent-ils? Le Zoom du Cnesco #1 - Février 2019.

<sup>72</sup> Inspecteur général de l'Éducation nationale, établissement vie scolaire.

<sup>73</sup> <https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/emi2016/2016/09/20/intervention-de-m-reverchon-billot-ig-evs/>

## 1.2. L'action du ministère de l'Agriculture

L'EMI irrigue tous les niveaux de l'enseignement agricole jusqu'au Brevet de technicien supérieur (BTS) comme l'a souligné M. Vinçon<sup>74</sup>. A titre d'exemple, dans la présentation générale du référentiel des formations agricoles en collège, le ministère de l'Agriculture rappelle le caractère obligatoire et les objectifs de l'EMI dans les enseignements et l'importance qu'elle revêt au regard des mutations technologiques et du développement des réseaux sociaux numériques auxquels les jeunes sont particulièrement exposés. Il incite les enseignantes et les enseignants à porter une attention particulière à cet enseignement. Trois moments clés, inscrits dans le temps de formation de l'élève sont évoqués pour mettre en œuvre l'EMI, la semaine thématique de mise en œuvre et valorisation des projets<sup>75</sup>, le Parcours éducatif Citoyen et l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) Education à la responsabilité et à l'autonomie. Toutes les disciplines sont convoquées pour faire de l'EMI et développer des compétences transversales, mais cet enseignement est particulièrement présent dans le programme de l'enseignement disciplinaire Technologies de l'informatique et du multimédia/Information -documentation, propre à l'enseignement agricole, qui a pour objet « *de permettre à l'élève de comprendre les enjeux sociétaux, et ses liens avec les préoccupations de chaque être humain, des technologies de l'informatique et du multimédia et de l'information-documentation* »<sup>76</sup>.

Tous les enseignants et les enseignantes s'initient à la culture de l'EMI à travers les formations continues inscrites régulièrement au plan national de formation des enseignants (les risques des informations virales, les infox...). De plus, certains enseignants ont une formation plus spécialisée en matière d'EMI. On peut par exemple citer les professeurs de technologie information et média, d'éducation socioculturelle ou les professeurs documentalistes.

L'enseignement agricole développe également des partenariats avec les grands acteurs de l'EMI dont le CLEMI ou les CEMÉA qui produisent et mettent à disposition des ressources pédagogiques et formatives. Il encourage également les élèves à s'engager dans des projets interdisciplinaires notamment de résidence d'artistes ou de journalistes accueillies dans les établissements scolaires, ou à répondre à des appels à projets ou concours nationaux ou régionaux. A ce titre, on peut citer l'initiative du lycée agricole de Dunkerque, récompensé en 2019 pour sa participation au concours *Héritiers de mémoire* et la réalisation d'un film qui a pris appui sur le témoignage d'un journaliste syrien qui a suivis les élèves pendant la durée du projet.

---

<sup>74</sup> Entretien de la rapporteure avec M. Philippe VINÇON - Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche - et avec Mme Adeline CROYERE - Sous-directrice des politiques de formation et d'éducation, au CESE le mardi 24 septembre 2019.

<sup>75</sup> Projets en classe entière autour d'une réalisation concrète.

<sup>76</sup> Référentiel de formation, 4ème et 3ème de l'Enseignement Agricole (Cycle 4). Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Octobre 2018.

Ces initiatives de résidence de journalistes dans les établissements scolaires font partie des projets que l'enseignement agricole souhaite développer.

### 1.3. L'action du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Au sein de l'enseignement supérieur, l'éducation aux médias et à l'information est à la fois un objet de recherche et d'enseignement comme l'a indiqué Mme Caroline Ollivier-Yaniv<sup>77</sup>. Même si l'EMI est à la confluence de plusieurs disciplines, elle est plus particulièrement étudiée par les Sciences de l'information et de la communication, discipline créée en 1975 et qui compte aujourd'hui plus de 900 enseignants-chercheurs. Elle est enseignée en formation continue et initiale en Licence, Master et donne lieu à des doctorats de recherche. Cet enseignement conduit notamment aux métiers du journalisme, de la documentation ou de la communication des organisations. En dehors de cette filière de formation, toutes les Licences incluent des exigences en termes d'acquisition de compétences relevant de l'EMI. Celles-ci sont inscrites dans le socle de connaissances et de compétence que chaque Licence de l'enseignement supérieur a défini dès l'entrée en vigueur des référentiels de compétences des mentions de licence en 2014. Ces référentiels sont un guide pour les équipes pédagogiques et un signal de niveau de certification des étudiants. On peut notamment citer parmi les compétences communes à beaucoup de mention de Licence, et identifiée comme une compétence transversale et linguistique, savoir « *utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe* » ou « *développer une argumentation avec esprit critique* ». Les étudiants et étudiantes au cours de leur formation peuvent également évaluer leurs compétences numériques qui donnent lieu à une certification nationale, le Certificat Informatique et Internet (C2i). Il est en continuité avec le Brevet Informatique et Internet (B2i) des études secondaires et se prépare au cours de la Licence. Il n'est pas obligatoire et atteste des compétences numériques nécessaires pour la poursuite des études et l'insertion professionnelle. Il est une première étape dans l'acquisition des compétences numériques nécessaires à ceux qui envisagent une carrière dans l'enseignement. La plateforme PIX<sup>78</sup>, service public en ligne, permet de développer et d'évaluer les compétences numériques dont celles du B2i et du C2i dans leur nouvelle version. Le niveau approfondi de ce certificat (C2i2e), qui constituait un préalable à la titularisation des futurs enseignants et enseignantes est désormais intégré dans les enseignements de base des formations des enseignants (Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – MEEF).

### 1.4. L'action du ministère de la Culture

Depuis 2015, suite à l'attentat contre Charlie Hebdo, le ministère de la Culture a renforcé et développé les actions d'éducation aux médias et à l'information, prioritairement à destination des publics jeunes. Il a ainsi initié un programme expérimental de *résidences de journalistes*. Ce programme vise à l'élargissement au

<sup>77</sup> Entretien de la rapporteure avec Mme Caroline Ollivier-Yaniv, conseillère auprès de la DGESIP sur le domaine des sciences de l'information et de la communication, au CESE, le mardi 24 septembre 2019.

<sup>78</sup> Pix est un groupement d'intérêt public.

champ des médias et de l'éducation à l'information, des démarches de résidence soutenues jusqu'à présent par le ministère dans les domaines artistiques et culturels. Il est déconcentré et se déroule dans le cadre d'appels à projets. La sélection et le financement des projets de résidences sont assurés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) avec des co-financements notamment par les collectivités territoriales. Les résidences de journalistes s'adressent à des journalistes professionnels qu'ils soient en free-lance ou intégrés dans une rédaction, seuls ou en équipe. Elles se déroulent principalement dans des territoires prioritaires relevant de la politique de la ville ou en zones rurales, et mettent en œuvre leurs activités dans le cadre d'une articulation temps scolaire/hors temps scolaire. Ces résidences ont pour vocation, sur la durée, de structurer et de professionnaliser les démarches existantes de médias de proximité<sup>79</sup> ou citoyens et/ou de développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels locaux ou nationaux. Elles visent également à mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des publics mobilisés dans ces projets, en particulier auprès des jeunes. L'objectif est de permettre aux publics concernés de développer leur capacité de compréhension et d'appropriation de l'environnement médiatique et informationnel dans lequel ils évoluent. L'objectif est aussi que les journalistes concernés, *via* cette immersion qui dure quelques mois, changent leur regard et leurs pratiques sur des territoires et des populations. Ce double objectif où chacun apprend de l'autre s'inscrit dans une démarche de partage des savoirs. Dans les Pays-de-la-Loire, deux résidences se sont tenues entre février et juin 2017. L'une à Allonnes (Sarthe) et la seconde dans la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique). Celle-ci étant financée à hauteur de 18 000 euros. L'un des trois journalistes en résidence dans le territoire d'Erdre et Gesvres, Thibault Dumas, raconte son expérience : « *il s'agissait de monter un site Internet d'information alimenté par les habitants. L'idée, c'est d'avoir leur regard sur le territoire et non celui des journalistes. Pour cela, nous avons mis en place différentes interventions : atelier de reportage écrit, de diaporama sonore, etc. Nous sommes intervenus dans différents lieux : école, lycée, association de retraités, maison de l'emploi, médiathèque. Nous avons également proposé des débats sur le métier de journaliste et le sens de notre résidence* »<sup>80</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de lutte contre la désinformation ou la manipulation de l'information, le ministère de la Culture a également engagé en 2018 un *Plan d'éducation aux médias et à l'information*, principalement centré sur les jeunes, pour sensibiliser au bon usage des médias et au décryptage de l'information présente sur les réseaux et plateformes numériques. Il apporte un soutien aux acteurs

---

<sup>79</sup> Cette notion de "média de proximité" peut renvoyer à l'ensemble des médias permettant de toucher une cible locale. Leur audience est généralement peu importante mais très captive, car souvent plus impliquée par le contenu rédactionnel. Le premier article du décret n° 2016-511 du 26 avril 2016 relatif au fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité définit ce qu'est un média d'information sociale de proximité.

<sup>80</sup> Témoignage sur une résidence de journaliste, propos recueillis par Carole Rocha, in Mediafactory, blog des étudiantes et étudiants d'Audencia SciencesCom.

de l'éducation aux médias et à l'information, tels que les associations de professionnels de l'information ou les associations d'éducation populaire qui mettent en place des dispositifs de formation sur les *fake news* et les théories du complot (*Les veilleurs de l'info*, La Ligue de l'enseignement), qui aident les jeunes à développer leur esprit critique et qui les initient aux sources d'information et aux fausses informations (*d-Clics numériques*<sup>81</sup>, *Entre les lignes*<sup>82</sup>). Le ministère de la Culture mobilise aussi les acteurs de l'audiovisuel public, appelés à développer des actions d'éducation aux médias et à l'information. FranceInfo propose un espace de « *vérification des faits* » (*fact-checking*) et de « *démystification* » (*debunking*), intitulé « *vrai ou fake* » alimenté à partir des productions de l'ensemble de l'audiovisuel public. France.tv met en ligne sur son site<sup>83</sup> des modules vidéos et des outils pédagogiques d'éducation aux médias à destination des enseignants pour leur classe. Pour la réussite du plan, le ministère a engagé des moyens financiers supplémentaires, à hauteur de 3 millions.

Le ministère de la Culture s'appuie également sur le réseau des bibliothèques et des médiathèques, qui permet grâce à son maillage territorial et à la diversité de son public de mener des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de tous les publics. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan bibliothèques « *ouvrir plus, ouvrir mieux* » annoncé par le ministère de la Culture en 2018. Ce plan engagé avec les collectivités territoriales dont relèvent les bibliothèques et médiathèques, a parmi ses objectifs celui de faire évoluer les compétences des personnels dans le domaine de l'éducation aux médias pour sensibiliser les publics à la fiabilité de l'information, aux bonnes pratiques sur les réseaux sociaux et pour qu'ils adoptent une pratique citoyenne des médias. Le plan prévoit que des ateliers d'éducation à l'information et de sensibilisation aux *fake news* « *puissent être proposés dans au moins trois bibliothèques par département et au moins une bibliothèque par ville de 100 000 habitants* »<sup>84</sup>. Les jeunes sont associés à ces actions en participant en lien avec des professionnels, à l'animation des ateliers, que le ministère encourage via le déploiement de nouveaux Services Civiques.

### 1.5. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), un acteur majeur

Créé en 1983, comme l'a rappelé Serge Barbet<sup>85</sup>, le CLEMI est un service du Réseau Canopé<sup>86</sup> et a, dès le départ, trois missions fondamentales :

- il est un centre de formation pour les enseignants du premier et du second degrés. Ces formations interviennent sous la forme de participations aux plans nationaux de formation, à différentes sessions et à des stages d'intégration des

<sup>81</sup> Partenariats de plusieurs acteurs de l'éducation populaire.

<sup>82</sup> Association d'éducation aux médias et à l'information composée de journalistes, photographes et cameramen bénévoles émanant des rédactions de l'Agence France-Presse et du Monde.

<sup>83</sup> <https://education.francetv.fr/matiere/education-aux-medias>

<sup>84</sup> Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « *Ouvrir plus, ouvrir mieux* », le mardi 10 avril 2018.

<sup>85</sup> Audition de M. Serge Barbet, directeur délégué du CLEMI, au CESE le mardi 21 mai 2019.

<sup>86</sup> Placé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, Réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimé, web, mobile, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative.

formateurs organisés également au niveau national. La formation au plan académique est très importante dans la formation continue des enseignants avec de plus en plus, de façon très prégnante, des thématiques de l'éducation aux médias et à l'information inscrites dans les plans académiques de formation (PAF) ;

- la deuxième mission consiste en la production de ressources pédagogiques pour accompagner les enseignants et les enseignantes dans leur pratique pédagogique. La production de ces ressources est plus importante depuis 2015, en particulier en direction des familles, des parents et du grand public ;

- enfin, la troisième mission correspond à l'organisation d'un certain nombre d'actions pédagogiques et éducatives : la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*, le « *concours médiatiques* » ouvert pour les écoles, collèges et lycées pour promouvoir la pratique par les élèves des médias, le *Wikiconcours*, le dispositif *Zéro cliché*, le programme *Renvoyé spécial*, etc.

Le CLEMI est un outil original car dès sa création, il a été conçu avec deux singularités. La première est de disposer d'un conseil d'orientation et de perfectionnement composé d'une soixantaine d'organisations séparées en trois collèges : les pouvoirs publics, le monde associatif et des instances représentatives du secteur presse et médias. Ce conseil d'orientation se réunit deux fois par an en séances plénières pour fixer les orientations stratégiques du CLEMI.

La deuxième singularité du CLEMI est de disposer d'un réseau de coordonnateurs académiques sur l'ensemble du territoire. Ces coordonnateurs sont très majoritairement des enseignants et enseignantes qui ne disposent pas aujourd'hui d'un statut unique en fonction des académies. Ils ont en commun d'être tous placés sous l'autorité des recteurs et rectrices. Sur les 30 coordonnateurs académiques, 8 ont un statut de délégué académique, avec quelques équipes, des moyens, et des référents dans les établissements scolaires. Ils ou elles sont parfois rattachés à la délégation académique aux affaires culturelles (DAAC) ou auprès des délégations pour le numérique éducatif (DANE). Les coordonnateurs académiques jouent un rôle pivot à l'intérieur des académies, entre les personnels de l'éducation qui relèvent directement du rectorat ou des services départementaux de l'Education nationale dans le premier et le second degré et le tissu associatif, les actrices et acteurs qui sur les territoires, vont s'impliquer d'une façon ou d'une autre dans des actions d'éducation aux médias et à l'information. Ils vont être également en contact avec les médias locaux et nationaux via leurs implantations régionales.

Malgré l'augmentation des sollicitations, les moyens humains et financiers du CLEMI n'ont pas crû de façon importante. Ainsi dans le rapport d'information sur *L'école dans la société du numérique*<sup>87</sup>, Bruno Studer, président et rapporteur, recommande de « *renforcer le rôle du CLEMI, en augmentant ses moyens, en en faisant l'interlocuteur privilégié des professeurs sur les questions d'éducation aux médias et à l'information, et en l'incitant à conclure des partenariats* ».

---

<sup>87</sup> L'école dans la société numérique, rapport d'information de l'Assemblée nationale, n° 1296, déposé le mercredi 10 octobre 2018, Bruno Studer, président et rapporteur.



## 2. Une multiplicité de dispositifs et d'actions portés par des acteurs associatifs et privés

Dans la partie de cet avis consacrée aux politiques publiques mises en œuvre en matière d'éducation aux médias et à l'information, certains dispositifs ou acteurs publics ont déjà été cités en exemple. Toutefois, l'éducation aux médias et à l'information mobilise une profusion d'autres actrices et acteurs, issus de milieux très différents, crée et utilise de nombreux outils pédagogiques, repose sur des modes d'interventions parfois très innovants sans avoir véritablement d'organisation globale encadrant les messages fondamentaux qu'elle souhaite transmettre à toutes et tous. Aujourd'hui, les personnes impliquées dans l'EMI agissent bien souvent à leur échelle, dans leur territoire et en fonction de leur propre vision et de leurs moyens. Il en résulte des interventions dont la qualité et l'ampleur peuvent être hétérogènes. De plus, l'EMI étant de nature transversale, de nombreux intervenants considèrent bien souvent qu'ils consacrent trop de temps à chercher des financements pour mettre en œuvre leur projet auprès des financeurs potentiels (Union européenne, ministères, Commissariat général à l'égalité des territoires, etc.).

### 2.1. Des actions portées par des associations

Des associations, et en particulier des associations d'éducation populaire, culturelles ou familiales mènent depuis longtemps des activités dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information. Elles peuvent intervenir dans les établissements scolaires mais aussi lors d'activités péri ou extra-scolaires, dans des bibliothèques, des centres sociaux, ou directement auprès des parents, etc. Elles ont pour particularité de proposer bien souvent un apprentissage actif de la production de l'information et de son décryptage en l'adaptant à leur public.

Ainsi, les centres d'entraînement aux méthodes actives (CEMÉA) interviennent, via leur pôle EMI, auprès de jeunes sur différents dispositifs mais forment aussi des personnes (enseignants, animateurs socio-culturels, éducateurs, etc.) qui auront à mettre en œuvre des activités d'EMI<sup>88</sup>. Ils articulent leurs actions d'EMI avec les politiques culturelles des territoires dans le cadre par exemple des festivals de cinéma tel que le Festival International du Film d'Éducation<sup>89</sup>. Ces rendez-vous culturels sont le point de départ d'un travail avec les jeunes sur les médias d'information, le rapport à l'image ou à la photographie pour les amener à développer une lecture critique des médias et de la façon dont ils rapportent l'actualité. Ils interviennent également en mettant à disposition en ligne des ressources pédagogiques à l'intention des parents et des éducateurs et éducatrices. Le travail d'éducation peut aussi être pluri-

---

<sup>88</sup> Entretien avec Mme la rapporteure de MM. Christian Gautellier, Président de l'association Enjeux e-médias, Directeur de la Communication et des Publications des CEMEA et François Laboulais, responsable du Pôle Médias, Éducation Critique et Engagement Citoyen des CEMEA le jeudi 23 mai.

<sup>89</sup> Le FIFE est ancré à Evreux en Normandie depuis 14 ans. Il existe sous la forme de festivals décentralisés tout au long de l'année, dans toute la France métropolitaine et d'Outre-mer.



partenaires autour de projets régionaux tel que le projet déployé en Normandie à destination des élèves des lycées polyvalents et agricoles et des Centres de formation pour apprentis (CFA), « *Education aux écrans* », qui associe la Région Normandie, le réseau Canopé<sup>90</sup>, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), les académies de Caen et de Rouen, et les CEMÉA. Au cours de leur entretien, MM. Christian Gautellier et François Laboulais ont insisté sur le fait que pour que les activités d'éducation aux médias et à l'information soient efficaces, elles doivent s'inscrire dans des parcours dont la durée est importante.

D'autres acteurs arrivés plus récemment dans le secteur associatif sur des dispositifs médias mettent en œuvre des pratiques innovantes pour favoriser l'expression des jeunes à travers les médias. L'association Jet d'encre « *consacre son activité à la reconnaissance et à la défense des journaux réalisés par les jeunes de 11 à 25 ans* »<sup>91</sup>. La Zone d'Expression Prioritaire (ZEP) invite des jeunes issus de tous les territoires, et notamment des quartiers populaires, pour qu'ils se racontent, s'expriment sur leurs expériences, partagent leur regard sur la société dans un média en ligne et développent ainsi leurs pratiques médiatiques et leur esprit critique. Ils sont accompagnés en cela par des journalistes professionnels<sup>92</sup>. Chacune des actions mise en œuvre par ces différents acteurs, par leur diversité d'approche et de présence dans les territoires, permet de travailler avec les jeunes et les moins jeunes et d'avancer sur une prise de conscience de la nécessité de l'éducation aux médias et à l'information tout au long de la vie. Ces initiatives basées sur l'éducation par les pairs, permettent une réelle appropriation des enjeux par les jeunes. Elles sont néanmoins confrontées à plusieurs freins : des manques de moyens, des difficultés à coopérer avec certains lycées, etc.

Les médias associatifs participatifs (presse, radio, télévision, web, etc.) ou traditionnels sont des outils au service de leur territoire. Accompagnés par des journalistes professionnels, ils permettent à des populations parfois éloignées du monde des médias, à la fois de « se dire » mais aussi d'apprendre à décrypter le monde, ou encore de mettre en lumière des artistes locaux trop peu rentables pour les médias dits « traditionnels ». Parfois centrés sur les problématiques locales, d'autres s'appuient sur des thématiques particulières, comme la Culture ou les Sciences.

## 2.2. Des actions initiées par des entreprises de médias, des journalistes, des écoles de journalisme

De nombreux journalistes, entreprises de médias, écoles de journalisme, etc. mettent en œuvre ou contribuent à des projets d'EMI pour accompagner les citoyens et les citoyennes à mieux gérer le flux continu d'informations, les aider à la hiérarchiser, la décrypter. Ces actions contribuent à restaurer le lien de confiance

---

<sup>90</sup> Le réseau Canopé, opérateur public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, édite des ressources pédagogiques transmédias.

<sup>91</sup> Audition de Mme Léa Haurie-Hontas (Présidente) et Mme Marie Laroche (Déléguée générale) de l'association Jets d'encre, au CESE, le mercredi 26 juin 2019.

<sup>92</sup> Audition de M. Emmanuel Vaillant, Directeur de la rédaction de la Zone d'expression prioritaire, au CESE, le mercredi 26 juin 2019.

avec la population tout comme celles menées pour que les journalistes soient davantage représentatifs de la société française dans sa diversité.

L'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille a démarré en 2015 un projet d'éducation aux médias et à l'information au sein de la structure publique *La Condition publique* installée à Roubaix, partant du constat qu'apprendre à chacun à utiliser les médias, à chercher et à produire de l'information est un moyen efficace pour lutter contre la désinformation, la défiance envers les médias, les journalistes, etc. Comme l'a expliqué Anne Lefèvre<sup>93</sup>, ce projet vise à associer par binômes un étudiant de l'ESJ et un ou une jeune issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour produire des vidéos sur des sujets choisis qui peuvent être diffusées par France Télévision. L'objectif est de favoriser la pratique, la production d'information, mais aussi l'acquisition d'un savoir-faire technique, de compétences relationnelles, etc. puis d'interroger et de discuter le résultat obtenu : comment l'information a-t-elle été trouvée ? Vérifiée ? Montrée ? Ce projet devrait être déployé dans davantage d'établissements scolaires des Hauts-de-France avec le soutien notamment du Conseil régional.

La Maison des journalistes (MDJ) a mis en place l'opération *Renvoyé spécial* menée conjointement avec le CLEMI et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse<sup>94</sup>. Des journalistes exilés vont à la rencontre de jeunes lycéens partout en France pour parler de leur expérience et les sensibiliser à la cause de la liberté de la presse et de la défense des démocraties. Ces rencontres offrent aux élèves un contact direct avec l'actualité, un témoignage qui permet d'incarner des concepts souvent abstraits. Elles les aident à décrypter les sources d'informations, à mieux s'informer, à s'ouvrir aux médias, à d'autres mondes, d'autres pays et à prendre conscience de l'importance de la liberté de la presse et d'expression, de la pluralité dans les médias ainsi que des valeurs du vivre ensemble.

Comme l'explique Anne Lefèvre, il est essentiel que les étudiants en école de journalisme soient représentatifs de la diversité de la société française. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. En effet les écoles de journalisme sont très demandées, l'entrée se fait sur concours, et la sélection fonctionne comme un plafond de verre sur lequel se cognent les jeunes issus des milieux moins favorisés. Pour y remédier, l'ESJ Lille et le Bondy Blog ont lancé en juillet 2009 la Prépa égalité des chances, une préparation aux concours des écoles de journalisme ouverte à des jeunes boursiers titulaires d'une troisième année de licence à l'université, de toutes origines, avec un bon dossier scolaire et universitaire, mais issus de familles à revenus modestes. En 10 ans, elle a accompagné et soutenu 200 jeunes dans la réussite aux concours des grandes écoles de journalisme. L'EMI est aussi une priorité du Bondy Blog. Premier pure-player français, c'est un média en ligne né au moment des révoltes urbaines de

---

<sup>93</sup> Audition de Mme Anne Lefèvre, directrice du projet régional d'éducation aux médias porté par l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, au CESE, le mercredi 12 juin 2019.

<sup>94</sup> Source : site Internet de la Maison des journalistes.

novembre 2005. Il a été fondé par le magazine suisse L'Hebdo dont la volonté était de donner la parole aux habitants des quartiers populaires. Plus d'une décennie plus tard, cet objectif, « *raconter le quotidien de celles et ceux que l'on n'entend pas ou dont la parole est déformée, stigmatisée, minoritaire* », n'a pas changé. La rédaction, ouverte à tous, est constituée d'une vingtaine de reporters, journalistes professionnels ou non, mais en formation, en recherche d'emploi, en début de carrière professionnelle, à la retraite.<sup>95</sup>

Enfin, comme l'a expliqué Mme Valérie Patrin-Leclère<sup>96</sup> certaines entreprises de médias ouvrent leurs coulisses (plateaux de télévision, salles de rédaction, etc.) afin de faire prendre conscience de la diversité des métiers, du professionnalisme et du travail que requiert la production de l'information. D'autres ont mis en place des outils pour lutter contre la désinformation : les Décodeurs pour le journal Le Monde, Checknews pour Libération. La presse en direction des jeunes joue également un rôle en matière d'éducation aux médias et à l'information. Au cours de son audition, Mme Jade Montané<sup>97</sup> a rappelé que « *la vérification de l'information est au cœur de la mission et des pratiques de l'AFP* ». Elle a décrit certaines actions menées par l'AFP notamment les partenariats mis en place avec le CLEMI et Facebook. Elle a également présenté le blog *Factuel*, alimenté par les journalistes de l'AFP en charge du fact-checking et disponible en 20 langues. Au cours de son audition, M. François-Xavier Lefranc<sup>98</sup> a cité l'action de l'association pour le développement du Journal Des Lycées (JDL). Cette association a été créée par le journal Ouest-France, en 2005. Elle propose aux lycées, mais aussi aux maisons familiales rurales, aux foyers de jeunes et maisons de quartier qui le souhaitent de créer leur propre journal, tout en étant accompagnés par un journaliste professionnel.

### 2.3. Le rôle des parents

Premiers éducateurs des enfants, les parents ont un rôle à jouer auprès d'eux pour les aider à comprendre les médias, à rechercher et à décrypter une information, à déterminer s'ils ou elles peuvent la partager, etc. C'est en effet à la maison que se fait majoritairement le premier accès aux médias et la première approche des supports d'information. Les parents ont le souci légitime de protéger leurs enfants par rapport aux contenus médiatiques inadaptés (pornographie, violence), ainsi que de les éduquer à un usage responsable du numérique. Mais, comme l'a souligné Mme Nathalie Sonnac<sup>99</sup>, il est paradoxal de constater que, s'ils se sentent souvent démunis face à des outils ou pratiques numériques qu'ils ne maîtrisent pas toujours bien eux-mêmes : ils mettent un smartphone entre les mains de leurs enfants parfois très jeunes, sans réaliser que celui-ci leur donne accès à toutes sortes d'informations ou sans utiliser le contrôle parental.

<sup>95</sup> Audition de Mme Latifa Oulkhouri, Directrice du Bondy Blog, au CESE le mercredi 26 juin 2019.

<sup>96</sup> Audition de Mme Valérie Patrin-Leclère, enseignante-chercheure au CELSA, responsable de la chaire CELSA pour l'innovation et fondatrice du département Médias, au CESE, le mercredi 12 juin 2019.

<sup>97</sup> Audition de Mme Jade Montané, responsable de la communication numérique à l'AFP, au CESE le mardi 17 septembre 2019.

<sup>98</sup> Entretien de la rapporteure avec M. François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef du Journal Ouest-France, le mardi 24 septembre 2019.

<sup>99</sup> Entretien de la rapporteure avec Mme Nathalie Sonnac, docteur es économie et membre du CSA, mardi 24 septembre 2019.

Afin de leur apporter une aide, des organismes (CNAF, CLEMI, le réseau UNAF/UDAF, etc.) mais aussi des associations notamment familiales ou d'éducation populaire, leur proposent à la fois des formations et des outils qui ne sont pas toujours connus du grand public. Parmi les outils, on peut citer : le guide de l'UNAF, en partenariat avec la société française de pédiatrie *Enfants et écrans, reprenez la main*, la série de quinze épisodes *La famille tout écran*, réalisée par le CLEMI et la CNAF, le kit « jeune public » du CSA, le site *Pedagojeux* et son réseau d'ambassadeurs, le site collaboratif *Mon enfant et les écrans*. Ces outils concernent l'usage du numérique plus qu'ils ne constituent une véritable éducation à l'information et aux médias. Ils permettent de développer un échange inter-générationnel au sein de la famille sur l'utilisation du numérique, la manière de relayer des informations et la compréhension des médias. Or, apprendre aux parents à confronter et diversifier leurs sources d'information est un gage d'ouverture d'esprit pour leurs enfants. Parmi les formations, on peut citer des actions de sensibilisation menées par des organismes ou des associations par exemple dans le cadre des politiques de soutien à la parentalité. Dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie l'État à l'UNAF et sa déclinaison UNAF/UDAF figure le domaine *Accompagnement des parents et des réseaux d'entraide entre les familles*. Au sein de ce domaine se trouve *l'Usage responsable du numérique*. Toutefois, lors de son audition, M. Olivier Gérard<sup>100</sup> a souligné à la fois la difficulté de financer ces actions, celle de convaincre les parents d'y participer et celle de ne pas leur délivrer de messages trop anxiogènes ou de remettre en cause leur capacité à être parent.

#### 2.4. D'autres exemples d'acteurs impliqués

De grands acteurs institutionnels participent chacun dans leur domaine de compétence respectif à des actions d'EMI et viennent renforcer ou font émerger de nouvelles initiatives. Ainsi, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est également un contributeur actif, dont la réflexion en la matière est alimentée par l'Observatoire *Éducation et médias*. Celui-ci a été créé en 2014 pour enrichir de façon participative le groupe de travail du CSA *Audiovisuel et éducation*. Constitué de professionnels aux compétences diverses, issus du monde des médias, de la communication, de la jeunesse, il fait des préconisations qui peuvent être préventives en matière d'évolution des usages informationnels et des technologies numériques pour les jeunes et les parents. Cette évolution des missions du CSA, en plus de celles qui lui sont confiées par la loi sur l'audiovisuel de 1986 et notamment celles consistant à veiller à l'indépendance et au respect des missions de service public du secteur public de l'audiovisuel, au respect de la réglementation en matière de protection des mineurs ou du traitement de l'information, correspond à une adaptation du rôle de cette institution à l'évolution de la société de l'information. Le CSA fonde ses nouvelles missions sur les nouveaux usages des jeunes en matière informationnelle, 71% des personnes des 15-34 ans « *consultent quotidiennement l'actualité via les réseaux sociaux* » et sur les bénéfices de ses actions de sensibilisation en matière d'EMI<sup>101</sup>. L'étude précédemment citée révèle que « *parmi les 15-34 ans ayant bénéficié d'une sensibilisation sur ce thème, 65 % vérifient souvent les informations*

<sup>100</sup> Entretien de la rapporteure avec M. Olivier Gérard, responsable du Pôle Médias et usages du numérique à l'UNAF, au CESE, le mardi 24 septembre 2019.

<sup>101</sup> Les jeunes et l'information, enquête Médiamétrie, ministère de la Culture, juillet 2018.

auxquelles ils accèdent, contre 42 % pour ceux n'ayant pas bénéficié d'une action d'EMI ». L'engagement en faveur de l'EMI est d'autant plus important que les actions de régulation ne concernent que le secteur audiovisuel hors le secteur des plateformes numériques qui constitue un champ de circulation de l'information très important. Comme le précise Mme Carole Bienaimé Besse<sup>102</sup>, en matière d'EMI, les nouveaux enjeux de la régulation seront d'avoir une prise sur les plateformes numériques dont les plateformes étrangères. Ces nouveaux enjeux suscitent de nombreuses résistances comme en témoigne le refus de l'entreprise Google de s'acquitter du droit voisin créé pour la presse par la directive européenne adoptée en mars 2019 sur le droit d'auteur.

La Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) a développé en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et la Mutualité sociale agricole, dès 2016 sur l'ensemble du territoire national, le projet *Promeneurs du Net* inspiré d'une initiative déployée en Suède qui a pour objectif de mettre en place « une présence éducative sur Internet ». Ce dispositif met en relation des jeunes sur Internet et Le promeneur du Net. Les *Promeneurs du Net* sont des professionnels du secteur social et jeunesse, animateurs, éducateurs exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, qui interviennent dans le cadre de leurs missions dans un périmètre élargi au « territoire digital ». Ils interagissent sur les réseaux sociaux via des blogs, des tchats, des forums pour écouter, conseiller et accompagner les jeunes en recherche de réponses à leurs interrogations. Ils les sensibilisent aux usages d'internet et des écrans, et les aident à développer un esprit critique face à l'information et à l'image. Il s'agit par cette expérience de renforcer une présence éducative sur un territoire où l'encadrement adulte est peu présent. De la même manière, la CNAF s'est inscrite dans un projet collectif avec d'autres partenaires dont le CLEMI pour produire un guide pratique et ludique à l'usage des parents, *La famille Tout-Écran*, qui donne des conseils en éducation aux médias et à l'information.

Des initiatives régionales, culturelles ou scientifiques sont à souligner : par exemple celle de Lionel Armand, metteur en scène de la Compagnie des Désaxés, soutenue par la CNAF, les UDAF de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou la Mutualité française. Cette compagnie utilise l'art dramatique pour mettre en scène les problématiques d'usage des écrans ou de fiabilité de l'information pour susciter ensuite le débat avec le public (enfants et parents), animé par des spécialistes.

### 3. Une préoccupation internationale et européenne

Longtemps ignorée du système scolaire et exclue du champ des politiques publiques, l'éducation aux médias et à l'information a progressivement émergé au niveau international et européen.

---

<sup>102</sup> Audition de Mme Carole Bienaimé Besse, conseillère et présidente du groupe de travail éducation, protection des publics, cohésion sociale au CSA, au CESE, le mardi 17 septembre 2019.

### 3.1. Au niveau international

Des travaux de chercheurs, de scientifiques ou de praticiens et des démarches collectives sous l'égide d'organisations internationales se sont emparés du sujet dans les années 70/80. Les États reconnaissent dès lors un rôle majeur à l'information et aux médias dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens, dont la liberté d'expression, l'accès et la maîtrise de l'information et le regard critique sur celle-ci en sont les principaux enjeux. Des groupes de réflexions au sein d'organisations internationales ou impulsés par celles-ci vont produire un ensemble d'actes, qui sont aussi des alertes à l'intention des États et qui prendront la forme de propositions de programmes, de recommandations ou de préconisations. Dès 1982, *la déclaration de Grunwald sur l'éducation aux médias* pose le principe d'une éducation aux médias, inclusive, tout au long de la vie afin de faire émerger « *une conscience critique* » dans un univers où les médias sont omniprésents et en permanente mutation. Elle sensibilise également les acteurs associatifs, professionnels, ou politiques à la nécessité de former des formateurs, comme condition de réussite de l'EMI. La *Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie* (2005), qualifie la maîtrise de l'information de « *droit humain de base* » qui concourt à l'exercice de la démocratie. La conférence de Moscou (2012) tenue sous l'égide de l'Unesco insiste sur la nécessité pour les individus d'acquérir des compétences essentielles à la maîtrise de l'information, tout en rappelant que des obstacles empêchent l'accès ou « *l'utilisation libre et efficace de l'information* » (obstacles juridiques, censure, conservation de l'information, etc.). Les participants à la conférence veulent faire prendre conscience aux acteurs et aux décideurs, dans le prolongement des déclarations précédentes, que l'EMI (l'Unesco utilise désormais le terme « *Media and Information Literacy* » ou MIL) est une compétence primordiale au bien-être et au développement des individus et une condition du progrès social et économique.

Pour parvenir à cette société de la compétence en matière de maîtrise de l'information, les États mais aussi tous les acteurs concernés par l'EMI, sont invités à engager des politiques pour renforcer sa place dans la formation initiale et continue. *La déclaration de Bruxelles pour une Éducation aux Médias tout au long de la vie* recommande en 2011 d'ailleurs d'inscrire l'éducation aux médias en tant que « *mission d'intérêt général* ». Pour ce faire, l'Unesco s'est engagée dans la formation des enseignants et enseignantes, considérés comme des acteurs incontournables dans la promotion de l'EMI, en publiant à leur intention un programme de formation des enseignants<sup>103</sup> avec la volonté de les sensibiliser à l'importance de l'EMI, et de leur fournir un programme, des méthodes et des ressources pédagogiques. Par ailleurs, elle organise chaque année depuis 2011, *la Semaine mondiale de l'EMI*<sup>104</sup>

<sup>103</sup> Éducation aux médias et à l'information : programme de formation pour les enseignants. Auteur(s) : Wilson, Carolyn; Grizzle, Alton; Tuazon, Ramon; Akyempong, Kwame; Cheung, Chi-Kim. 2011.

<sup>104</sup> <https://fr.unesco.org/commemorations/globalmilweek>

dans un pays d'accueil en partenariat avec différents organismes<sup>105</sup>. Cette semaine a pour vocation de fédérer en un lieu toutes les actions d'EMI dans le monde, et de réaliser un état des lieux des progrès accomplis pour atteindre l'objectif "*d'une éducation aux médias et à l'information pour tous*". Lors de sa conférence en 2018<sup>106</sup>, l'Unesco propose que la ville devienne un lieu d'innovation pour promouvoir l'EMI et invite les villes à « *trouver des moyens novateurs pour promouvoir l'apprentissage de l'EMI dans leurs espaces et leurs activités* ».

### 3.2. Au niveau de l'Union européenne (UE)

L'EMI est un sujet qui a été inscrit tardivement dans les priorités politiques des États et de l'Union européenne en particulier. L'union européenne commence à s'intéresser officiellement à l'éducation aux médias à partir de 2007, date à laquelle il en est fait mention dans la directive relative aux services de médias audiovisuels. Dans sa recommandation du 20 août 2009<sup>107</sup>, elle déclare que « *l'éducation aux médias est considérée aujourd'hui comme l'une des principales conditions préalables au plein exercice d'une citoyenneté active afin de prévenir et de limiter les risques d'exclusion sociale* » et invite chacun des États membres à favoriser l'éducation aux médias à tous les niveaux de la société, et notamment en les incitant à l'intégrer dans les programmes scolaires à tous les niveaux. A la faveur d'une révision récente de la directive sur les services de médias audiovisuels<sup>108</sup> (2018) il est fait obligation pour les États membres européens "*de promouvoir et de prendre des mesures pour le développement de l'éducation aux médias*" tout en assortissant cette mesure d'une obligation pour les plateformes de partage de vidéos de fournir des « *outils efficaces d'éducation aux médias* » et de les faire connaître à leurs utilisateurs. Outre ces recommandations normatives, l'UE propose des initiatives à destination du grand public, telle que la mise en place pour la première fois en 2019 de la *Semaine européenne de l'éducation aux médias*<sup>109</sup>. Celle-ci a pour vocation, à travers les événements et projets des acteurs engagés dans ce domaine, de sensibiliser les publics à l'importance de l'éducation aux médias. Par ailleurs, à travers ses appels à propositions, l'UE participe aux financements de la recherche. Ainsi, le groupe d'études et de recherche interdisciplinaire en information et communication (GERIICO) a pu bénéficier de financements européens, dans le cadre du programme *Horizon 2020*<sup>110</sup> pour développer des projets de recherche-action, telle que la

<sup>105</sup> Réseau universitaire UNESCO-UNAOC EMI et Dialogue interculturel (MILID), l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'EMI (GAPMIL), la Fédération internationale des associations de bibliothèques, Twitter, l'Association internationale des bibliothèques scolaires.

<sup>106</sup> <https://fr.unesco.org/news/villes-eduquees-aux-medias-linformation-emi-aux-citoyens-emi>

<sup>107</sup> Recommandation de la commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice.

<sup>108</sup> Le Conseil des ministres européens a adopté formellement le 6 novembre 2018 le texte de la nouvelle directive réglementant les services de médias audiovisuels.

<sup>109</sup> Semaine européenne de l'éducation aux médias, du 18 au 22 mars 2019.

<sup>110</sup> Audition de Mme Amandine Kervella, Maitresse de conférences en sciences de l'information et de la



conception d'un *serious game* dédié à la fabrication de l'information en ligne et la mise en place d'un parcours d'entrée dans le numérique pour les collégiens.

### 3.3. Au niveau des États membres de l'UE

La nécessité d'une EMI a été élevée au rang de priorité politique partagée par de nombreux pays, mais elle demeure essentiellement centrée sur le public des enfants et des jeunes. Quasiment tous les pays ont mis en place une éducation aux médias et à l'information, mais les pratiques éducatives sont très hétérogènes. Le CNESCO dans une note sur « *L'éducation aux médias et à l'actualité* »<sup>111</sup> révèle qu'en Europe aucun pays n'en a fait une discipline à part entière et autonome, mais qu'est privilégié un enseignement transversal voire décomposé en modules intégrés dans les disciplines premières (Français, mathématiques...).

Parallèlement au développement d'une EMI dans l'enseignement, on assiste à la création et à la structuration de centres de ressources et de recherche (ex. CLEMI en France), de réseaux internationaux de coopération (Ex. Gapmil<sup>112</sup>) ou d'agences nationales (ex. Ofcom au Royaume-Uni), qui par leur engagement, leurs actions et leurs prérogatives font autorité et peuvent contribuer au débat public et à l'élaboration des politiques publiques. A cet égard, la Belgique en créant une agence nationale, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) s'est dotée d'un outil particulièrement novateur et unique en Europe ayant pour ambition d'assurer le développement de l'éducation aux médias dans le système éducatif et de l'étendre à tous les publics tout au long de la vie. Composé d'une représentation très large issue du monde politique, associatif et professionnel, il réunit des éditeurs de presse, des journalistes professionnels, des représentants des médias audiovisuels et écrits, des représentants de l'inspection pédagogique des premier et second degrés, du milieu éducatif, enseignants de tous niveaux, y compris de l'enseignement supérieur, de l'administration générale de l'enseignement, du secteur de la jeunesse et des représentants des associations familiales. Il a pour mission<sup>113</sup> de conseiller le Gouvernement en produisant des avis ou propositions notamment sur les questions relatives à l'éducation aux médias et en formulant des avis préalables à l'adoption de dispositions faisant l'objet de décrets en matière d'éducation aux médias. Il peut émettre des avis sur la politique ou les priorités politiques, sur l'accompagnement et l'effectivité de l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes de formation scolaire, non scolaire (pour les jeunes ou adultes) et à destination des enseignants. Il a pour rôle de favoriser le développement des actions, des outils pédagogiques, des recherches, qui contribuent à la promotion de l'éducation aux médias en s'appuyant en particulier sur les centres de ressources et en stimulant la coopération entre tous les acteurs et les organismes concernés.

---

communication à l'université de Lille I (CESE, 12 juin 2019).

<sup>111</sup> Education aux médias et à l'actualité : comment les élèves s'informent-ils? Le Zoom du Cnesco #1 - Février 2019.

<sup>112</sup> Le Global Alliance for Partnerships On Media and Information Literacy (GAPMIL) promeut la coopération internationale pour garantir à tous les citoyens l'accès aux compétences en matière de médias et d'information. Il s'agit d'une initiative pionnière qui existe depuis 2013 et soutenu par l'Unesco.

<sup>113</sup> Décret portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française - 5 juin 2008.



## II - PRÉCONISATIONS

Il existe aujourd'hui un consensus assez fort sur la nécessité de développer l'EMI. Ce consensus repose en particulier sur le constat de la place centrale de l'information, des médias et du numérique dans la vie quotidienne de tous et toutes. Ce constat est renforcé par les mutations profondes qui touchent ces domaines et par les changements en termes de pratiques médiatiques. A partir du moment où les médias traditionnels ont perdu le monopole de l'information, que tout le monde peut être émetteur et récepteur d'information, il faut former l'ensemble de la société à ces questions. Mais il y a aussi et surtout un enjeu de démocratie et de formation à l'esprit critique pour amener chacun et chacune à pouvoir exercer sa citoyenneté de façon responsable et informée. Force est de constater que la tâche est immense et que la généralisation de l'EMI à tous et toutes est à conforter. Ainsi quand on l'interroge pour savoir si l'éducation aux médias et à l'information est assez développée aujourd'hui, Thibault Dumas, journaliste en résidence, dans le territoire d'Erdre et Gesvres en 2017 déclare : « [...] Je dirais que l'éducation aux médias existe mais que c'est encore très limité. Il faut qu'il y ait à la fois des structures (associations, bibliothèques etc.) mais également des journalistes disponibles. Il faudrait trouver un système pour que les journalistes puissent intervenir dans les écoles de manière plus systématique et organisée »<sup>114</sup>. Les politiques publiques menées par les différents ministères ont indubitablement un rôle à jouer pour enrichir et consolider les bases de l'EMI tout en veillant à ce que leurs actions soient davantage concertées. Toutefois, les ministères concernés ne peuvent pas agir seuls. D'autres structures doivent être mobilisées dans le cadre de partenariats afin notamment de toucher tous les publics quel que soit leur âge.

Les dix-neuf préconisations de cet avis plaident pour le développement d'une EMI accompagnant les individus, tout au long de leur vie où qu'ils soient, dans l'acquisition d'une solide culture médiatique et numérique, participant de leur émancipation individuelle et collective et concourant à un débat démocratique éclairé. Leur but est aussi de participer à rétablir un lien de confiance entre les médias et le grand public et de proposer des solutions adaptées aux transformations du monde des médias.

### A - Éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique

Aujourd'hui, la plupart des actions d'EMI sont concentrées sur les jeunes : elles négligent les autres tranches d'âge mais aussi ne touchent qu'imparfaitement les jeunes eux-mêmes. Cette situation n'est pas satisfaisante. Il importe d'élargir la cible à l'ensemble de la population avec le souci d'intervenir à tous les âges de la vie et de mieux coordonner les actions menées. Il faudrait à la fois démultiplier les interventions d'EMI tout en s'assurant de leur qualité, d'où l'importance de la recherche dans ce

---

<sup>114</sup> Témoignage sur une résidence de journaliste, propos recueillis par Carole Rocha, in Mediafactory, blog des étudiantes et étudiants d'Audencia SciencesCom.

domaine, la mise au point de pratiques pédagogiques et d'outils évalués et adaptés à chaque public.

Comme l'ont souligné des personnalités entendues en auditions et en entretiens, l'EMI devrait davantage reposer sur la pratique : création de médias, qu'il s'agisse de médias élaborés dans le cadre scolaire par les jeunes ou de médias créés par des adultes sur un mode associatif par exemple, et utilisation d'une pédagogie de l'apprentissage par le « faire » qui utilise notamment les méthodes actives de l'éducation populaire<sup>115</sup>. S'appuyant sur les pratiques médiatiques et les représentations des personnes, ce type d'apprentissage permet à toutes et à tous de se confronter concrètement aux contraintes de la production et de la diffusion de l'information et donc de mieux saisir les enjeux de sa fabrication. S'exercer au journalisme, ce n'est pas être journaliste mais cela peut être utile, notamment pour savoir prendre du recul par rapport à ce que l'on observe dans le processus de production de l'information. C'est aussi de l'expression orale, écrite, de la créativité. Il y a aussi de l'esthétique dans le cadrage d'une image et de la réflexion citoyenne quand il s'agit de réaliser un article ou une vidéo sur son quartier (rencontrer les élus, les commerçants et commerçantes, les habitants et habitantes, etc.).

Enfin, l'EMI devrait aussi s'inscrire dans un parcours, dans le temps long plutôt que dans la multiplication de séquences (ateliers ou interventions ponctuels) dont les effets sur les bénéficiaires sont plus limités.

## 1. Mieux coordonner les actions d'EMI et élargir leur cible à tous les publics

Une véritable politique publique en faveur de l'éducation aux médias et à l'information doit s'adresser à tous et toutes (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées) tout au long de leur vie et dans tous les territoires y compris les Outre-mer. De nombreux outils, dispositifs, lieux et intervenants existent mais leur synergie et leur déploiement n'est pas toujours à la hauteur des besoins et de l'ambition de faire de l'EMI un véritable pilier de l'éducation à la citoyenneté.

**Préconisation n°1 : le CESE préconise que l'État crée des instances nationale et régionales , pilotées par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), réunissant les principaux acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (les différents ministères concernés, les collectivités territoriales, le CLEMI, les associations, les instances représentatives du secteur presse et médias...) afin de coordonner leurs actions, d'élargir leur cible à tous les publics (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées) et sur tous les territoires y compris les Outre-mer et d'en développer de nouvelles en favorisant les synergies.**

Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) met en œuvre trois missions fondamentales. C'est d'abord un centre de formation pour les enseignants du premier et du second degrés. C'est ensuite un lieu de production de

<sup>115</sup> Voir "Des démarches pédagogiques spécifiques" in L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle, avis du CESE dont les rapporteurs sont MM. Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps, mai 2019, pages 73 à 76.

ressources pédagogiques pour accompagner les enseignants et enseignantes dans leur pratique pédagogique. Il organise des actions pédagogiques et éducatives en matière d'éducation aux médias et à l'information. Enfin, il dispose d'un réseau de coordonnateurs académiques sur l'ensemble du territoire y compris dans les Outremer. Les moyens alloués aux antennes locales du CLEMI demeurent limités, voire faibles, suivant les académies. De plus les coordonnateurs sont très majoritairement des enseignants/enseignantes qui ne disposent pas aujourd'hui d'un statut unique en fonction des académies. Sur les 30 coordonnateurs académiques, 8 ont un statut de délégué académique, avec quelques équipes, des moyens et des référents dans les établissements scolaires.

**Préconisation n°2 : le CESE préconise de renforcer les moyens financiers et humains du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information et de systématiser dans chaque académie la désignation d'au moins un coordonnateur ou une coordinatrice à temps plein ayant le statut de délégué ou déléguée académique. Ceux-ci doivent disposer des ressources nécessaires pour mener leurs missions de formation et d'accompagnement auprès des personnels (enseignants et enseignantes, documentalistes, cheffes et chefs d'établissement, corps d'inspection...), mais aussi des acteurs locaux, au plus près du terrain.**

## 2. Développer et étendre les actions d'éducation aux médias et à l'information en faveur des jeunes

L'EMI doit concerner tous les âges de la vie ne serait-ce que parce que les changements dans le monde des médias et dans les pratiques médiatiques sont continus et exigent de mettre à jour régulièrement ses connaissances et ses compétences. Toutefois, il importe de permettre à toutes et à tous d'acquérir des bases solides en matière d'EMI qui seront ensuite enrichies tout au long de la vie. Les jeunes, de l'école maternelle à l'entrée dans la vie active, devraient donc faire l'objet d'une attention particulière d'autant que l'on surestime parfois leurs compétences et/ou leur appétence pour le numérique et les technologies de l'information et de la communication. Dans son rapport et avis *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?*, le CESE a déjà formulé des préconisations sur ce sujet. « Il préconise de renforcer l'éducation aux médias et à l'image, plus particulièrement l'image animée ensuite. Elle passe pour le CESE, tout d'abord par la mise en œuvre pratique et résolue de cet enseignement transversal prévu dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais qui doit ne pas se limiter à la scolarité obligatoire » et « il préconise de développer la formation aux images animées et aux vidéos : le CESE recommande de développer l'apprentissage du décryptage des images et des techniques utilisées pour filmer et monter les images et les sons ». Les projets éducatifs territoriaux (PEDT), qui engagent un certain nombre d'acteurs locaux dont les collectivités territoriales, peuvent être aussi utilisés pour porter des actions d'EMI à l'image du PEDT de la ville de Lyon qui en a

fait une de ses priorités pour la période 2018-2020<sup>116</sup>. Ils sont un levier à renforcer comme le préconise le récent avis du CESE intitulé *L'éducation populaire : une exigence du XXIème siècle*<sup>117</sup>.

L'éducation aux médias et à l'information apparaît actuellement à la fois comme un enseignement transversal, et comme une « éducation à », inscrite dans le Parcours citoyen. Toutefois comme l'a souligné Mme Cécile Trémolières<sup>118</sup>, si l'EMI est un enseignement transversal dont toutes les disciplines doivent s'emparer, le risque est qu'aucun enseignant ne s'en empare véritablement. De leur côté, mis en place progressivement depuis 2015, quatre parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, Santé, Éducation Artistique et Culturelle) permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité. De l'école au lycée, le Parcours citoyen<sup>119</sup> vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il doit aborder l'éducation aux médias et à l'information mais aussi la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité, la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le harcèlement, la lutte contre l'homophobie, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation à la défense. Le nombre élevé de sujets concernés et leur hétérogénéité ne facilitent pas la visibilité et la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information pour toutes et tous dans tous les territoires.

**Préconisation n°3 : le CESE préconise que les ministères concernés tirent un premier bilan de l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information au collège et au lycée. Sur la base de ce bilan et pour mieux identifier cet enseignement, il pourra être envisagé de renforcer les dispositifs existants ou d'en créer de nouveaux : référentiel dédié, parcours spécifique...**

Les élèves, futurs citoyennes et citoyens, doivent apprendre à chercher une information et à en identifier la source, à percevoir une ligne éditoriale, à comprendre les mécanismes de publication de l'information et de l'image y compris de la caricature, à émettre eux-mêmes de l'information et à exercer librement leur jugement. Cette éducation doit également viser à faire prendre conscience du fonctionnement des algorithmes qui présentent sur Internet et sur les réseaux sociaux numériques l'information aux utilisateurs et utilisatrices et des biais qu'ils peuvent produire en ce domaine. Comme l'ont souligné plusieurs personnalités entendues en

<sup>116</sup> Programmation PEDT, 2019-2020, dossier technique de la direction de l'éducation de la ville de Lyon, page 2.

<sup>117</sup> L'éducation populaire : une exigence du XXIème siècle, avis du CESE dont les rapporteurs sont Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps, mai 2019.

<sup>118</sup> Entretien de Mme Cécile Trémolières, proviseure du lycée Gustave Eiffel à Armentières, avec Mme Gariel, rapporteure de l'avis, le mardi 10 septembre 2019.

<sup>119</sup> Une circulaire publiée le 23 juin 2016 précise les grands objectifs du Parcours citoyen ainsi que ses modalités de pilotage et de mise en œuvre.

audition, cette éducation doit étroitement mêler enseignement théorique et pratique des médias par la production et la publication d'informations par les jeunes et pour les jeunes afin qu'ils puissent appréhender les médias en citoyens avertis. Cette production et cette publication doivent être accompagnées par des enseignants en partenariat avec des acteurs de l'EMI. Le développement des jumelages entre des établissements scolaires de différentes zones géographiques et milieux sociaux doit permettre la prise de conscience de l'existence de différents prismes selon les conditions et lieux de vie et créer des échanges sur la manière de percevoir l'information. Par la pratique, l'éducation aux médias et à l'information permet aux élèves d'aborder le monde avec un esprit critique et contribue aussi au développement de leur autonomie, de leur créativité et de leur responsabilité. En 2015<sup>120</sup>, dans une feuille de route conjointe avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'engageait à veiller à ce « qu'au sein de chaque collège et lycée, soit créé un média » (ex : Radio Vie Lycéenne, RVL). Pourtant les difficultés sont nombreuses pour les jeunes qui souhaitent se saisir de cette question et mener des actions dans leur établissement, comme en témoigne l'association Jets d'Encre lors de son audition. Même en l'absence d'un état des lieux précis du nombre de collèges et lycées disposant d'un média, les acteurs impliqués dans ce type de dispositifs constatent aujourd'hui que les moyens dédiés n'ont pas permis le déploiement espéré.

**Préconisation n°4 : le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture co-construisent avec les acteurs concernés et mettent en place, en le dotant de moyens adaptés, un plan systématisant la création de médias (journal, web-radio, télévision, etc.) par et pour les jeunes ou la mise en place d'un événement lié à l'éducation aux médias et à l'information, organisé avec les élèves, dans chaque établissement scolaire et universitaire. La mise en œuvre de ce plan s'appuiera sur les équipes éducatives, les radios et télévisions associatives à but non lucratif et les autres acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (associations, journalistes, médias, parents, etc.) et favorisera les jumelages entre établissements.**

---

<sup>120</sup> Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information, feuille de route conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication, février 2015.

### 3. Créer davantage de dispositifs et d'actions d'éducation aux médias et à l'information en faveur des adultes et des personnes âgées

Il existe une vraie difficulté à toucher le public des adultes et des personnes âgées pour les former aux médias et à l'information même si des actions sont menées par certaines collectivités locales ou des réseaux associatifs et d'éducation populaire. En effet, les adultes et les personnes âgées ne constituent pas un public "captif" comme les jeunes. Une réflexion devrait donc être menée pour déterminer comment les toucher et s'adresser à eux de la façon la plus efficace en faisant appel à leur responsabilité en tant que citoyens, parents, et en s'appuyant sur l'expérience des réseaux associatifs, familiaux, mutualistes...

#### 3.1. Mieux sensibiliser les parents à l'éducation aux médias et à l'information

Les politiques de soutien à la parentalité incitent à accompagner les parents dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information. De nombreux parents le souhaitent mais disposent de moins en moins de temps pour s'y consacrer. De nombreux lieux ressources pourraient être mobilisés pour leur apporter des réponses.

**Préconisation n°5 : afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, le CESE préconise de mieux faire connaître les dispositifs d'éducation aux médias et à l'information existants en direction des familles et de les doter de moyens pour qu'ils se développent, au travers de partenariats mis en œuvre sur les lieux de présence des parents (accueil des enfants, espaces parents, travail, maisons de quartiers, tiers lieux, etc.).**

#### 3.2. Étendre la Semaine de la presse et des médias à l'école à tous les publics

Chaque année, au printemps, plus de 220 000 enseignants et enseignantes de tous niveaux et de toutes disciplines participent à la *Semaine de la presse et des médias dans l'École®* mise en œuvre par le CLEMI. Elle a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen. Les éditeurs de presse, les médias audiovisuels et numériques offrent près d'un million de journaux, de nombreuses ressources gratuites en ligne et des ateliers avec des journalistes. 1 750 médias s'inscrivent chaque année à l'opération soutenue par le groupe La Poste. *L'information sans frontières ?* était le thème adopté pour la 30<sup>e</sup> édition qui s'est déroulée du 18 au 23 mars 2019.

S'inspirant de l'évènement français, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a organisé du 29 avril au 5 mai 2019 *la Semaine de la presse et des médias pour le grand public* afin de lui faire comprendre le travail des journalistes, tout en découvrant quel est le rôle des médias dans la société. « *La FPJQ souhaite rétablir le lien de confiance entre les citoyens et les journalistes, par le biais d'une foule d'activités organisées pour les jeunes et les moins jeunes* »<sup>121</sup>.

<sup>121</sup> Site Internet de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

**Préconisation n°6 : le CESE préconise que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® devienne la Semaine des médias et de l'information pour toutes et tous avec un volet scolaire et un volet grand public.**

### 3.3. Impliquer davantage le Service Civique

Le Service Civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement créé en 2001. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale en offrant à des jeunes de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager, sans condition de diplôme, pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général en étant rémunéré et en bénéficiant d'une protection sociale.

Comme l'a souligné l'étude<sup>122</sup> du CESE sur le Service Civique, « *sur le plan de l'engagement, un récent sondage commandé par l'Agence du Service Civique en juin 2014 confirme nettement l'implication des volontaires dans la citoyenneté. En effet, ils et elles sont plus engagés et plus politisés que l'ensemble des jeunes français<sup>123</sup>. Ils et elles s'intéressent davantage au monde qui les entoure, ils et elles ont un besoin plus fort d'aider les autres et jugent plus importantes des valeurs comme le don, l'entraide et le bénévolat. Il est difficile de dire si cet engagement et cette politisation étaient antérieurs ou résultent de leur expérience du Service Civique mais l'ensemble de ces éléments montre l'articulation étroite entre ce dispositif et l'implication dans la vie citoyenne, sociale et solidaire des volontaires* ».

En 2018, un partenariat entre Unis-Cité, l'AFEV et le ministère de la Culture a abouti à la mise en œuvre d'un programme de Service Civique en bibliothèque intitulé *Ambassadeurs des médias et de l'information*. Il s'agit d'animer des ateliers d'éducation aux médias auprès de jeunes (expositions, ciné-débat, web radio, décryptage des images de presse,...) et de faire des animations auprès de publics éloignés des bibliothèques (rencontres ludiques hors des murs, des jeux de piste,...). En 2018, lors de la phase de développement du programme, 148 jeunes se sont mobilisés sur 11 territoires et dans 68 bibliothèques. Comme l'a souligné Mme Trelu Kane<sup>124</sup>, « *ces volontaires ont été formés durant trois semaines à l'EMI auprès de professionnels nationaux et locaux spécialistes du domaine comme le CLEMI, la Ligue de l'enseignement, les Petits débrouillards, etc.* ». Plus de 9 800 jeunes ont participé à 770 animations. L'un des points forts du programme est l'efficacité des interventions de pair à pair.

<sup>122</sup> Service Civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?, étude du CESE dont les rapporteurs sont MM. Julien Blanchet et Jean-François Serres, mai 2017.

<sup>123</sup> Sondage de juin 2014 réalisée par TNS Sofres « Les volontaires du Service Civique et leur rapport au vote, à l'engagement et à la citoyenneté ».

<sup>124</sup> Entretien de la rapporteure de l'avis avec Mme Trelu-Kane Présidente co-fondatrice Unis-Cité et de M. Aurélien Grange, responsable de Programmes chez Unis-Cité, le mardi 10 septembre 2019.



**Préconisation n°7 : le CESE préconise que les ministères en charge des questions d'éducation et de culture et les collectivités territoriales consacrent davantage de moyens aux associations accueillant les volontaires du Service Civique pour mener des missions dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information.**

#### 3.4. Stimuler la création de projets ou d'actions d'EMI à l'attention des adultes

Les projets d'éducation aux médias et à l'information en direction des étudiants, des adultes et des personnes âgées, ne sont pas suffisamment développés alors que d'importants besoins existent en direction de ces publics. Certes, des actions sont mises en œuvre mais bien souvent à une petite échelle ou sont encore au stade de l'expérimentation. Ainsi comme l'a décrit M. Stéphane Amato<sup>125</sup>, certains projets reposent sur une pratique intergénérationnelle. Il peut s'agir par exemple de jeunes qui ont mené des activités d'EMI et qui font venir leurs parents ou leurs grands-parents pour assister à la restitution de leurs travaux dans le cadre d'un atelier et partager avec eux une expérience, un savoir-faire dans une perspective intergénérationnelle. De même, certains projets prennent appui sur des activités mises en œuvre par des adultes ou des personnes âgées pour les sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information.

En juin 2019, le ministère de la Culture a lancé un appel à projets national doté d'une enveloppe de 1,5 million d'euros en faveur de l'éducation aux médias et à l'information. Toutefois, cet appel à projets vise essentiellement les jeunes. Un élargissement en faveur de tous les publics, sans oublier les personnes placées sous main de justice, permettrait de faire émerger ou de renforcer des acteurs impliqués dans l'EMI à destination des adultes. Comme le déclare Franck Riester, ministre de la Culture, il s'agit « *d'aider chacun à renforcer son esprit critique face aux infos, à démonter les théories complotistes, à lutter contre la haine en ligne... Ce qui est en jeu ici, c'est aussi un défi démocratique: celui de la crédibilité de l'information et du travail journalistique, à l'heure des réseaux sociaux et de la perte de confiance de certains dans les médias* ».

**Préconisation n°8 : considérant le sous-dimensionnement des projets en matière d'éducation aux médias et à l'information en direction des étudiants et des étudiantes, des adultes et des personnes âgées, le CESE préconise que les ministères concernés lancent un appel à projets sur ce thème à destination de ces publics qui pourront s'appuyer sur des pratiques inter-générationnelles et les savoirs de chacun et chacune.**

## 4. Créer une émission télévisée dédiée à l'EMI

La directive européenne « Services de médias audiovisuels » (SMA) du 14 novembre 2018 devrait faire l'objet d'une transposition en droit français à l'occasion du prochain projet de loi sur l'audiovisuel. La directive précise : « *La notion d'éducation aux médias désigne les compétences, les connaissances et la compréhension permettant aux citoyens d'utiliser les médias d'une manière sûre et*

<sup>125</sup> Audition de M. Stéphane Amato, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Toulon, au CESE le mardi 4 juin 2019.



*efficace. En vue d'accéder à l'information, d'utiliser, d'apprécier avec un œil critique et de créer des contenus médiatiques de manière responsable et sûre, les citoyens doivent posséder des compétences avancées liées à l'éducation aux médias. L'éducation aux médias ne devrait pas se limiter à l'apprentissage des outils et des technologies, mais devrait viser à doter les citoyens de la réflexion critique nécessaire pour exercer un jugement, analyser des réalités complexes et reconnaître la différence entre des opinions et des faits. Ainsi, il est nécessaire que tant les fournisseurs de services de médias que les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos, en coopération avec tous les acteurs pertinents, encouragent le développement de l'éducation aux médias pour les citoyens de tous âges dans tous les secteurs de la société et pour tous les médias et que les avancées en la matière soient suivies attentivement. »*

La loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication rappelle le rôle de l'audiovisuel public dans « l'éducation à l'audiovisuel et aux médias » d'une part, d'autre part France Télévisions donne comme un des trois axes de réflexion à son Conseil consultatif des programmes pour l'année 2019-2020 : « Enjeu de l'éducation à l'information et au décryptage, le rôle de France Télévisions dans la formation du regard critique ». Or, aucune émission télévisuelle ne traite de cette question de manière régulière.

**Préconisation n°9 : le CESE préconise que le cahier des charges des chaînes du service public intègre la diffusion d'une émission télévisée, à une heure de grande écoute, dédiée au décryptage de l'information et à la fabrication des contenus médiatiques. Elle devra être accessible en replay sur Internet et conçue de façon à être visionnable sur tous les supports.**

## 5. Soutenir les lieux ressources proposant des activités relatives à l'éducation aux médias et à l'information

L'une des difficultés pour organiser l'EMI auprès des publics adultes et personnes âgées est de les rencontrer, c'est-à-dire de déterminer les lieux où ils se trouvent et où il serait possible de mener des actions d'EMI. Or il existe aujourd'hui de nombreux lieux ressources sur le territoire où des accompagnements aux démarches en ligne sont proposés, tout comme un apprentissage numérique. Ces lieux favorisent l'inclusion numérique en initiant notamment, des débutants aux plus confirmés, à l'utilisation et aux usages des technologies de l'information et de la communication, etc. Parmi eux figurent en particulier les Espaces Publics Numériques labellisés ou non (*cyber-base* par exemple), les médiathèques, les maisons de quartiers, les centres sociaux, les maisons de services au public, les tiers-lieux, etc. Dans son avis, *L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle*, le CESE a préconisé l'engagement d'un plan national pour faire vivre « sur tous les territoires, en priorité les plus fragiles, au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat, en mobilisant pour cela les organisations populaires de ces

territoires<sup>126</sup>. » Selon le CREDOC<sup>127</sup>, 63 % des répondants connaissent une médiathèque près de chez eux, 22% connaissent, toujours près de chez eux, un espace public numérique, 14 % une maison de service public et 12 % une cyber base. Ce faible maillage numérique territorial est *de facto* un handicap à la bonne appréhension des outils et contenus numériques. Dans cette logique, le CESE a préconisé dans plusieurs avis et notamment celui intitulé, *Les métropoles : apports et limites pour les territoires d' « accélérer très fortement le développement du très haut débit dans tous les territoires et lutter contre « l'illectronisme » par un plan national de formation et d'accompagnement des populations*<sup>128</sup> ».

Ouvert à toutes et tous, les Espaces Publics Numériques (EPN) mettent à disposition des équipements, proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié. Ils permettent d'accéder, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liées au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc. Parmi toutes ces actions, certaines peuvent relever de l'éducation aux médias et à l'information : « découvrir le fonctionnement de Facebook et des réseaux sociaux, découvrir comment faire une recherche - naviguer sur Internet<sup>129</sup> ». Dans son avis, *Les données numériques : un enjeu de citoyenneté et d'éducation*<sup>130</sup>, les préconisations du CESE visent à « revitaliser les EPN ». Le CESE propose notamment que « soit réaffirmé le rôle des Espaces Publics Numériques (EPN) afin qu'ils deviennent à la fois des lieux de proximité et d'éducation populaire pour tous et de véritables espaces de sensibilisation, de médiation à la manipulation et à la fabrication des données ». Il souligne aussi que « l'absence de bilan de l'expérience des EPN (chiffres, indicateurs...) et ce depuis plus de 15 ans rend plus difficiles les réflexions prospectives sur leur éventuel nouveau redéploiement ». Quatre ans plus tard, ce constat est malheureusement toujours valide et complique la mise en œuvre de politiques publiques souhaitant mobiliser ces espaces qui, au-delà de la maîtrise des outils numériques, ont un rôle à jouer dans l'éducation aux médias et à l'information, en particulier pour les adultes et les personnes âgées.

---

<sup>126</sup> L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle, avis et rapport du CESE dont les rapporteurs sont MM. Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps sont les rapporteurs, page 23, mai 2019.

<sup>127</sup> Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », juin 2018 in baromètre du numérique 2018, pages 223 et 224.

<sup>128</sup> Les métropoles : apports et limites pour les territoires, avis du CESE dont les rapporteurs sont M. Yann Lasnier et Mme. Dominique Riquier-Sauvage, préconisation n°4 en page 26, octobre 2019.

<sup>129</sup> Exemples d'ateliers thématiques d'une durée de 2 heures proposés dans le programme de formation de l'Espace Public Numérique d'Aix les Bains pour avril-juillet 2019.

<sup>130</sup> Les données numériques : un enjeu de citoyenneté et d'éducation, avis du CESE dont le rapporteur est M. Eric Pérès, janvier 2015, page 82.

**Préconisation n°10 : le CESE préconise que les Espaces Publics Numériques mettent en place régulièrement des activités d'éducation aux médias et à l'information. Celles-ci, menées au sein de leurs locaux mais aussi en dehors, doivent reposer sur la pratique, en partenariat avec les acteurs de leurs territoires agissant dans ce domaine.**

En 2017, contrairement à d'autres équipements culturels concentrés dans les grandes aires urbaines, 5 531 lieux de lecture publique, bibliothèques et médiathèques, sont présents sur l'ensemble des territoires de vie<sup>131</sup>. En 2016, en France, 45 % des personnes de 15 ans et plus sont allés dans une bibliothèque publique au cours des 12 derniers mois<sup>132</sup>. Ces bibliothèques et médiathèques disposent bien souvent d'ordinateurs en libre-service et constituent parfois le seul point d'accès gratuit à l'informatique et à l'Internet dans la ville. Il existe d'autres lieux que les médiathèques, comme les universités populaires, les associations de quartiers et les médias participatifs.

**Préconisation n°11 : le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre du deuxième acte du Plan bibliothèques, dédié à la transformation des bibliothèques/médiathèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique, développent dans ces structures davantage d'activités d'éducation aux médias et à l'information reposant sur la pratique et en partenariat avec les acteurs locaux agissant dans ce domaine.**

Depuis 2015, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce cadre, les résidences de journalistes ont vocation à favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel des médias et de l'information. Celui-ci est accueilli sur une période longue, en immersion auprès de la population locale. Il s'agit d'une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs. Le professionnel de l'information apporte ainsi un regard extérieur sur le territoire et porte un projet de résidence articulé autour d'actions d'éducation, de formation et de diffusion de ses productions, particulièrement auprès du jeune public.

**Préconisation n°12 : le CESE préconise que le ministère de la Culture amplifie le déploiement des résidences de journalistes à l'attention de tous les publics sur tous les territoires y compris dans les Outre-mer.**

**Préconisation n°13 : le CESE préconise que le ministère de la Culture soutienne et développe les médias associatifs en garantissant leurs canaux de diffusion notamment au moment du renouvellement de l'attribution des fréquences.**

<sup>131</sup> Lieux de lecture publique d'une surface de plus de 100 m<sup>2</sup> selon la définition retenue par le Ministère de la culture dans l'ouvrage Chiffres Clés 2019 - Statistiques de la culture et de la communication, page 90.

<sup>132</sup> Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, ministère de la Culture.

## B - Mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et les actrices intervenant dans ce domaine

La question de la formation, qu'elle soit initiale ou continue, est incontournable pour toutes les actrices et acteurs de l'EMI : journalistes, enseignantes et enseignants, parents, éducateurs et éducatrices, etc.

### 1. Davantage formaliser la formation des formateurs et des formatrices à l'EMI

Le rôle de l'université et d'organismes comme le CLEMI, les associations d'éducation populaire, etc. est à prendre en considération dans la définition de la durée et du contenu de ces formations (formations croisées par exemple, etc.) pour qu'elles aient un réel impact sur le niveau de qualification des personnes qui les suivent et qu'elles leur soient adaptées. Ainsi Mme Laurence Corroy rappelle qu' « *il faut bien sûr apprendre l'analyse critique des médias, mais en l'adaptant à l'âge et aux capacités cognitives des enfants*<sup>133</sup> ».

En matière de formations à l'éducation aux médias et à l'information, il en existe encore assez peu de reconnues en France alors que dans certains pays comme en Belgique, l'offre est plus étoffée. L'ESJ de Lille travaille actuellement avec l'École normale supérieure (ENS) de Cachan pour mettre en place un diplôme universitaire à destination des enseignants, des éducateurs, des animateurs, des professionnels intervenant dans ce domaine.

**Préconisation n° 14 : le CESE préconise que la formation des formateurs et des formatrices à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) soit mieux définie en termes de contenus, de méthode et de durée et adaptée à la diversité des personnes formées (enfants, jeunes, adultes y compris les parents, personnes âgées). Cette réflexion doit être menée collectivement avec tous les acteurs (CLEMI, universitaires, associations, collectivités territoriales, syndicats de journalistes et organisations professionnelles du secteur presse et médias, etc.) intervenant dans le domaine de la formation à l'EMI.**

### 2. Faire évoluer la formation des professionnels intervenant dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information

L'EMI n'étant pas une discipline au sein de l'Éducation nationale, toutes les enseignantes et enseignants sont invités à la dispenser principalement à travers une pédagogie de projets. Or, même avec l'appui de leurs collègues documentalistes, ils et elles ne peuvent bien souvent s'appuyer que sur des connaissances personnelles liées à l'EMI, éventuellement des formations complémentaires ponctuelles dans le cadre de la formation continue. En effet, seuls les professeures et professeurs

<sup>133</sup> Entretien de Mme la rapporteure avec Mme Laurence Corroy, Maîtresse de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris III, Directrice de l'axe Education, au CESE le jeudi 20 juin 2019.

documentalistes bénéficient d'une formation en sciences de l'information et de la communication dans le cadre de la préparation au master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et souvent dans le parcours universitaire qu'ils et elles ont accompli préalablement. Dans ce contexte, certains enseignants et enseignantes peuvent aborder l'EMI sans formation suffisante avec le risque d'une approche inappropriée. Se pose de façon cruciale la question de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes à l'EMI c'est à dire *a minima* aux sciences de l'information et de la communication. Comme l'a souligné Mme Amandine Kervella<sup>134</sup>, la place des professeurs documentalistes dans le développement de l'EMI est importante. Leur formation à cette discipline revêt donc un enjeu particulier. Mais ils et elles ont aussi d'autres missions et parfois du mal à dégager du temps notamment pour monter des projets d'EMI en partenariat avec des acteurs extérieurs.

Les professionnels du champ socio-culturel (animateurs et animatrices, éducateurs et éducatrices, etc.) comme les bibliothécaires parce qu'ils sont en contact avec tous les publics (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées), sont appelés à devenir des acteurs majeurs dans la mise en œuvre d'actions d'EMI et doivent en conséquence bénéficier d'une formation en la matière.

**Préconisation n°15 : le CESE préconise que la formation initiale et continue des personnels enseignants, des professeurs et professeurs documentalistes, des chefs et cheffes d'établissements, des personnels du secteur socio-culturel public ou associatif et des bibliothécaires prennent mieux en compte l'éducation aux médias et à l'information en allant au-delà de ce qui est déjà mis en place. Il s'agit notamment de s'assurer de l'existence d'une offre de formation à l'EMI dans tous les plans nationaux et académiques de formation.**

### 3. Mieux intégrer l'éducation aux médias et à l'information dans la formation des journalistes

Depuis plusieurs années, le fossé entre les journalistes et la population se creuse, le dialogue se crispe. Dans ce contexte, les journalistes doivent à la fois produire l'information et expliquer pourquoi et comment ils la font afin de réduire la défiance, voire l'hostilité dont certains font l'objet sur le terrain. Pour relever ce défi, l'École supérieure de journalisme de Lille a décidé de former ses étudiants et étudiantes à parler de leur métier au public<sup>135</sup>. Ce module de formation est désormais intégré au cursus, à la fois comme relevant des enseignements de déontologie et de bonnes pratiques professionnelles, mais aussi comme approche de leur futur environnement professionnel. Au cours de leur formation, les étudiants et les étudiantes analysent

<sup>134</sup> Audition de Mme Amandine Kervella, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille I, au CESE, le mercredi 13 juin 2019.

<sup>135</sup> Site Internet de l'ESJ de Lille.

les causes qui sous-tendent la prégnance des théories du complot face à la parole journalistique et bâtissent une pédagogie de l'information pour tenter de les dénouer. Ils apprennent aussi à gérer leur parole sur les réseaux sociaux et à faire face au cyber-harcèlement auquel de nombreux journalistes sont confrontés. La formation continue devrait aussi être utilisée pour que les professionnels de l'information puissent mettre à jour leurs connaissances en matière d'EMI et se tenir au courant des dernières innovations en matière de désinformation comme les *Deepfake* par exemple. Toutefois, comme l'a souligné Mme Valérie Patrin-Leclère<sup>136</sup>, l'accès à la formation continue dans des entreprises de médias bien souvent en difficulté économique et où les professionnels peuvent se sentir en situation de fragilité, se révèle compliqué.

**Préconisation n°16 : le CESE préconise qu'une sensibilisation à l'éducation aux médias et à l'information soit systématiquement intégrée dans la formation initiale et continue des journalistes.**

## C - Soutenir l'évaluation et la recherche dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information

### 1. Évaluer les effets des politiques publiques et des dispositifs en matière d'éducation aux médias et à l'information

Une multiplicité d'actions et de dispositifs concourent à l'éducation aux médias et à l'information. Ces derniers sont portés par différentes politiques publiques et mis en œuvre par de nombreux acteurs sans évaluation de leurs effets et du nombre de leurs bénéficiaires.

**Préconisation n°17 : Le CESE préconise le lancement d'un appel à projets universitaire afin d'évaluer les effets des politiques publiques et des dispositifs en matière d'éducation aux médias et à l'information, préalable indispensable à l'amplification et à l'adaptation des actions à mener en direction de tous les publics (les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées).**

### 2. Développer un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information

Au cours de son audition, Dominique Cardon<sup>137</sup> a regretté que les résultats de la recherche en matière de sciences de l'information et de la communication ne soient pas suffisamment pris en compte notamment dans l'élaboration des politiques publiques en matière d'EMI. Ce désintérêt est bien souvent couplé à un manque de

<sup>136</sup> Audition de Mme Valérie Patrin-Leclère, enseignante-chercheure au CELSA, responsable de la chaire CELSA pour l'innovation et fondatrice du département Médias, au CESE, le mercredi 12 juin 2019.

<sup>137</sup> Audition de M. Dominique Cardon, sociologue et directeur du Médialab de Sciences Po, le mardi 2 juillet 2019, au CESE.

soutien à la recherche dans ces domaines et en particulier dans le domaine de la réception de l'information.

**Préconisation n°18 : le CESE préconise de développer, dans le cadre de la prochaine loi de programmation relative à la recherche, un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information en particulier sur la thématique de la réception de l'information et de mieux faire connaître les résultats de la recherche dans ce domaine.**

## D- Accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie

Le financement actuel des actions d'éducation aux médias et à l'information mais également de la formation des acteurs et de la recherche dans ce domaine est à la fois insuffisant et dispersé. Cet avant-projet d'avis vise à faire de l'éducation aux médias et à l'information une priorité en termes de politique publique étant donné les enjeux de cohésion sociale et de démocratie qui lui sont associés. Il s'agit à la fois de s'adresser à tous les publics (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées) et changer l'échelle des actions et dispositifs mis en œuvre. Pour accompagner cette ambition, des moyens financiers pérennes sont indispensables. La taxe sur les services numériques dite « taxe GAFA » doit être mobilisée.

**Préconisation n°19 : le CESE préconise la création d'un fonds dédié au financement des actions d'éducation aux médias et à l'information, de la formation des acteurs et de la recherche dans ce domaine. Ce fonds sera abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques dite « taxe GAFA ».**

# *Déclarations/ Scrutin*



## Agriculture

L'éducation aux médias doit accompagner les enfants dès leur plus jeune âge et plus particulièrement au collège mais aussi les parents dans leurs responsabilités éducatives. C'est ce que préconise cet avis et nous vous rejoignons sur ce point.

Nous approuvons également la préconisation de mieux faire connaître les médias, leur rôle et leur fonctionnement non seulement aux élèves mais aussi aux étudiants, aux adultes et aux personnes âgées.

Ce qui nous semble toutefois être un préalable indispensable, comme le rappelle l'introduction, c'est que chacun développe son esprit critique. Les technologies de l'information évoluent peut-être mais fondamentalement, les ressorts de sa diffusion restent identiques.

Cet esprit critique s'acquiert par l'éducation, la connaissance et la confrontation aux autres. Cela passe aussi par la liberté de donner son opinion, y compris lorsqu'elle va à rebours des diktats de la bien-pensance. Cela exige de chacun de faire preuve d'une certaine énergie pour faire le choix d'un raisonnement complexe, d'aller chercher des éléments de compréhension trop souvent ignorés, d'élargir son champ de connaissance. Il est plus confortable de se laisser porter par des raisonnements simplistes, qui plus est majoritairement partagés.

Dans le domaine agricole, nous avons souvent à regretter ce manque d'esprit critique, sur de nombreux sujets.

Il est aujourd'hui difficile de dire et surtout de faire entendre dans les médias que les intrants de synthèse, les nouvelles technologies, les innovations permettent d'alléger le travail des agriculteurs, de réduire la pénibilité, d'améliorer la productivité, d'augmenter la sécurité sanitaire et la traçabilité des productions agricoles et d'accroître les performances environnementales.

Une vision stigmatisante, simpliste et caricaturale de notre métier par les médias porte atteinte aux agriculteurs.

C'est pour toutes ces raisons que nous approuvons les préconisations énoncées dans cet avis et en particulier celles qui visent à mieux éduquer aux médias et à l'information tous les publics, c'est en effet un enjeu de démocratie.

Être capable de connaître toutes les dimensions d'un sujet c'est essentiel pour se forger une opinion, la plus objective possible. Cela contribue au débat démocratique éclairé que vous appelez de vos vœux et aussi certainement à rétablir la confiance entre les médias et les citoyens.

Le groupe a voté pour.

## Artisanat

Combien d'informations avons-nous reçues et relayées depuis 24 heures, que ce soit par les médias traditionnels, par nos connexions sur le Net ou encore par nos centaines de contacts via les réseaux sociaux.

Faire le tri et aborder avec recul ce flot ininterrompu d'informations, n'est pas chose aisée.

Ainsi se propagent chaque jour, grâce au numérique, une multitude d'informations où se côtoient des faits avérés et vérifiés, des rumeurs sans incidence ou malveillantes, mais aussi des informations distillant des théories complotistes ou servant des idéologies diverses.

L'effet démultiplicateur des réseaux sociaux et l'anonymat des émetteurs, ou encore les algorithmes utilisés par les plateformes numériques sont autant de facteurs qui peuvent influencer la perception de l'information et contribuer le cas échéant à manipuler les opinions, avec le risque de déstabiliser la démocratie, surtout dans un contexte de méfiance envers les médias traditionnels et les Institutions.

Lutter contre ces dérives par la réglementation est complexe, à la fois sur un plan juridique et pratique, mais aussi parce qu'il est impératif de préserver le principe constitutionnel de liberté d'expression.

Dès lors, il est essentiel de donner aux citoyens les outils leur permettant d'analyser l'information, d'exercer leur esprit critique et de faire preuve de vigilance et de responsabilité face aux stratégies de désinformation.

À ce titre, l'Éducation aux médias et à l'information peut jouer un rôle crucial. Or, sa diffusion reste bien trop modeste comparée aux implications que peut avoir le fonctionnement actuel de l'information sur la qualité du débat démocratique.

Il s'agit donc de développer ce levier que représente l'Éducation aux médias et à l'information, tant au regard du public visé que des actions conduites. C'est l'objectif de cet avis et le groupe de l'Artisanat le soutient pleinement.

Il importe tout d'abord de renforcer son enseignement de l'école au lycée, en donnant aux équipes éducatives, la formation et les supports pédagogiques nécessaires et en leur permettant de s'appuyer sur des partenariats avec d'autres acteurs reconnus pour leur compétence ou leur expérience.

Il importe par ailleurs de développer l'Éducation aux médias et à l'information à l'attention de tous les publics, et pas simplement des jeunes, en visant les adultes y compris les personnes âgées.

Pour à la fois toucher toutes ces personnes et agir sur l'ensemble du territoire, les bibliothèques comme les Espaces publics numériques sont des vecteurs à privilégier.

Enfin, l'efficacité de l'Éducation aux médias et à l'information suppose de multiplier les interventions en ce domaine ; d'où l'importance d'organiser une bonne coordination des initiatives autour d'une stratégie claire arrêtée par les pouvoirs publics et dotée de moyens adaptés.

# Déclarations des groupes

---

Le groupe de l'artisanat approuve les préconisations de l'avis et le votera.

Mais au-delà de la place qu'il convient d'accorder à l'Éducation aux médias, le groupe de l'artisanat tient à souligner que d'autres objectifs doivent être poursuivis en parallèle. Il faut d'une part, agir résolument pour améliorer les résultats des élèves dans la compréhension de l'écrit en fin de scolarité obligatoire, condition indispensable à une bonne analyse de l'information ; il faut d'autre part, accentuer la pression sur les GAFA au niveau européen pour rendre plus tangible leurs engagements dans la lutte contre la désinformation.

## Associations et Mutualité

Le sujet de l'éducation aux médias et à l'information est de première importance pour la démocratie au moment où il se confirme que certains pays ou certaines organisations mettent beaucoup d'argent dans la manipulation de l'information. L'État ne peut plus l'ignorer. Nous l'affirmons, le contrôle - ou plutôt la contrainte - des plateformes et de la réelle liberté d'Internet, qui doit être un bien commun, est de la responsabilité des États et nous ne saurions trop insister pour que cette question soit portée internationalement par la France. Mais à côté de cette régulation mondiale il est urgent que chaque personne de ce pays, face à n'importe quelle information, ait le réflexe de se dire simplement « *ce n'est pas parce que c'est écrit ou qu'il y a une photo ou une vidéo que c'est vrai !* ».

Nous vivons donc désormais dans un monde complexe où l'information est devenue surabondante, instantanée et en flux continu. Face à cette situation, il n'y a qu'une seule solution : investir dans l'éducation de tous et toutes, notamment pour une meilleure analyse critique des contenus. C'est un enjeu essentiel pour la cohésion sociale et la démocratie. Nous avons besoin d'outils de compréhension, d'éducation et de culture - et au premier rang de laquelle se trouve la culture scientifique qui développe un regard critique et responsable sur l'information. Et c'est donc tout l'enjeu de cet avis que les groupes de la mutualité et des associations ont voté.

La santé, en particulier, est un terreau fertile pour tout type de « *fake news* » qui peut avoir de lourdes conséquences. Les fausses informations les plus partagées sur les réseaux sociaux sont en effet celles qui touchent au domaine de la santé. Le *Brexit* lui-même a reposé, en partie, sur une fausse information liée à la santé : les « *brexiteurs* » clamaient que l'Europe coûtait à leur pays 350 millions d'euros par jour, soit le prix d'un hôpital, avant de finalement reconnaître, une fois que le mal était fait, que c'était totalement faux.

Mais plus spécifiquement, face aux crises sanitaires qui ont contribué à entamer la confiance des citoyens et citoyennes, l'exemple de la vaccination est révélateur : les sites qui décrédibilisent la vaccination sont plus visibles que les sites institutionnels à l'information très descendante. Une méfiance anti vaccinale s'est alors propagée pour conduire à une diminution de la couverture vaccinale. Les conséquences sont aujourd'hui visibles : une augmentation du nombre de cas de rougeole.

Pour le Haut conseil de la santé publique, « *l'adhésion de la population aux mesures de santé publique est un enjeu majeur des politiques et des systèmes de santé modernes* ». Or cette adhésion nécessite d'impliquer les usagers et les citoyens, en développant « *une démocratie d'apprentissage de l'usager* ». Nous sommes bien ici au cœur de notre sujet.

Si les enfants et les jeunes trouvent cela dans le système scolaire, il sera bien plus difficile d'atteindre le public des adultes et des personnes âgées, alors que ces dernières partageraient 7 fois plus de « *fake news* », selon une étude américaine !

SI nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'envisager de taxer la publicité sur Internet, nous soutenons en revanche les préconisations n°4 et 11 qui nous semblent fondamentales. Elles soulignent tout l'intérêt éducatif de la mise en situation réelle autour de projets associatifs comme la création et pérennisation de journaux, blogs, radios, TV participatives, etc. Les apprentissages transversaux vécus dans ces expériences sont autant d'ancrages pour une vie citoyenne durable et donnent du sens à de nombreux autres apprentissages plus formels.

Il est nécessaire de décroquer l'éducation aux médias et à l'information pour en faire un enjeu culturel fondamental apte à investir la citoyenneté du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour cela, aux côtés de l'école, les acteurs de la société civile ont ici également un rôle à jouer dans l'éducation à l'information : c'est par exemple ce que la Mutualité Française a souhaité faire à travers son site participatif « *PlacedelaSante.fr* », créé à l'occasion des élections présidentielles de 2017 et dont l'un des objectifs était de décrypter les programmes politiques sur la santé et la protection sociale. C'est aussi ce que font d'innombrables associations d'éducation populaire ou culturelles pour l'émancipation des personnes et la construction de leur capacité à s'investir dans la Cité. L'avis met l'accent sur leur rôle primordial dans les préconisations n°7 et 13 que nous soutenons sans réserve. Rappelons ici qu'il est notamment nécessaire de sacrifier puis d'amplifier les moyens alloués au Service civique.

Cependant, à la lecture du PLF 2020, en ce qui concerne le mécénat et comme pour l'ensemble des politiques associatives, notamment culturelles (puisque les médias relèvent du Ministère de la Culture), c'est hélas le contraire que nous observons aujourd'hui. Paradoxalement, alors que le besoin d'implication citoyenne dans la société est grandissant - comme cet avis le souligne pour l'éducation aux médias et à l'information - elles sont durement impactées par les politiques publiques. Le plan social massif qui touche les associations est grave. 17 000 emplois perdus entre 2017 et 2018, 8 000 associations employeuses fermées entre 2015 et 2018. 17 000 emplois ! Ça n'émeut personne ? Les difficultés de financement, la baisse continue des subventions, voire leur quasi suppression en ce qui concerne les associations culturelles têtes de réseaux, est contradictoire avec l'extension toujours plus pressante de leurs missions. Non, le bénévolat ne remplacera pas et ne doit pas remplacer l'emploi ! Non, ni le marché ni les pouvoirs publics ne pourront assurer la totalité des missions d'intérêt général ! Non, l'éducation et la culture ne sont pas des centres de coût ! Oui, elles sont des investissements de long terme d'émancipation de tous et toutes ! Oui, elles relèvent de la responsabilité partagée des actrices de l'intérêt général (associations, fondations et mutuelles) et de l'État !

# Déclarations des groupes

---

Ce sont des questions des enjeux de liberté et de justice et il n'est question de renoncer ni à l'une ni à l'autre.

À tous ces citoyens et toutes ces citoyennes, il est temps d'envoyer plus qu'un signal. Il est temps de passer des paroles aux actes et de faire du droit à s'engager, un droit effectif.

## CFDT

Éduquer aux médias et à l'information dans un contexte de mutations rapides et de possibilités de manipulations croissantes relève en effet d'un défi : celui de préserver et vivifier la démocratie. Or, si l'on sait combien la liberté de la presse est un indicateur de la qualité d'un régime démocratique, la multiplication des médias numériques, des vecteurs de communication associés à d'obscurs algorithmes et au commerce des données personnelles transmises, exigent une solide éducation de toutes et tous, jeunes et adultes, aux médias et à l'information.

Comme le souligne l'avis, des outils et des dispositifs sont disponibles, mais ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les préconisations visent à mieux coordonner, soutenir, et développer les politiques publiques, former et mieux associer les acteurs professionnels comme les personnels de l'éducation nationale ou les journalistes, ou encore les acteurs de l'éducation populaire.

Comme sur d'autres sujets relatifs à l'éducation, la question de la création d'une nouvelle discipline d'éducation aux médias et à l'information et de son inscription dans un programme est apparue comme un faux débat. Les expériences partagées et les politiques engagées ont démontré l'importance des mises en situation et des projets pédagogiques, ancrés dans l'objectif de l'éducation à la citoyenneté.

La prise de responsabilités, la capacité à analyser et exercer son esprit critique, la création et la diffusion de médias sont autant d'occasions pour exercer cette citoyenneté. Les mouvements d'éducation populaire, que sont aussi les organisations syndicales, y sont particulièrement engagés. À ce titre, la CFDT regrette que les dimensions sociale et culturelle de l'éducation aux médias n'aient pas été plus développées dans une perspective « tout au long de la vie » dans le cadre du monde du travail, vers les populations moins jeunes. Le constat de vulnérabilité des personnes plus âgées face aux nouveaux médias aurait pu susciter des préconisations spécifiques.

Comme le souligne l'avis, voté par la CFDT, la tâche est immense. L'accès à l'information et la capacité de chacun à garder un esprit critique sont des enjeux déterminants dans les relations sociales pour renforcer la participation des salariés, développer la démocratie dans les entreprises ou administrations, améliorer leur capacité d'action et, quand il le faut, lancer des alertes. C'est une dimension de l'éducation aux médias qui mériterait en soi un prochain avis.

## CFE-CGC

Le monde des médias est en pleine mutation.

Les médias traditionnels traversent une période de profonde transformation tant culturelle qu'économique. Les mutations auxquelles ils sont confrontés sont également dues à l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Aujourd'hui, nombreux sont les acteurs du monde de la communication puisque chacun d'entre nous peut, grâce aux réseaux sociaux et à Internet, créer, développer et diffuser ses propres informations.

La question de l'éducation aux médias et à l'information dans la vie démocratique est donc une question centrale, un enjeu majeur. Elle participe à développer l'esprit critique.

C'est, en effet, un enjeu de citoyenneté car éduquer nos enfants revient à éduquer les citoyens de demain.

Ceci permet aussi de développer des échanges intergénérationnels.

Nous pouvons légitimement nous interroger sur la notion de liberté de l'information.

En effet, que reste-t-il des radios libres de 1981, rachetées et transformées pour la quasi-totalité en radios commerciales ?

Une immense partie des médias traditionnels, journaux et hebdomadaires, appartient à de puissants groupes industriels ou financiers...

Toute information est-elle bonne à diffuser ?

Comment doit-elle être délivrée ?

Face au développement des *fake news* et confrontés à la diffusion exponentielle d'informations, comment devons-nous réagir ?

Une réponse possible consiste à former les citoyens et ce depuis le plus jeune âge à l'esprit critique.

C'est pourquoi, le groupe CFE-CGC approuve particulièrement la préconisation n°5 qui propose d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives.

L'éducation aux médias doit permettre aux enfants de mieux exercer leur citoyenneté et aux élèves de devenir des « *cyber-citoyens* » éclairés et responsables.

Appréhender l'information, la trier, la vérifier, la hiérarchiser, cela s'apprend !

Globalement, le groupe CFE CGC partage les préconisations de cet avis, et plus particulièrement les éléments contenus dans la préconisation n°14 qui propose une meilleure définition de la formation des formateurs à l'éducation aux médias.

Il en est de même pour les dispositions de la préconisation n°15 favorisant la formation initiale et continue des enseignants mais aussi d'autres acteurs du secteur socio-culturel.

# Déclarations des groupes

---

Enfin, la préconisation n°13 a retenu notre attention pour ce qui concerne l'implication du ministère de la Culture qui doit garantir le développement des médias associatifs.

Le groupe CFE-CGC a donc voté en faveur de cet avis car les citoyens, quel que soit leur âge, doivent devenir acteurs de cette information, devenir des « *citoyens du futur* », avec leur propre capacité d'analyse.

## CFTC

L'éducation aux médias c'est l'affaire de tous

Il faut sortir d'une idée préconçue selon laquelle la fragilité du public se limiterait aux jeunes et aux personnes dites fragiles.

Dans *La revue des médias*, l'universitaire Marlène Loicq rappelle : « *Le postulat que les jeunes sont naïfs, influençables et qu'il faut les protéger a été plus ou moins modifié selon les contextes, plus ou moins enrichi au fur et à mesure que l'on commençait à mener des études sur les médias, les publics et les réceptions, Finalement, il a été établi que le récepteur n'était pas si passif et influençable que ça et qu'il n'était pas possible de parler d'une manipulation directe* ». Lors de son audition, Dominique Cardon a fait le même constat.

Le passage de la presse écrite à la presse numérique n'a pas mis à mal la hiérarchie et la structure de la visibilité de l'information Elle est toujours transparente : il existe bien, un traitement de l'information, des discussions raisonnables et des vérifications de la source de l'information. Néanmoins, personne n'est à l'abri d'une trop grande précipitation à diffuser ou à donner une confiance inconditionnelle vis-à-vis des sources. « *C'est sur le net, donc c'est vrai* » est une expression qui révèle cette fragilité. Il faut une vie pour construire un homme ; il suffit parfois d'un clic pour le détruire ou, à tout le moins, l'abimer sérieusement.

La préconisation n°1 est en adéquation avec ce constat ; étendre la formation à tout public, mettre en situation de diffusion une information avec son lot de vérifications. Savoir produire des informations, c'est savoir les décoder c'est donc savoir les critiquer.

Ce travail demande de renforcer les moyens financiers du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, et aussi à revisiter les moyens d'encadrement de telle façon que chaque académie soit dotée de coordinateurs, d'enseignants documentalistes en nombre suffisant, préconisé par le projet d'avis.

Le groupe CFTC approuve l'idée d'étendre les objectifs de la semaine de la presse et des médias, qui concerne tant les écoles que le grand public. Il s'associe tout à fait à la préconisation 7 en intégrant dans les missions du service civique un volet éducation aux médias.

Une évaluation des politiques en faveur de l'éducation aux médias et à l'information est nécessaire. Ainsi des actions pourront-elles être mises en place pour infléchir tel ou tel axe d'intervention auprès des jeunes et de tout public.

Combattre les fausses nouvelles, les vidéos truquées, travailler sur les valeurs et la vérité et la prise de recul sont gages de maintien de la solidité de toute démocratie. Chacun doit acquérir cet esprit critique constructif et c'est par l'éducation pour tous que cela doit se faire. Le rôle de l'école, des familles est ici souligné, tout comme la formation des journalistes au discernement et à la vérification des sources.

Le groupe CFTC a voté cet avis.

## CGT

Non, Xavier Dupont de Ligonès n'a pas été retrouvé, il n'y pas de « *prise d'otages* » à la SNCF mais une grève et Barack Obama n'a pas traité Donald Trump de « *connard* »...

On peut aussi remplacer le dernier exemple par : « *et les vaccins ou les smartphones ne favorisent pas l'autisme* ».

Pourtant, différents médias l'ont dit et relayé. Alors il faut apprendre à se poser les questions : d'où ça vient, par qui est-ce fabriqué, comment est-ce diffusé, qui me parle, pourquoi de cette manière, est-ce vrai, un peu, beaucoup, pas du tout ? Décoder, décrypter, dans un monde toujours plus connecté et plus pressé, être capable de voir des images, d'écouter des sons en exerçant un esprit critique, voilà bien une des garanties de la démocratie. C'est l'objet de l'éducation aux médias et à l'information.

Si nous regrettons que cet avis n'ait pas été accompagné d'un rapport qui aurait permis de contextualiser les conditions de production de l'information, il parvient néanmoins à mettre en avant une série de préconisations que nous approuvons comme la revalorisation de la place du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ou le rôle des associations de l'éducation populaire dont nous avons vu, ici même, dans l'avis *L'éducation populaire, une exigence du XXIème siècle*, à quel point leur travail est indispensable dans l'entretien du lien social. Cet avis nous apparaît également complémentaire de notre avis *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?*.

Pour atteindre le « *grand public* », nous soutenons l'inscription au cahier des charges de France Télévisions d'une émission de décryptage/décodage à une heure de grande écoute et qui soit accessible également en mode délinéarisé. Cette proposition s'inscrit en miroir de la création de la plate-forme « *Lumni* », fruit d'une collaboration entre service public de l'audiovisuel, éducation nationale, associations, mise en place il y a quelques semaines et qui s'adresse au monde éducatif et comporte des modules explicatifs sur les médias.

Alors que les salarié-e-s de Radio France sont dans leur troisième semaine de grève contre l'organisation d'un plan de départs volontaires dans une entreprise qui rencontre un succès incontestable et au moment où un projet de loi sur l'audiovisuel proposé par le gouvernement va être débattu, notre groupe souhaite rappeler, à l'occasion de cet avis et dans cet hémicycle, l'importance d'un audiovisuel public fort. Son financement public doit être pérennisé afin de lui permettre de remplir ses missions historiques : « *informer, éduquer et divertir* », en utilisant les technologies



# Déclarations des groupes

---

numériques comme il le fait déjà très largement, en étant inventif et même... irrévérencieux.

Enfin, parce que nous ne croyons pas qu'il est possible de faire « *mieux et plus* » avec « *moins* », nous approuvons la préconisation 19 sur la mobilisation de la taxe dite « *GAFSA* ».

Le groupe CGT a voté l'avis.

## CGT-FO

La transformation du monde de l'information et de la communication s'est considérablement accélérée ces dernières années. Sous l'effet de la généralisation des outils numériques et des possibilités qu'ils offrent en termes de création, de stockage et de partage de contenu, les lieux de production de l'information se déplacent. Les acteurs traditionnels au cœur de ce secteur sont aujourd'hui concurrencés par de nouveaux arrivants qui ne sont pas toujours des professionnels du métier. Se pose ainsi le problème de l'objectivité des contenus diffusés, de leur respect des règles déontologiques du métier et de la transparence de l'identité des diffuseurs.

Cette évolution intervient, par ailleurs, dans un contexte où l'éducation, l'apprentissage et l'usage de ces nouveaux médias se fait généralement en dehors des lieux officiels de transmission du savoir, en particulier l'école. Internet et les réseaux sociaux sont devenus ainsi parmi les principaux canaux d'accès à l'information et la maîtrise de ces outils se fait souvent à travers l'autodidactie. De même la transformation numérique bouleverse les supports de diffusion et d'accès à l'information qui se complexifient et exigent une certaine habilité à utiliser une multitude de plateformes et d'outils et à mobiliser des capacités orales, manuscrites, iconographique, visuelles, etc. On parle de « *translittératie* » pour désigner ces multiples capacités qu'exigent ces nouveaux médias.

L'avis plaide pour une meilleure prise en compte des transformations du monde des médias afin de permettre à chaque personne d'avoir les connaissances et le recul nécessaires pour objectiver les contenus des informations auxquelles il accède. Pour le groupe FO, l'éducation aux médias devient ainsi un réel enjeu de politique publique, car les citoyens risquent d'être submergés d'informations non fondées, qui ne répondent à aucune exigence déontologique du métier et qui peuvent même avoir volontairement comme seuls buts la tromperie ou la manipulation de l'opinion.

Pour le groupe FO, il est important de se battre pour la liberté de la presse et la pluralité des médias et de leurs contenus car elles sont le fondement de toute réelle démocratie.

Nous soutenons ainsi toutes les préconisations qui vont dans le sens d'une généralisation et d'une démocratisation des savoirs autour de la maîtrise des médias et des informations qu'ils diffusent. Pour nous la réussite d'un tel projet dépendra de la volonté des pouvoirs publics à mettre en place des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu.

Nous pensons, par ailleurs, que cette complexification des lieux et des outils de production de l'information, dans un contexte où le numérique prend une importance considérable, exige le développement de connaissances et compétences interdisciplinaires. L'éducation nationale et les professionnels des médias doivent intégrer cette évolution, renforcer leurs formations, développer et vulgariser leurs clés d'analyse pour sensibiliser le grand public autour de l'importance d'avoir une vision critique des contenus médiatiques. Il est donc important que ce travail soit fait par des professionnels selon des méthodes objectives et avérées et en se référant aux règles déontologiques et éthiques du métier. C'est pourquoi notre groupe est très réservé sur la préconisation 7 sur la mobilisation des Services Civiques pour assurer des missions d'éducation aux médias.

Malgré cette réserve, l'avis propose des pistes qui vont dans le bon sens ; c'est pourquoi nous avons voté en faveur de ce texte.

## Coopération

À l'heure des *fake news*, du flot continu d'information et des réseaux sociaux diversement fiables, les citoyens sont parfois un peu perdus et plus que jamais à la recherche de repères pour s'aiguiller dans l'actualité.

Si la désinformation a toujours existé, les mutations sans précédent que connaissent les médias ces dernières années, comme les ajustements en cours de leurs modèles économiques, représentent autant d'opportunités que de menaces pour la démocratie.

Les médias y ont en effet un rôle majeur : ils font valoir des points de vue divergents et contribuent à la construction des opinions. Ils permettent de satisfaire au droit à l'information qui s'applique dans toute démocratie. Ils doivent donc répondre à un certain nombre de règles, comme l'exactitude de l'information et la vérification des sources.

De son côté, le citoyen doit pouvoir exercer pleinement sa capacité de discernement lorsqu'il reçoit ces informations. Acquérir un esprit critique, une véritable culture des médias et du numérique, est ainsi une compétence essentielle pour l'émancipation individuelle et collective au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le groupe de la coopération partage les principes qui sous-tendent l'avis, tels que celui d'une éducation aux médias et à l'information pour tous et toutes, quel que soit l'âge - des enfants aux personnes âgées - ou le territoire. Il partage aussi l'objectif d'une émancipation des citoyens par la connaissance et le partage.

Le premier volet des préconisations présentées vise tous les publics et cherche à éduquer par la pratique ; il ambitionne également d'améliorer la structuration et le pilotage de l'éducation aux médias au niveau national et aussi de façon décentralisée.

Parmi les propositions, celle d'un soutien aux lieux ressources, comme les Espaces publics numériques, retient l'attention du groupe de la coopération : ces espaces inclusifs, qui initient des auditoires variés aux technologies de l'information et de la communication, peuvent effectivement jouer un rôle de proximité utile dans l'éducation aux médias.

# Déclarations des groupes

---

Les professionnels, les journalistes et autres acteurs de ce domaine doivent quant à eux être mieux formés, comme énoncé dans le deuxième volet de l'avis qui invite à revoir les contenus de leurs formations.

Enfin, au vu du rythme des transitions en cours, l'évaluation des effets des politiques publiques et le développement de la recherche dans ce secteur seront des chantiers importants à mener dans les années à venir : c'est le sens donné aux dernières préconisations du texte.

L'avis ayant permis de mettre en lumière cet aspect souvent négligé de l'éducation et de la formation, mais pourtant essentiel à l'exercice de la citoyenneté, le groupe de la coopération a voté le texte positivement.

## Entreprises

Faire accéder les élèves à une compréhension des réseaux et aux différents modes de diffusion de l'information dans toutes leurs dimensions économique, sociale, sociétale et éthique, tel est l'objet de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI), enjeu de démocratie.

L'EMI doit donc être présente dans l'ensemble des matières transmises aux élèves ; elle leur permet d'utiliser les médias de manière responsable et de partager des informations de communication, avec discernement, de façon autonome.

Ainsi éduqué aux médias, le citoyen débattrà mieux des sujets relatifs à la démocratie et au développement de notre société basée sur l'information et la connaissance. L'EMI est nécessaire pour permettre une meilleure participation des citoyens dans la société. Les médias jouent en effet un rôle déterminant dans l'élaboration des croyances et attitudes ; ils sont au cœur des processus démocratiques. L'avis le précise bien : tous les jeunes doivent être capables de s'exprimer en ligne et être formés à une analyse critique d'internet.

Le CESE insiste de ce fait dans ses préconisations sur la formation initiale et continue des enseignants, professeurs et autres responsables pour diffuser cette discipline qui est primordiale. L'EMI n'est pas une matière à part entière mais bien transversale. Le groupe des entreprises partage cette préconisation 15.

Les entreprises aussi l'ont bien compris ; La politique RSE de certaines prend en compte la dimension média en favorisant la mise en place d'actions de formation en faveur des salariés ; s'ils sont parents, ils seront ainsi sensibilisés et accompagnés dans leurs responsabilités envers leurs enfants. Certains acteurs pourraient d'ailleurs contribuer utilement à la sensibilisation des entreprises.

Dans le contexte actuel d'un univers médiatique en pleine mutation, marqué par des débats forts autour des réseaux sociaux et des « *infos* » qui s'y propagent, l'EMI en tant qu'objet d'étude est aujourd'hui fondamentale. Il faut développer l'EMI car nous constatons la place centrale de l'information, du numérique et des médias dans notre vie de tous les jours et pour tous les âges de la vie.

Alors il est nécessaire de renforcer la coordination des acteurs de l'EMI et de confier ce rôle au CLEMI comme le suggère l'avis (préconisation 1), avec l'aide des délégués académiques au plus près du terrain.

En conclusion le groupe des entreprises remercie madame la rapporteur Marie-Pierre Gariel de son travail de synthèse et de documentation sur le sujet car l'enjeu est de taille et a voté cet avis.

## Environnement et nature

Depuis le milieu des années 90, l'arrivée des chaînes d'information continue, puis l'irruption du web et des réseaux sociaux conjuguée avec celle des smartphones ont bouleversé nos rapports à l'information instituant de nouveaux modes de communication, de production, de diffusion et de consommation de l'information.

La multiplication des émetteurs-récepteurs, la mise en ligne gratuite de contenus par les GAFAM ont lourdement fragilisé le modèle économique traditionnel de la presse fondé sur les ventes au numéro et la publicité. Elles ont aussi considérablement affaibli la régulation de la diffusion de l'information jusqu'alors contrôlée par des normes déontologiques professionnelles. Les algorithmes des GAFAM privilégient en effet les contenus qui font appel à nos émotions plutôt qu'à la raison afin d'obtenir un fort taux d'engagement via leur partage, ou les « likes » et commentaires. Ils favorisent ainsi notre exposition à une information permanente, surabondante, virale et débridée tournant à la « *mal-information* » voire la désinformation, certains parlant même d'« *infobésité* ».

Ces biais et risques dans la diffusion et la réception d'information sont devenus une préoccupation majeure pour nos démocraties, et tout particulièrement dans un contexte électoral. Il suffit de rappeler les manœuvres déployées lors des élections présidentielles américaines, brésiliennes, le référendum sur le *Brexit*. À ces préoccupations majeures, s'ajoutent la gestion de nos données personnelles et notre consentement à leur collecte de même que les risques liés à leur utilisation comme l'a révélé notamment l'affaire Cambridge Analytica.

Fort de ce constat, l'avis insiste sur les défis pour favoriser l'esprit critique de nos concitoyens via une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de la vie. Face à la raréfaction des financements publics, notre groupe soutient les préconisations visant à mettre fin au sous-financement chronique du CLEMI, et à pérenniser les dispositifs existants. De même, nous appuyons la nécessité de développer l'initiation aux outils et techniques de production de l'information auprès de tous les publics.

Nous saluons la proposition lucide de créer un fonds abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques afin de renforcer les moyens financiers et humains alloués à l'EMI notamment les soutiens aux tiers lieux et aux acteurs de l'éducation populaire dans la lutte contre l'illectronisme et l'éducation aux médias.

Cependant notre groupe regrette fortement que l'éducation à la sobriété numérique ait été traitée seulement à la marge dans cet avis au regard de l'explosion de l'empreinte écologique des activités numériques et de l'utilisation de matières premières dans la fabrication des équipements afférents. Cette question de la pollution numérique devient centrale et doit être un des pans de l'éducation aux

# Déclarations des groupes

---

médias tout comme il devrait, au vu de l'enjeu climatique et de nos orientations stratégiques faire l'objet d'un futur avis du Conseil.

Le groupe a voté cet avis.

## Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« Avec ou sans moyens, avec ou sans aide, mais toujours avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole et créent des journaux dans les lieux de vie qui sont les leurs ». Cette devise est celle de l'association *Jets d'Encre*, une association d'éducation populaire gérée par et pour les jeunes, qui défend les journaux réalisés par des jeunes de 11 à 25 ans. Cette initiative est majeure car elle permet la mise en application concrète de l'éducation aux médias par la production d'informations mais aussi par l'apprentissage par les pairs, dimension qui nous semble importante en termes de prise de responsabilités. Des initiatives comme celles menées par *Jets d'Encre*, il en existe de nombreuses. Mais souvent, elles sont confrontées à des difficultés, comme le manque de moyens ou la censure des établissements.

Pourtant, elles sont essentielles dans un contexte où les fausses informations se diffusent très rapidement. C'est pourquoi cet avis est pertinent : il s'inscrit dans un contexte législatif actif, qui montre la prise en compte du sujet par les pouvoirs publics, avec, par exemple, la loi sur les *fake news*. Plus largement, cet avis porte un enjeu démocratique fort : celui de permettre à chacun.e de développer son esprit critique et de s'informer afin de participer pleinement à la société.

Nous soulignons donc la qualité de l'avis, détaillé, mesuré, qui ne stigmatise pas les jeunes et met en avant les dispositifs d'éducation aux médias par les pairs. Nous saluons également la préconisation concernant la création d'un programme spécifique de recherche en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Néanmoins, nous souhaitons formuler plusieurs regrets.

Les jeunes ne sont pas ceux qui diffusent le plus de *fake news*, cet avis le montre bien. Au contraire, la majorité d'entre eux sont conscients des enjeux et font attention aux images diffusées. Pour le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, les pratiques intergénérationnelles sont de très bons outils : les jeunes reçoivent et relaient beaucoup d'informations et ont beaucoup à apporter aux autres générations, notamment par leur connaissance des réseaux sociaux. La préconisation sur l'appel à projet qui pourrait s'appuyer sur les pratiques intergénérationnelles aborde cette question, mais nous regrettons que l'avis ne soit pas plus ambitieux sur cette question qui nous semble centrale. Des espaces d'échanges doivent être créés afin de permettre ces transmissions de savoirs.

Deuxièmement, il nous semble dommage que les médias, les journalistes et les réseaux sociaux n'aient pas été davantage entendus dans la construction de cet avis, car ils sont au cœur des transformations évoquées dans ce dernier. Nous aurions souhaité une préconisation concernant l'ouverture de la formation des journalistes à d'autres profils, pour une plus grande diversité dans le choix et le traitement de l'information.

Enfin, nous regrettons la préconisation relative à l'augmentation de moyens pour les associations accueillant les volontaires en Service civique. Il nous semblait plus pertinent de concentrer les moyens vers les associations gérées par les jeunes qui priorisent les actions par les pairs.

Malgré ces remarques, le groupe a voté cet avis.

## Outre-mer

L'information est désormais partout ; pas seulement sur nos télévisions mais sur nos portables, nos ordinateurs et nos réseaux sociaux. Mais sommes-nous pour autant mieux informés qu'avant ?

La possibilité offerte à tous de diffuser des informations sur les réseaux sociaux suscite interrogations et même des peurs avec le phénomène des *fake news*. Pourtant, avant même l'apparition des réseaux sociaux les fausses nouvelles étaient propagées.

Cet avis a bien mis en relief l'importance de cette question et plus généralement de la mutation actuelle du monde des médias.

Les préconisations méritent d'être largement diffusées car de nombreux médias privés s'inscrivent dans des logiques purement marchandes en favorisant des programmes et émissions sensationnalistes pour augmenter leur audience.

C'est la raison pour laquelle l'éducation aux médias est une question importante et il faut que ces outils continuent à être une vraie source d'enseignement.

Dans un tel contexte, l'audiovisuel public a un rôle fondamental cet avis le met bien en exergue. Il s'agit de « *l'obligation d'informer, d'éduquer, de divertir, de proposer une programmation diversifiée et pluraliste qui reflète la diversité de la société française* ».

Pour les Outre-mer, la mention de la « *diversité de la société française* » a un écho particulier dans le contexte actuel. En effet, le 19 Juillet dernier, le Premier ministre a annoncé la suppression de France Ô qui couvre l'actualité des Outre-mer.

Prétextant sa faible audience, son utilité de service public semble avoir été complètement ignorée par le gouvernement. Pourtant cette chaîne publique est un outil de promotion et de valorisation de la diversité des Outre-mer, formidable instrument pour faire taire discriminations et discours stéréotypés sur les Outre-Mer. De nombreuses voix se sont élevées contre cette décision et notamment celle la Délégation Outre-mer du Sénat.

Dès lors, il est essentiel que dans le paysage audiovisuel français l'ensemble des territoires de la République soit visible.

Le groupe de l'Outre-mer partagent les préconisations particulièrement la première invitant l'État à créer des instances nationales et régionales afin de coordonner l'action des principaux acteurs de l'éducation aux médias.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

# Déclarations des groupes

---

## Personnalités qualifiées

**Nacer Kettane** : « De clics en *zapping*, de pages vues en *tweets*, de textos en *selfies*, de *fake news* en *we-transfer*, d'email en *wifi*, de blog en *webmaster*, nous voilà désormais livrés aux flux permanents de *Google*, *Facebook*, *Tweeter* et autres *Instagram* qui font de nous des maîtres du monde aux claviers d'argile !

L'explosion numérique et la digitalisation de tous les secteurs en particulier médias font de nous à la fois des émetteurs - récepteurs, des sujets - objets, des amateurs - professionnels, des régulateurs - censeurs.

Plus rien ne nous échappe, ne nous est étranger !

Médiateurs des temps modernes, nous avons une idée sur tout et sur rien !

Ainsi, la vérité des uns devient la rumeur des autres et l'objectivité une quadrature du cercle !

Les transformations et mutations des médias, au premier rang desquels internet supposé démocratiser les consciences, les pratiques a aussi provoqué inexorablement un glissement sémantique vers la tribalisation, les postures de citadelles assiégées, les stratégies d'entonnoir où le goulot d'étranglement fait office de juge de paix.

Ainsi, les analyses segmentaires, les partis pris, les jugements lapidaires menacent progressivement le discernement, l'autocritique.

L'accélération du temps, l'hyper concentration des médias, l'offensive sans commune mesure des États et des multinationales qui ne lésinent pas sur les moyens engagés, la fragilisation et la précarisation des acteurs traditionnels (radio, presse écrite, télévision) rendent de plus en plus difficile le décryptage, le recul.

Il y a donc urgence si l'on veut que le libre arbitre, l'esprit critique, la liberté de choix, d'opinion et d'expression continuent à s'exercer. Bref une citoyenneté forgée sur la contradiction, les contrepouvoirs.

L'éducation aux médias et à l'information est donc centrale face aux mutations et à la mondialisation. Outre le fait qu'elle entretient la respiration démocratique, elle tient éloignés les affres d'une société automatisée, uniformisée, décérébrée !

Osons un peu de science-fiction et imaginons un instant que les *datacenter* de la *Silicone Valley* sombrent lors d'un cataclysme, que les *médiacenter* de la planète disparaissent et soudainement deviennent muets. On assisterait alors à l'effondrement de cette intelligence dite artificielle qui nous maintient à « *bout de bras* », « *à coup de logiciel* » et « *d'algorithmes* ».

Il nous faudrait alors tout reprendre à zéro : réapprendre à se parler, à lire, à écrire, à se serrer les mains.

Oui l'éducation aux médias et à l'information reste ce combat permanent, constamment en devenir, qui permet d'entendre, de comprendre le monde et non de le subir.

C'est pourquoi je voudrais saluer le formidable travail de Marie-Pierre Gariel et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

J'appelle tout particulièrement à graver dans le marbre les préconisations 1, 2, 4 et 15 du projet d'avis. Vous l'aurez compris, je voterai pour l'avis. »

## Professions libérales

La confiance des Français à l'égard des médias s'est tellement dégradée ces cinq dernières années que la moitié d'entre eux estiment que les médias diffusent des fausses informations dites « *fake news* ». C'est ce que révèle une récente étude IPSOS datée du 5 juillet 2019.

Encore plus préoccupant, cette même étude démontre que seules les relations personnelles ont gagné en fiabilité au cours des cinq dernières années.

À l'heure où l'information est à portée de tous, ce constat est alarmant au regard de la prolifération de *fake news*, *deepfake*, contenus haineux ou encore théories complotistes sur les réseaux sociaux, qui sont devenus de véritables mass media de l'information.

La prévention et la lutte contre la manipulation de l'information est devenue un enjeu majeur de démocratie face aux mutations du monde des médias et l'avis du CESE l'a bien compris.

Il dresse un état des lieux complet des médias, de leur évolution mais aussi de leurs dérives tandis que les préconisations de l'avis portent essentiellement sur l'éducation.

Le groupe des professions libérales ne peut que saluer ce pragmatisme et souhaite insister sur deux préconisations majeures de l'avis :

- d'une part, « *développer et étendre les actions d'éducation aux médias et à l'information en faveur des jeunes* » car les jeunes de 12 à 17 ans regardent en moyenne 11 heures de vidéos par semaine sur leurs smartphones et passent 27 heures hebdomadaires en tout sur internet ;
- d'autre part, insister sur le rôle des parents. L'immersion numérique des enfants est telle qu'on ne peut que douter que les futurs adultes qu'ils seront puissent adopter de bonnes pratiques qu'ils n'auraient pas acquises dans leurs familles. C'est le sens, en particulier, de la préconisation 5, elle nous semble essentielle.

L'information est aujourd'hui massivement diffusée sur internet et les réseaux sociaux.

Éduquer nos citoyens dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information est devenu indispensable.

C'est l'objectif de cet avis et c'est pourquoi le groupe des professions libérales remercie la rapporteure et les membres de la section pour leur travail et a voté l'avis.



# Déclarations des groupes

---

## UNAF

Un célèbre réseau social a lancé, en septembre 2019, son *Deepfake Detection Challenge* : une technologie à destination de tous pour mieux détecter quand une intelligence artificielle a été utilisée pour modifier une vidéo et induire ainsi le spectateur en erreur. Cet exemple -et il n'est pas le seul- montre l'urgence d'une éducation aux médias et à l'information dispensée plus largement qu'aujourd'hui auprès de tous les publics des plus jeunes aux plus âgés afin de développer chez chacune et chacun un esprit critique permettant d'être libre et responsable face à l'information. Les défis de l'EMI et les enjeux d'un débat démocratique vivant et éclairé sont étroitement liés.

Parmi les 19 préconisations de l'avis pour relever ces défis, le groupe de l'UNAF en retient particulièrement trois.

La préconisation 5 place les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, au cœur des dispositifs et incite à dispenser des modules d'EMI dans les lieux qu'ils fréquentent au quotidien pour les accompagner dans leur responsabilité éducative. Cette orientation doit recevoir pleine application dans les entreprises pour les salariés parents sur les heures de la pause méridienne en lien avec les acteurs comme les associations familiales. Cela devrait être aussi un moyen pour les entreprises de développer une action de RSE.

La préconisation 8 vise à développer des projets de pratiques d'EMI s'appuyant sur les relations intergénérationnelles. La voie de l'expérimentation par un appel à projet doit être encouragée et permettre ainsi une diffusion de l'EMI auprès de tous les publics, quel que soit leur âge. Le groupe de l'UNAF est très attaché à la transmission des plus jeunes vers les plus âgés et vice-versa.

Enfin, la préconisation visant à créer une émission dédiée à l'EMI sur une chaîne du service public de l'audiovisuel retient notre attention. Plus que de créer, il s'agit de permettre à l'émission « *Arrêt sur image* » de retrouver le chemin des ondes de France Télévision arrêtée en 2007. L'objectif de cette émission partait du principe que les images diffusées par la télévision contribuent énormément à forger l'imaginaire des citoyens et d'un pays. Elles ont du pouvoir sur chacune et chacun mais elles passent tellement vite que l'on ne sait pas comment ce pouvoir s'exerce. Il s'agit pour le groupe de l'UNAF de promouvoir la démocratie en permettant aux citoyens de réfléchir ensemble sur des faits et leurs interprétations et donc reprendre du pouvoir sur les images diffusées par la télévision.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

## UNSA

Il n'y a pas de démocratie sans la liberté du traitement de l'information. Une information aujourd'hui multiforme et qui occupe largement tous nos espaces publics comme privés avec une profusion de médias: presse écrite, radio, télévision, réseaux sociaux, du reste désormais souvent combinés entre eux. Le flux d'informations est désormais instantané, continu et planétaire.

L'arrivée d'internet, et notamment celle de l'internet mobile avec les smartphones, a aussi modifié en profondeur les sources, la production comme la consommation de l'information qui se sont affranchies des barrières de l'espace et du temps.

Le rôle du journaliste, acteur majeur, est désormais questionné au moment où chacun d'entre nous peut être à la fois producteur et diffuseur d'information, que ce soit sous forme de son, d'images, de vidéos, de commentaires ou même de simple rediffusion...

Au-delà de ces nécessaires constats, un des intérêts de cet avis et aussi de relativiser les évolutions en s'appuyant sur les auditions et un certain nombre d'enquêtes et de recherches. Il montre ainsi que, si internet et les réseaux sociaux sont omniprésents, il faut en relativiser l'impact et que contrairement à une idée répandue, la confiance dans les informations qu'ils diffusent reste encore limitée. Tout comme cet avis tord le cou à cette facilité qui consiste à pointer la responsabilité de la jeunesse quant à la diffusion de *fake news* ou de théories complotistes... là encore, les études montrent que ce sont largement les seniors qui surfent sur ces vagues...

L'actualité sociale de ces derniers mois nous montre combien la bataille de l'information - ou de la désinformation - est devenue un outil politique.

Face à toutes ces évolutions, la question de l'éducation aux médias et à l'information tout au long de la vie s'avère un enjeu de citoyenneté.

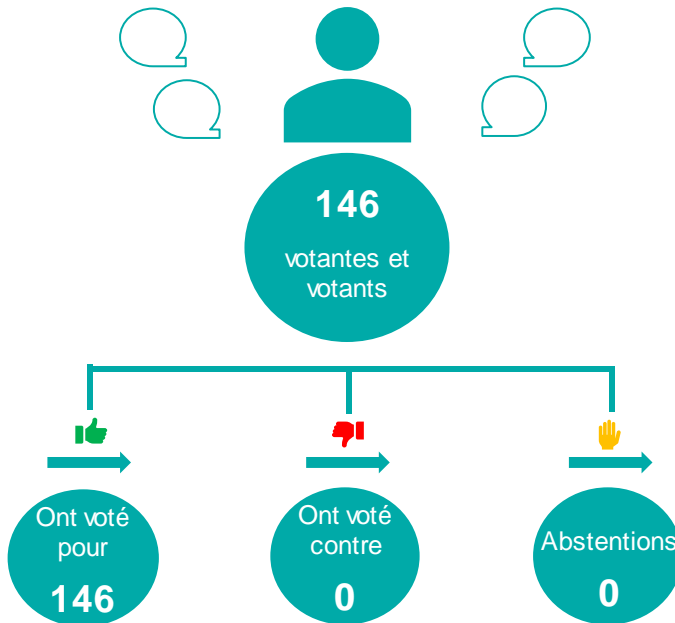
Décrypter l'information, en vérifier les sources, en mesurer la pertinence et la plus-value, c'est finalement appréhender le monde dans sa diversité et dans sa complexité. C'est contribuer à se forger un esprit critique en se frottant à des expressions contradictoires ou des conceptions divergentes. C'est à travers ces confrontations et ces questionnements que se construit le libre-arbitre qui conduit à une citoyenneté éclairée.

Au regard de cette complexité, l'avis s'inscrit dans une logique de préconisations croisées qui ont pour objet de mettre en synergie, dans leur spécificités, ses différents acteurs et opérateurs qu'ils soient institutionnels, familiaux ou d'éducation populaire par exemple.

L'Unsa salue notamment les préconisations qui prônent un renforcement et une reconnaissance accrue du CLEMI: cette structure qui, depuis déjà des années, effectue un remarquable travail d'information, de formation, d'accompagnement des projets, de réalisations de ressources pédagogiques mais dont les moyens humains et financiers doivent absolument être renforcés.

L'Unsa a voté cet avis.

## Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Marie-Pierre Gariel



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 11 décembre 2019

**Pour** : 146

<i>Agriculture</i>	M. Bernard, Mme Bonneau, MM. Cochonneau, Coué, Dagès, Davesne, Ferey, Gangneron, Mmes Gautier, Lion, MM. Roguet, Verger.
<i>Artisanat</i>	M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Fourny, Le Lann, Quenet, Mme Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mme Lalu, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	Mmes Blancard, Canieux, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Ritzenhaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Roche.
<i>CFTC</i>	MM. Sagez, Vivier.

<i>CGT</i>	Mmes Bordenave, Cailletaud, Chay, MM. Dru, Garcia, Mme Lejeune, MM. Oussedik, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Brugère, Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Homez, Legagnoa, Pérès, Techer.
<i>Coopération</i>	Mme Blin, MM. Grison, Landriot, Mugnier, Mme Roudil.
<i>Entreprises</i>	Mmes Boidin Dubrule, Castéra, M. Cordesse, Mmes Dubrac, Duprez, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Nibourel, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, Martinie-Cousty, Popelin.
<i>Mutualité</i>	M. Caniard, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Dulin, Mmes Le Bas, Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altman, Bouchaut-Choisy, MM. Edmond-Mariette, Guénant-Jeanson, Lobeau, Rivière, Togna.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Adom'Megaa, Amsalem, Bennahmias, Boccara, Bontems, Bussy, Cambacérès, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, M. Duval, Mmes Gibault, Goujon, MM. Grosset, Guglielmi, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Léoni, Levaux, Mignot-Verscheure, MM. Pasquier, Pilliard, Roustan, Mme Thiéry, M. Thieulin, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves.
<i>Professions libérales</i>	M. Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bohe, Blanc, M. Clévenot, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.



# *Annexes*

# Annexes

## N°1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION À LA DATE DU VOTE

<input type="checkbox"/> <b>Président</b>
✓ M. Xavier NAU
<input type="checkbox"/> <b>Vice-Présidents</b>
✓ M. Julien BLANCHET
✓ M. Jean-Karl DESCHAMPS
<input type="checkbox"/> <b>Agriculture</b>
✓ Mme Danielle EVEN
<input type="checkbox"/> <b>Artisanat</b>
✓ Mme Monique AMOROS
<input type="checkbox"/> <b>Associations</b>
✓ Mme Marie-Claire MARTEL
✓ Mme Françoise SAUVAGEOT
✓ M. Jean-Karl DESCHAMPS
<input type="checkbox"/> <b>CFDT</b>
✓ M. Thierry CADART
✓ M. Albert RITZENTHALER
✓ M. Xavier NAU
<input type="checkbox"/> <b>CFE-CGC</b>
✓ M. Jean-Claude DELAGE
<input type="checkbox"/> <b>CFTC</b>
✓ Mme Laurence ROGER
<input type="checkbox"/> <b>CGT</b>
✓ Mme Françoise LAMONTAGNE
<input type="checkbox"/> <b>CGT-FO</b>
✓ Mme Françoise CHAZAUD
✓ M. Eric PERES
<input type="checkbox"/> <b>Entreprises</b>
✓ Mme Danielle DUBRAC
✓ M. Francis BARTHOLOME
✓ M. Jacques PFISTER
<input type="checkbox"/> <b>Environnement et nature</b>
✓ Mme Agnès POPELIN
<input type="checkbox"/> <b>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</b>
✓ Mme Lilâ LE BAS
✓ M. Julien BLANCHET

- Outre-mer**
- ✓ Mme Isabelle BIAUX-ALTMANN

- Personnalités qualifiées**

- ✓ Mme Samira DJOUADI
- ✓ Mme Claire GIBAUT
- ✓ Mme Marie-Aleth GRARD
- ✓ Mme Murielle HURTIS
- ✓ M. Gérard ASCHIERI
- ✓ M. Nacer KETTANE
- ✓ M. Michel THOMICHE

- UNAF**

Mme Marie-Pierre GARIEL

- UNSA**

- ✓ M. Christian CHEVALIER

- Personnalités associées**

- ✓ Mme Djura ABOUDA-LACROIX
- ✓ Mme Eliane LANCETTE
- ✓ Mme Stéphanie LA ROSA
- ✓ Mme Virginie MARTIN
- ✓ Mme Monique MELLAT



## N°2 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET ENTENDUES EN ENTRETIEN PRIVÉ

- ✓ **M. Patrick Eveno,**  
*Spécialiste de l'histoire des médias, Professeur émérite à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne*
- ✓ **M. Serge Barbet,**  
*Directeur délégué du CLEMI*
- ✓ **M. Stéphane Amato,**  
*Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'université de Toulon*
- ✓ **Mme Amandine Kervella,**  
*Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille I*
- ✓ **Mme Valérie Patrin-Leclère**  
*Enseignante-chercheuse au Celsa, Responsable de la Chaire Celsa pour l'innovation et fondatrice du département Médias*
- ✓ **Mme Anne Lefèvre**  
*Directrice du projet régional d'Éducation aux médias porté par l'École supérieure de journalisme de Lille*
- ✓ **M. Emmanuel Vaillant**  
*Directeur de la rédaction de la Zone d'expression prioritaire*
- ✓ **Mme Latifa Oulkhour**  
*Directrice du Bondy Blog*
- ✓ **Mme Léa Haurie-Hontas**  
*Présidente de l'association Jets d'encre*
- ✓ **Mme Marie Laroche**  
*Déléguée générale de l'association Jets d'encre*
- ✓ **M. Dominique Cardon**  
*Sociologue et directeur du Médialab de Sciences Po*
- ✓ **Mme Carole Bienaimé Besse**  
*Conseillère et présidente du groupe de travail éducation, protection des publics, cohésion sociale au Conseil supérieur de l'audiovisuel*
- ✓ **Mme Jade Montané**  
*Responsable de la communication numérique à l'Agence France Presse*
- ✓ **M. Christian Gautellier**  
*Directeur national en charge des actions sur l'éducation critique aux médias et du numérique (CEMÉA)*

- ✓ **M. François Laboulais**  
*Responsable national du pôle Médias (CEMÉA)*
- ✓ **Mme Laurence Corroy**  
*Maîtresse de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle Paris III, Directrice de l'axe Éducation, Socialisation, Age de la Vie, Laboratoire CERLIS, Vice-présidente de la commission formation de la Société française des sciences de l'information et de la communication*
- ✓ **Mme Evelyne Bevort**  
*Experte auprès de différentes institutions internationales, enseignante, ancienne directrice déléguée du CLEMI*
- ✓ **M. Pascal Froissart**  
*Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, université de Paris VIII - Vincennes Saint-Denis*
- ✓ **M. Emmanuel Vire**  
*Secrétaire général du syndicat SNJ-CGT*
- ✓ **Mme Coralie Druelle**  
*Responsable de la communication du SNJ-CGT*
- ✓ **Mme Eliane Blin et M. Farid Boulacel**  
*Coordinateurs confédéraux de la Confédération nationale des radios associatives (CNRA)*
- ✓ **M. Guillaume Villemot**  
*L'@gence*
- ✓ **Mme Marie Trellu-Kane**  
*Présidente co-fondatrice Unis-Cité*
- ✓ **M. Aurélien Grange**  
*Responsable de Programmes chez Unis-Cité*
- ✓ **Mme Cécile Trémollières**  
*Provisoire du Lycée polyvalent Gustave Eiffel*
- ✓ **M. Nils Solari**  
*Membre de l'association Acrimed*
- ✓ **M. Olivier GERARD**  
*Responsable du Pôle Médias et usages du numérique à l'UNAF*
- ✓ **M. Vincent Lanier**  
*Premier Secrétaire général du syndicat SNJ*
- ✓ **Mme Nathalie Sonnac**  
*Docteure ès économie et membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel*
- ✓ **Mme Caroline Ollivier-Yaniv**  
*Conseillère scientifique auprès de la DGESIP (ministère de l'Éducation)*

# Annexes

---

*nationale) sur le domaine des Sciences de l'information et de la communication*

- ✓ **M. Philippe Vinçon**  
*Directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*
- ✓ **M. Christophe Pauly**  
*Secrétaire national F3C CFDT*
- ✓ **M. François-Xavier Lefranc**  
*Rédacteur en chef du journal Ouest-France*
- ✓ **Mme Déborah Münzer**  
*Conseillère en charge de l'action territoriale, de l'éducation artistique, de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de la Culture*

## N°3 BIBLIOGRAPHIE

<http://blog.lefigaro.fr/medias/2011/12/acces-a-linfo-les-medias-tradi.html>

<https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=ZaAJrR2DL0AC&oi=fnd&pg=PP2&dq=m%C3%A9dias+et+num%C3%A9rique&ots=WJml5uJKdl&sig=lem1Nkm41BR3k2jDuFWSWh8q9aM#v=onepage&q=m%C3%A9dias%20et%20num%C3%A9rique&f=false>

<https://www.contrepoints.org/2017/03/17/284241-lindustrie-medias-a-lerenumerique>

<http://la-rem.eu/>

<https://www.ifop.com/marketing/media-digital/>

<https://www.ifop.com/publication/entretien-du-mois-la-transformation-digitale-une-revolution-toute-en-nuances/>

<https://www.ifop.com/publication/limite-entre-vie-reelle-et-vie-virtuelle-quelle-neutralite-de-linternet/>

<https://www.ifop.com/publication/internet-dans-la-vie-des-francais/>

<https://www.ifop.com/publication/observatoire-des-objets-connectes/>

*L'information audiovisuelle à l'heure du numérique*, Alexandre Joux, Directeur de l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM), in Cahier Français n°406, septembre-octobre 2018.

*La Folle du logis, La télévision dans les sociétés démocratiques*, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, Gallimard, 1983, page 279.

*Pour une sobriété numérique*, rapport du groupe de travail dirigé par Hugues Ferreboeuf pour le think tank The shift projet – octobre 2018.

Les Chiffres Clés 2019 - Statistiques de la culture et de la communication.

Entretien avec Heidi Tworek, *L'âge d'or des médias : une exception historique ?* La revue des médias, INA, 2018.

*Médias Français : qui possède quoi ?* Le Monde diplomatique - association ACRIMED, décembre 2018.

*Qui possède les médias ?* Une analyse de l'actionnariat des médias, étude du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP-Sciences Po), décembre 2017.

*2009-2019 : la crise de la confiance politique*, Madani CHEURFA - Flora CHANVRIL, janvier 2019.

*Des journalistes en résidence pour faire tomber les préjugés*, article de Florence Pagneux, dans La Croix, le 28 mai 2017.

*Pourquoi déteste-t-on les journalistes ?* Article de Mme Pauline Verduzier, sur Slate.fr, le 3 mai 2018.

# Annexes

---

*Fnac, Amazon... Pourquoi leurs moteurs de recherche valorisent des ouvrages complotistes*, article de Damien Leloup, Le monde, lundi 16 septembre.

*Les grands enseignements*, article de M. Rudy Reichstadt, 6 février 2019.

*Pourquoi avons-nous si peur des fake news*, Dominique Cardon, revue AOC (Analyse, Opinion, Critique), juin 2019.

*Network Propaganda: Manipulation, Disinformation, and Radicalization in American Politics*, Yochai Benkler, Robert Faris et Hal Roberts, novembre 2018.

*Less than you think : Prevalence and predictors of fake news dissemination on Facebook*, Andrew Guess, Jonathan Nagler et Joshua Tucker, article dans Sciences advances, le 9 janvier 2019.

*Face aux "deepfake", les chercheurs se mobilisent*, article d'Harold Grand, Le Figaro, mardi 23 juillet 2019.

*L'école dans la société numérique*, rapport d'information de l'Assemblée nationale, n°1296, déposé le mercredi 10 octobre 2018, Bruno Studer, président et rapporteur.

*Éducation aux médias et à l'information : programme de formation pour les enseignants*, Wilson, Carolyn; Grizzle, Alton; Tuazon, Ramon; Akyempong, Kwame; Cheung, Chi-Kim. 2011.

## N°4 TABLE DES SIGLES

ACRIMED	Association Action critique médias
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AFP	Agence France Presse
BTS	Brevet de technicien supérieur
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEMÉA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CESP	Centre d'étude des supports de publicité
CEVIPOF	Centre de recherches politiques de Sciences Po
CFA	Centre de formation pour apprentis
CLEMI	Centre de liaison de l'éducation et des médias d'information
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNESCO	Conseil national d'évaluation du système scolaire
CNN	Cable news network
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSEM	Conseil supérieur de l'éducation aux médias (Belgique)
DAAC	Délégation académique aux affaires culturelles
DANE	Délégation pour le numérique éducatif
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EJCAM	École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille
EMI	Éducation aux médias et à l'information
ENS	École nationale supérieure
EPI	Enseignement pratique interdisciplinaire
EPN	Espace public numérique
ESJ	École supérieure de journalisme
FPJQ	Fédération professionnelle des journalistes du Québec Global Alliance for Partnerships On Media and Information
GAPMIL	Literacy
GERIICO	Groupe d'études et de recherche interdisciplinaire en information et communication
IGEN-EVS	Inspecteur général de l'Éducation nationale, établissement vie scolaire
JDL	Journal des lycées
LCI	La chaîne info
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
PEDT	Projet éducatif territorial

# Annexes

---

SCAM	Société civile des auteurs multimédia
SNJ	Syndicat national des journalistes
UE	Union Européenne
UNAF	Union nationale des associations familiales
UDAF	Union départementale des associations familiales
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture
ZEP	Zone d'Expression Prioritaire





## Dernières publications de la section éducation, culture et communication

LES AVIS DU CESE



L'orientation des jeunes  
Laure Delair et Albert Ritzenthaler

LES AVIS DU CESE



L'accès du plus grand nombre  
à la pratique d'activités physiques  
et sportives  
Muriel Hurtis et Françoise Sauvageot

LES AVIS DU CESE



L'éducation populaire,  
une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle  
Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps

1028 10 2019 1029 11 2019 1030 12 2019 1031 01 2020 1032 02 2020

## Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE



Travail, emploi et mobilités  
Michèle Chay et Laurent Clévenot

LES AVIS DU CESE



La réinsertion des personnes détenues :  
l'affaire de tous et toutes  
Antoine Dulin

LES AVIS DU CESE



Les enjeux relatifs aux conditions  
d'élevage, de transport et d'abattage  
en matière de bien-être animal  
Anne Garreta et Marie-Noëlle Orain

1033 03 2020 1034 04 2020 1035 05 2020 1036 06 2020 1037 07 2020

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

# www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>,  
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.  
N° 411190030-001219 - Dépôt légal : décembre 2019

Crédit photo : Edition/CESE et Gettyimages



PEFC 10-31-2190 / Certifié PEFC



IMPRIM'VERT®

# LES AVIS DU CESE



Les dix-neuf préconisations de l'avis *Les défis de l'éducation aux médias et à l'information* plaident pour le développement d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) accompagnant les individus, tout au long de leur vie où qu'ils soient, dans l'acquisition d'une solide culture médiatique et numérique, participant de leur émancipation individuelle et collective et concourant à un débat démocratique éclairé. Leur but est aussi de participer à rétablir un lien de confiance entre les médias et le grand public et de proposer des solutions adaptées aux transformations récentes du monde des médias.

Ces préconisations s'articulent autour de quatre grands axes : éduquer aux médias et à l'information tous les publics, en privilégiant la pratique ; mieux sensibiliser et former les acteurs et les actrices intervenant sur le champ de l'éducation aux médias et à l'information ; soutenir l'évaluation et la recherche dans ce domaine ; accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous, véritable enjeu de démocratie.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 43 60 00  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

N° 41119-0030

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152242-8



9 782111 522428



Direction de l'information  
légale et administrative  
Les éditions des *Journaux officiels*  
[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)